

**PROJET DE TERRITOIRE
POUR L'EAU DE
L'OUEST CORNOUAILLE**

2 0 2 0 - 2 0 2 5

BILAN
TECHNIQUE ET FINANCIER
2020

QUESCO
OUEST CORNOUAILLE EAU



~ Sommaire ~

Préambule.....	3
1- Territoire, projet et gouvernance.....	3
1.1 Territoire d'eau – les bassins versants de l'Ouest-Cornouaille.....	3
1.2 SAGE Ouest-Cornouaille.....	5
1.3 PTE 2020 - 2025.....	7
2- Maitre d'ouvrage.....	8
3- Bilan technique	9
3.1 Bilan du SAGE.....	9
3.2 Bilan du PTE.....	17
3.2.1 Reconquête de la qualité de l'eau	18
3.2.2 Restauration de la qualité des milieux aquatiques	28
3.2.3 Satisfaction des usages littoraux	38
3.2.4 Suivi de la qualité de l'eau et des milieux.....	48
3.2.5 Communication, sensibilisation.....	53
3.2.6 Fonctions support	56
4- Bilan financier	58

~ Préambule ~

Le Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO) porte :

- le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eaux (SAGE) de l'Ouest--Cornouaille : outil de planification,
- le Projet de Territoire pour l'Eau (PTE) 2020-2025 de l'Ouest-Cornouaille : outil opérationnel. Le PTE 2020-2025 inclut le Contrat Territorial (CT) 2020-2022.

Le présent bilan technique et financier témoigne de la mise en œuvre du SAGE et du PTE de l'Ouest-Cornouaille pour l'année 2020.

L'année 2020, correspond à :

- la cinquième année de mise en œuvre du SAGE,
- la première année de mise en œuvre du PTE 2020-2025,
- la première année de mise en œuvre du CT 2020-2022.

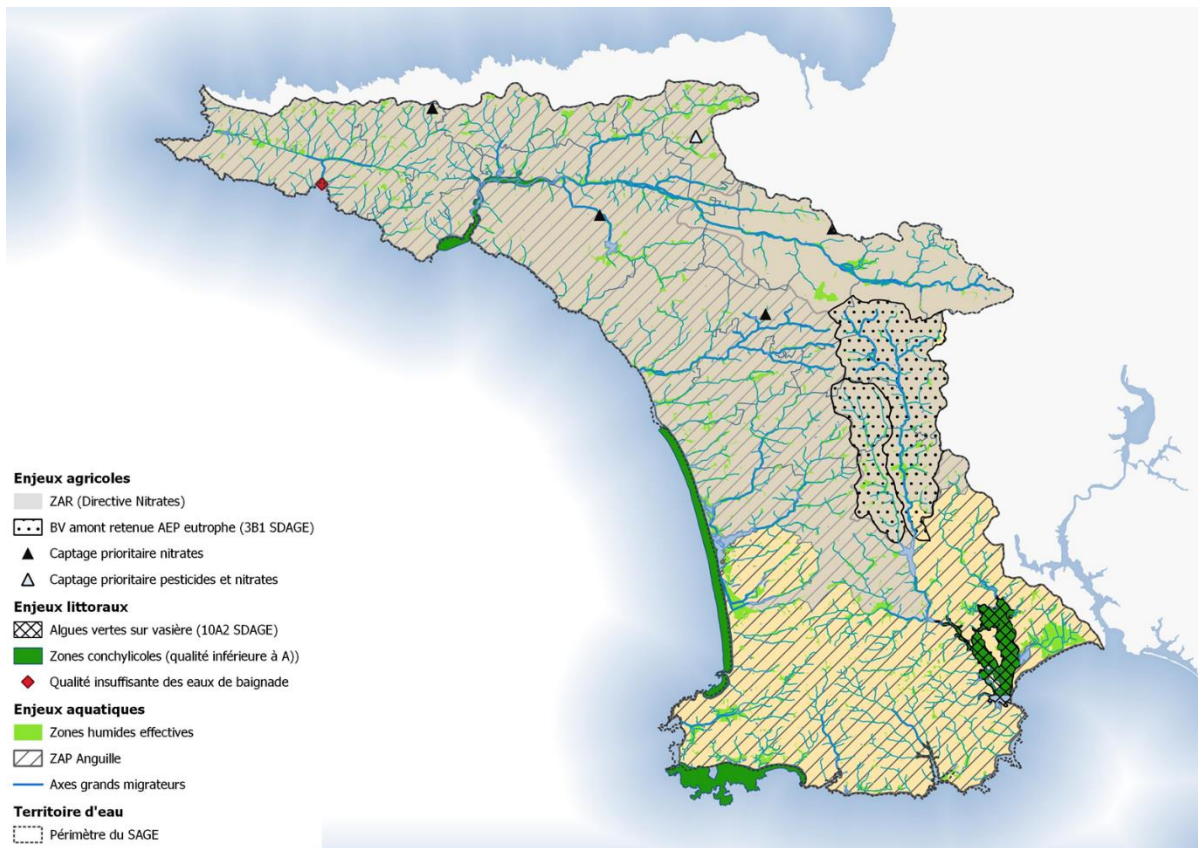
1 – Territoire, projet et gouvernance

1.1 Territoire d'eau – les bassins versants de l'Ouest-Cornouaille

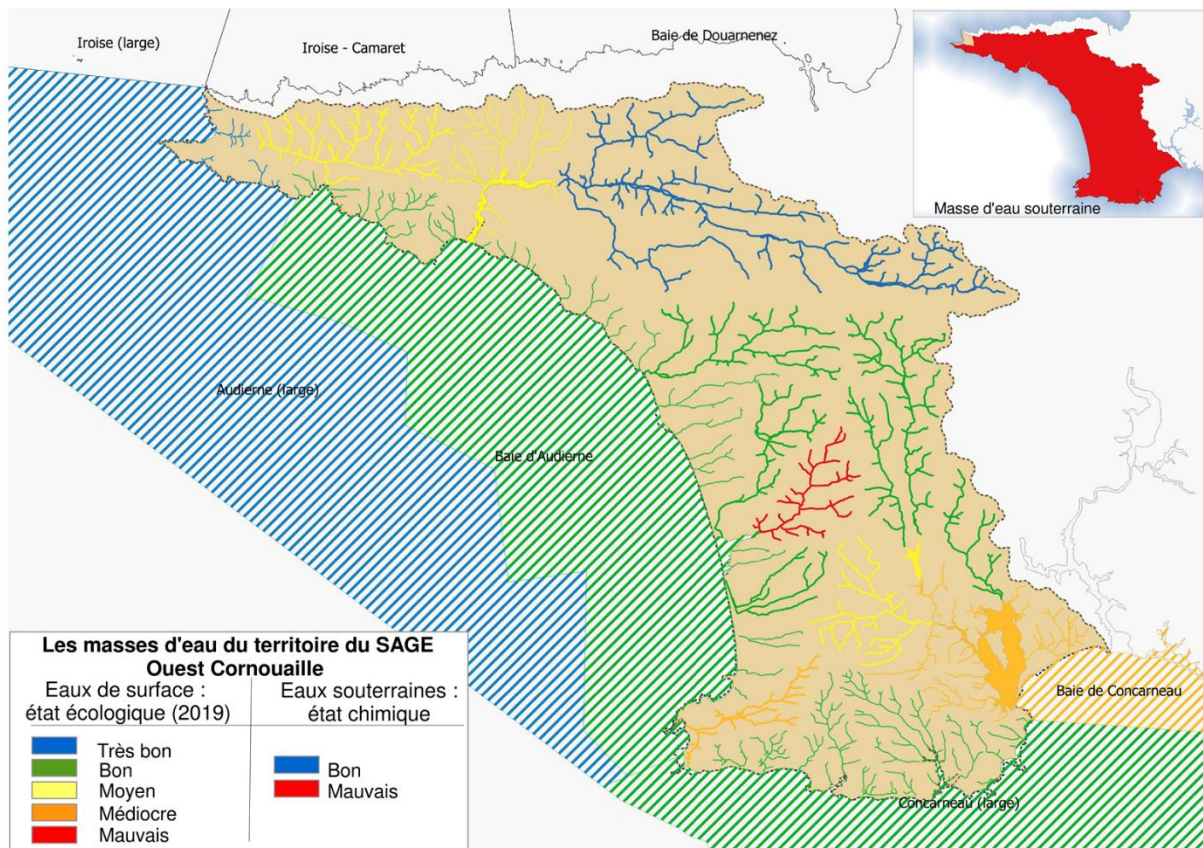
Du Cap-Sizun au pays Bigouden, le périmètre du SAGE Ouest-Cornouaille correspond à un territoire hydrographique de 550 km² garant des solidarités amont-aval. Situé le long de la baie d'Audierne, cet espace est drainé par une multitude de petits fleuves côtiers dont les deux principaux sont : le Goyen et la rivière de Pont-l'Abbé. L'agriculture et les activités littorales y jouent un rôle important. Les espaces naturels y sont nombreux et pour certains, à forte valeur patrimoniale.

- population : 71000 habitants
- organisation territoriale : 7 EPCI (5 communautés de communes et 2 syndicats d'eau), 35 communes
- organisation de la compétence GEMAPI : transfert de la GEMA à OUESCO à l'exclusion des sites Natura 2000 et des parcelles classées en espace naturel sensible
- satisfaction des besoins en eau : la baisse estivale des niveaux d'eau combinée à l'augmentation de la population peut, certaines années, engendrer des restrictions d'usages
- système agricole dominant : polyculture élevage lait et porcs, bulbiculture sur le secteur de la Torche (550 exploitations, SAU : 28600 ha)
- activités littorales : tourisme balnéaire, pêche côtière (professionnelle et loisir), activités nautiques, conchyliculture, algoculture, pêche à pied (professionnelle et loisir)
- activités industrielles : agro-alimentaire (transformation des produits de la mer et des produits agricoles)
- linéaire de cours d'eau : 750 km (77% en ZAP anguille, 24% classés au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement)
- surface de zone humide : 5000 ha
- linéaire côtier : 130 km
- 20 masses d'eau : 2 masses d'eau souterraines, 11 masses d'eau cours d'eau, 1 masse d'eau plan d'eau, 2 masses d'eau de transition, 4 masses d'eau côtières
- état des masses d'eau : 55 % des masses d'eau conformes au bon état

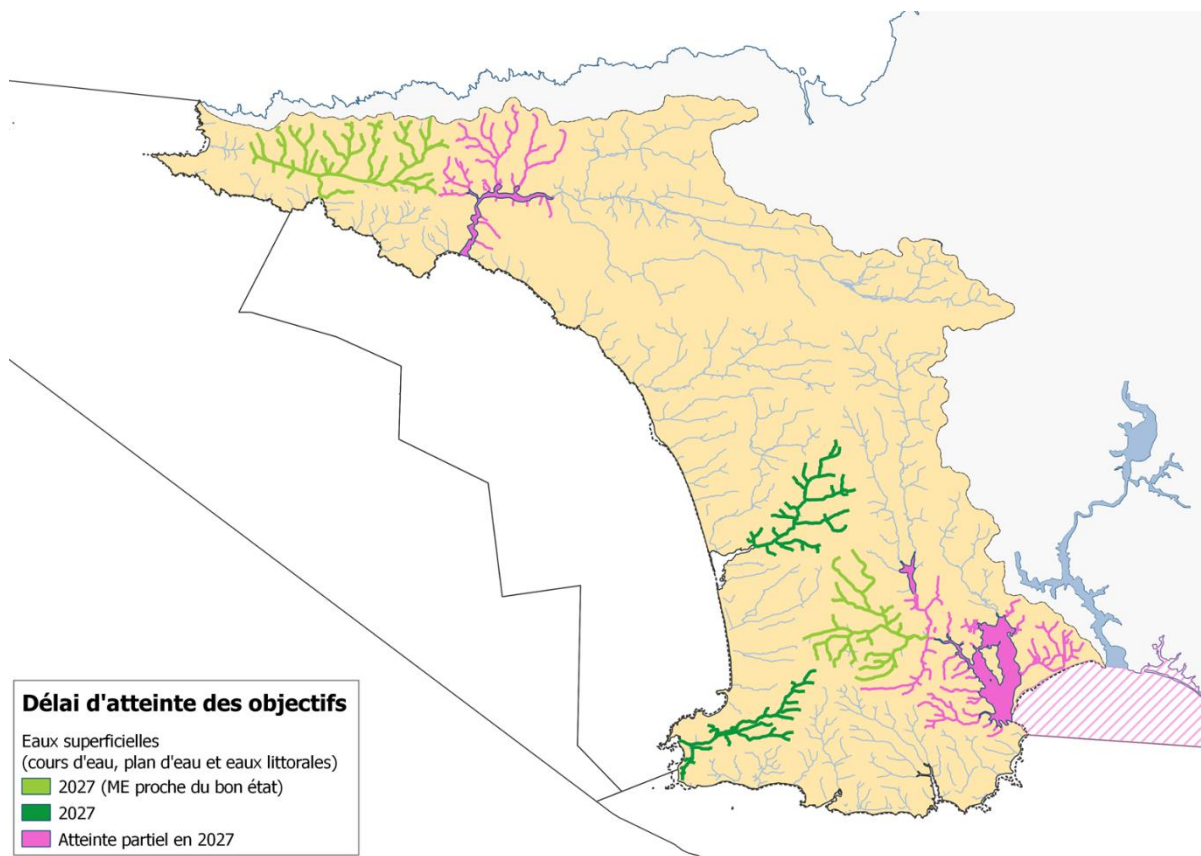
La carte ci-dessous présente les principaux enjeux des bassins de l'Ouest-Cornouaille :



La carte ci-dessous présente l'état des lieux des masses d'eau de l'Ouest-Cornouaille :



La carte ci-dessous présente l'état des lieux des masses d'eau de l'Ouest-Cornouaille :



1.2 SAGE Ouest-Cornouaille

Le SAGE est un outil de planification visant à assurer l'équilibre entre les activités humaines et la protection de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'une unité hydrographique de l'Ouest-Cornouaille. Il décline et complète localement les orientations du SDAGE Loire-Bretagne pour atteindre le bon état des eaux.

Initié en 2013, le SAGE Ouest-Cornouaille a été approuvé par arrêté préfectoral le 27 janvier 2016.

Le SAGE identifie 6 enjeux déclinés en objectifs et en dispositions au sein du plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et en articles au sein du règlement.

Enjeux		Hiérarchisation	Objectifs	Dispositions
Organisation des maitrises d'ouvrages			Maintien des différentes maitrises d'ouvrage pour porter l'ensemble des actions du SAGE	1,2,3,4
			Cohérence et coordination des actions menées	
			Communication sur le projet de SAGE pour assurer la bonne compréhension des enjeux et l'adhésion au projet	
Satisfaction des usages littoraux	Microbiologie		Maintien de la bonne qualité des eaux de baignade (au moins 90% des sites en qualité excellente) – horizon 2022	5,6,7,9,10,11,12,13,14,15, 16,17,18,19
			Atteinte/maintien à minima d'un classement des zones conchylicoles en B+ pour les 3 groupes de coquillages - horizon 2022*	
			Tendre vers le A sur toutes les zones conchylicoles pour l'ensemble des groupes de coquillages - horizon 2028	
	Qualité chimique		Atteinte du bon état chimique des eaux littorales et de transition	20,22,23,24,25,26,27
	Envasement des estuaires		Lutter contre l'envasement ou l'ensablement des estuaires afin pour préserver les habitats des espèces	28,29,30
	Algues vertes / Phytoplancton toxique		Limiter le développement des algues vertes et des phytoplanctons toxiques	
	Macrodéchets sur les plages		Limiter la présence de macrodéchets sur le littoral	31,32
Exposition aux risques naturels	Submersion marine		Amélioration de la conscience des risques de submersion marine et d'érosion littoral dans le cadre de son plan de communication et de sensibilisation	33,34,35
	Erosion du littoral			
Qualité des eaux	Nitrates		Réduire de 30% les flux et atteindre une concentration moyenne maximale de 30 mg/l sur les BV prioritaires – horizon 2022	36,37,38,39
			Non dégradation sur les autres BV	
			Viser une concentration moyenne maximale de 35 mg/l pour les eaux souterraines – horizon 2041	
	Phosphore		Atteinte du bon état de la retenue du moulin neuf (PO43- : 0.02mg/l, Pt : 0.03 mg/l, Chlorophylle a : 11.3 µg/l)	40,41
			Viser le haut de la classe de bon état sur le BV de Pont-l'Abbé et de Lanvern (PO43- : 0.01mg/l, Pt : 0.05 mg/l)	
			Atteinte/maintien du bon état sur les autres BV (Pt : 0.2 mg/l)	
	Pesticides		Evaluer la qualité des eaux en prenant en compte l'ensemble des substances actives	42,43,44,45,46,47, 48
			Respecter la norme des eaux distribuées dans les eaux brutes de surface (0.1µg/l par SA et 0.5µg/l pour l'ensemble des SA)	
			Atteindre le bon état sur les eaux souterraines (en valeur moyenne 0.1µg/l par SA et 0.5µg/l pour l'ensemble des SA)	
	Autres micropolluants		Améliorer la connaissance sur les teneurs des eaux en micropolluants autres que les pesticides	49
Matières organiques		Limiter les apports en matières organiques externes au cours d'eau	50	
Qualité des milieux	Hydromorphologie des CE et continuité écologique		Restaurer la morphologie des cours d'eau (attention particulière au ruisseau de Penmarch)	51,52,53,54,55,56, 57
			Rétablissement de la continuité écologique (espèces cibles et sédiments) (priorité : Goyen, Virgule, Penmarch et Pont-l'Abbé)	
	Zones humides		Protection des zones humides existantes pour maintenir leurs fonctionnalités (attention particulière aux marais littoraux)	58,59,60,61,62,63, 64,65
			Reconquête des zones humides dégradées pour rétablir leurs fonctionnalités	
Plantés invasives		Limitation de la fermeture des milieux par la mise en place d'une gestion adaptée		
Satisfaction des besoins en eau	Besoin / ressources et sécurisation		Satisfaire les besoins en eau potable en garantissant la qualité des eaux brutes (nitrates)	67,68,69,70
			Satisfaire les besoins en eau potable en garantissant la disponibilité des volumes nécessaires à l'alimentation en eau potable.	

ENJEUX	REGLEMENT DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE	
Satisfaction des usages littoraux	ARTICLE 1	Interdire le carénage sur la grève et les cales de mise à l'eau non équipées
Qualité chimique	ARTICLE 2	Interdire les rejets directs des effluents souillés des chantiers navals et des ports à sec dans les milieux aquatiques
Qualité des milieux Zones humides	ARTICLE 3	<p>Encadrer et limiter l'atteinte portée aux zones humides</p> <p>« la destruction de zones humides, telles que définies dans le code de l'environnement, lorsqu'elle est soumise à déclaration ou à autorisation, est interdite, sauf si le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - est déclaré d'utilité publique ou s'il présente un caractère d'intérêt général, - est lié à la sécurité ou à la salubrité publique, - contribue à l'atteinte du bon état (restauration de cours d'eau, gestion de zone humide) - est réalisé dans le cadre d'extensions, liées à l'activité économique, - d'exploitation forestière prévoit la remis en état après exploitation. <p>Dans ces cas d'exceptions à la règle, le pétitionnaire doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. chercher à éviter le dommage causé aux zones humides, 2. chercher à réduire l'impact sur les zones humides, 3. s'il subsiste des impacts résiduels, compenser le dommage identifié ».

1.3 PTE 2020-2025

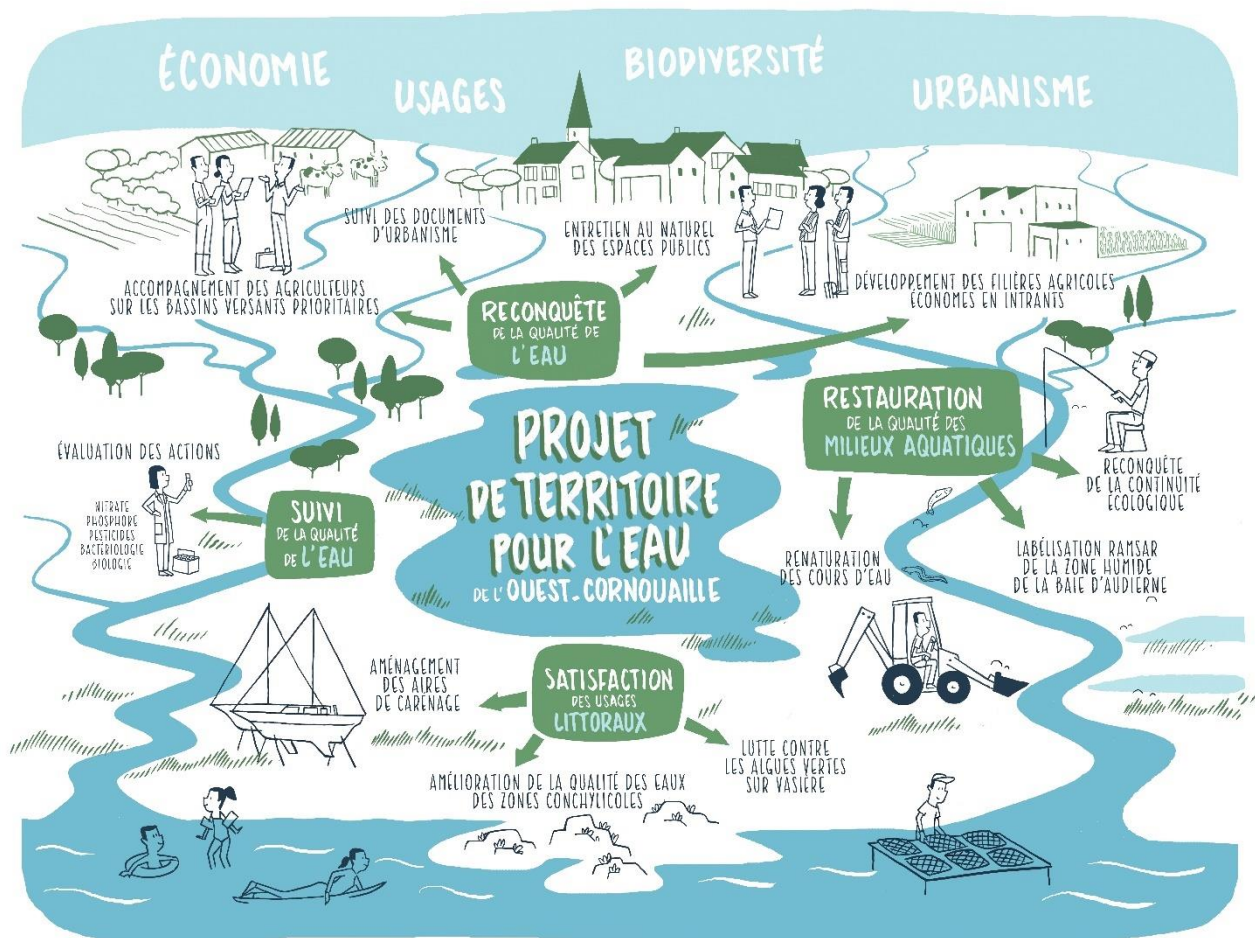
Le PTE vise à décliner les orientations du Plan Breton pour l'Eau (PBE) à l'échelle de l'Ouest-Cornouaille et à répondre aux objectifs du SAGE. Cela suppose de passer d'une logique de programme multi-thématique à une logique de projet intégré de gestion de l'eau.

Fondé sur la concertation des acteurs locaux, le PTE de l'Ouest-Cornouaille traduit l'accord entretenu entre les différents partenaires.

Les orientations retenues sont les suivantes :

- Reconquérir la qualité de l'eau en développant les filières agricoles économes en intrants.
- Restaurer la qualité des milieux aquatiques en renaturant les cours d'eau les plus dégradés.
- Satisfaire les usages littoraux en réalisant les profils de vulnérabilité des zones conchylicoles.
- Renforcer la communication en multipliant les actions de sensibilisation auprès des habitants du territoire.
- Poursuivre le suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en orientant le suivi vers l'évaluation des actions.

Le PTE de l'Ouest-Cornouaille est défini pour la période 2020-2025, il inclut le CT 2020-2022.



2 – Maitre d'ouvrage

OUESCO a pour objet de concourir et de faciliter à la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau (quantitative et qualitative), la préservation des zones humides et des milieux aquatiques à l'échelle du périmètre du SAGE.

Selon les principes de solidarité amont-aval, le syndicat assure :

- la mise en œuvre, la révision et le suivi du SAGE Ouest-Cornouaille au nom et pour le compte de la CLE,
- le suivi de la qualité des eaux et des milieux aquatiques,
- la lutte contre les pollutions diffuses (nitrates, phosphore, pesticides,...),
- la création et la restauration du maillage bocager,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau (à l'exclusion des sites Natura 2000 et des parcelles classées en ENS),
- la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques : zones humides, morphologiques des cours d'eau, et continuité écologique, ... (à l'exclusion des sites Natura 2000 et des parcelles classées en ENS).

Depuis le 17 septembre 2020, OUESCO est présidé par M. Éric Jousseau. Le syndicat mixte était précédemment présidé par M. Yves Kerisit et est constitué des EPCI suivants :

- la communauté de communes du Pays Bigouden Sud,
- la communauté de communes du Haut Pays Bigouden,
- la communauté de communes du Cap Sizun Pointe du Raz,
- Quimper Bretagne Occidentale,
- Douarnenez Communauté,
- le syndicat intercommunal des eaux du Goyen,
- le syndicat intercommunal des eaux du nord Cap-Sizun.

L'équipe technique de OUESCO s'organise de la manière suivante :

- animation du SAGE : Thomas PICHERAL (1 ETP),
- animation milieux aquatiques : Samuel GUICHARD (1 ETP),
- animation agricole : Fanny HELIAS (1 ETP),
- animation littorale et suivi de la qualité de l'eau : Tifenn NEVEU (1 ETP).

La comptabilité et la gestion des ressources humaines est assuré dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services avec l'EPAB. (0.3 ETP).

Les coordonnées du maitre d'ouvrage sont :

OUESCO,
Maison de la baie d'Audierne, St Vio, 29720 TREGUENNEC
Tel. 02 98 58 01 02
Mail. ouesco2@gmail.com

3 – Bilan technique

3.1 Bilan du SAGE

Les « fiches bilans » ici présentées synthétisent l'animation du SAGE pour l'année 2020.

L'année a notamment été marquée par la modification de la composition du collège des élus de la CLE suite aux élections municipales.

En 2020, la CLE était présidée par M. Thierry Mavic.

L'élection du président, du vice-président et du bureau de la CLE s'est tenue le 18 janvier 2021.

FICHE N°1 – SAGE Ouest Cornouaille

ANIMATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU SAGE



Disposition du SAGE

- Ensemble des dispositions du SAGE

Bilan de l'action (Annexe 1 - Compte rendu et avis de la CLE)

- Animation de la CLE : en raison de la crise sanitaire et de la tenue des élections municipales, la CLE s'est réunie une seule fois : séance du 11 mars 2020.
Les débats ont porté sur : la délimitation des Nappes à réserver pour l'Alimentation en Eau Potable (NAEP), la labélisation Ramsar du site naturel de la baie d'Audiern, le transfert des eaux usées de la commune de Poullan-sur-mer vers la Ville de Douarnenez, la délimitation de l'aire d'alimentation de captage (AAC) de Kergamet, de Lesaff et de Lannourec, le programme d'actions 2020 porté par OUESCO, la feuille de route de la CLE.
Sur ce dernier point, la CLE a acté la position du Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : « Au regard des caractéristiques similaires et des enjeux communs que vous partagez avec les territoires adjacents dont certains ne peuvent s'appréhender qu'à une échelle étendue, votre feuille de route ne me paraît pas correspondre aux attentes du 11^e programme. La mise en œuvre d'une étude de gouvernance à l'échelle des trois SAGE du Sud Finistère pourrait vous permettre d'étudier les différentes mutualisations possibles ». La CLE a proposé la mise en place d'un moratoire sur les réflexions inter-SAGE dans l'attente de l'installation du nouveau collège des élus de la CLE.

Avis rendus par la CLE		
Date	Objet	Avis
11/03/2020	Délimitation de l'AAC de Kergamet sur la commune de Landudec	La CLE émet un avis favorable au projet et encourage la CCHPB à réaliser dans les meilleurs délais le diagnostic territorial des pressions en vue de mettre en place un plan d'actions.
04/06/2020 Consultation dématérialisée	Délimitation de la NAEP (A14) sur la commune de Plonéis	La CLE émet un avis favorable au classement de la NAEP A14 assorti de l'observation suivante : La CLE regrette de ne pas avoir été consultée en amont du projet pour faire part de sa connaissance du territoire.
24/08/2020 Consultation dématérialisée	Délimitation de l'AAC de Lesaff sur la commune de Poullan sur mer	La CLE émet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral portant délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage d'eau potable de Lesaff.
24/08/2020 Consultation dématérialisée	Délimitation de l'AAC de Lannourec sur la commune de Goulien	La CLE émet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral portant délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage d'eau potable de Lannourec

- Animation du SAGE

Outils	Maitre d'ouvrage	Objet
PTE	OUESCO	Coordination des actions de reconquête de la qualité de l'eau, de restauration des milieux aquatiques, de satisfactions des usages littoraux, de suivi de la qualité de l'eau et des milieux, de communication et de sensibilisation. CF point 3.2
Documents d'urbanisme	SIOCA et communes	Suivi de la révision du PLU des communes de : Audierne, Guilvinec, Plovan, Primelin et Loctudy. En application du SAGE une attention particulière a été portée : à la gestion des eaux usées, à la gestion des eaux pluviales, aux économies d'eau, à la protection du bocage stratégique, à la protection des zones humides. Note : la CLE n'est pas reconnue comme personne publique associée. Malgré l'animation réalisée sur le sujet, la CLE n'est pas systématiquement associée aux révisions de PLU.
Natura 2000	CCPBS, CC Cap Sizun - Pointe du Raz, Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages marins de Bretagne	Suivi de la mise en œuvre des DOCOB sur les sites :de la baie d'Audierne, de la rivière de Pont-l'Abbé, du Cap-Sizun et des roches de Penmarch. Sur le site de la baie d'Audierne une attention particulière a été portée sur l'impact potentiel des prélèvements d'eau sur le fonctionnement des zones humides.
Programme d'actions de prévention des inondations	CCPBS	Demande de participation au COPIL du PAPI du littoral du Sud Finistère.
Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales	Communes	Porter à connaissance de la disposition 15 du SAGE « mettre en place les outils permettant une meilleure gestion des eaux pluviales » auprès des 15 communes n'ayant pas réalisé l'étude.
Journée CAMAB	CAMAB	Présentation du enjeux et objectifs du SAGE et des actions du PTE de l'Ouest-Cornouaille
Veille foncière	CCPBS (SIADS)	Lancement d'une réflexion portant sur la mise en place d'une veille foncière sur la vente des moulins du territoire du SAGE Ouest-Cornouaille. En 2022, sous la forme d'une expérimentation et dans le cadre du transfert de compétence PLUi, les moulins pourront être intégrés à la veille foncière de la CCPBS. La CLE validera la liste des moulins à inclure au dispositif. En cas de vente, la CLE rendra un avis sur l'opportunité de proposer un rachat du droit d'eau.

- Mise en œuvre de la feuille de route 2020-2025 de la CLE : document validé en CLE lors de la séance du 2 octobre 2019.

	Contexte	Engagements de mutualisation	Calendrier	Réalisation	Commentaires
Mutualisation avec le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez	Le territoire du SAGE baie de Douarnenez est limitrophe avec le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille	<p>Mutualiser les missions administratives avec l'EPAB.</p> <p>Sur le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille la mise à disposition de services du SIEG s'avère aujourd'hui insuffisante pour répondre aux besoins de OUESCO. Sur le territoire du SAGE baie de Douarnenez, l'EPAB dispose d'un poste à temps complet de responsable « secrétariat, comptabilité et ressources humaines ». Les deux territoires s'engagent à mutualiser le poste existant dans le cadre d'une convention de prestation de services. Les conditions de la mutualisation sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0.3 ETP au bénéfice de OUESCO pour assurer les missions suivantes : réalisation des procédures budgétaires et comptables, gestion administrative du personnel et de la paie. - 0.7 ETP au bénéfice de l'EPAB pour assurer les missions suivantes : réalisation des procédures budgétaires et comptables, gestion administrative du personnel et de la paie, gestion du secrétariat et gestion courante du syndicat. <p>A noter : l'EPAB ne pouvant pas répondre aux besoins de OUESCO sur la gestion des marchés publics. Il est proposé dans la mesure du possible de s'appuyer sur l'expertise des EPCI pour sécuriser les pièces administratives.</p>	2020	Réalisé	OUESCO et l'EPAB observent les limites de cette mutualisation. Le temps de travail alloué aux missions s'avère sous dimensionné.
		<p>Etudier les possibilités de mutualisation des missions de suivi de la qualité de l'eau avec l'EPAB.</p> <p>Sur le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille, un poste (0.4 ETP) relatif au suivi de la qualité de l'eau sera créé au 1^{er} janvier 2020 pour assurer les missions suivantes : réalisation des prélèvements d'eau, traitement, bancarisation, interprétation et mise en forme des données. Sur le territoire du SAGE de la Baie de Douarnenez, l'EPAB dispose d'un poste de technicien « suivi de la qualité de l'eau » (0.7 ETP). Une mutualisation des missions de suivi de la qualité de l'eau pourrait être envisagée à l'échelle des deux territoires. Dans cette perspective, les élus concernés s'engagent à se rencontrer annuellement pour approfondir cette piste.</p> <p>A noter : pour le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille, la mutualisation du suivi de la qualité de l'eau est liée à la réflexion menée avec les territoires du SAGE Odet et du SAGE Sud-Cornouaille sur la mutualisation de l'animation littorale.</p>		Non réalisé	En attente de l'installation de la CLE pour statuer sur l'opportunité d'engager une étude de gouvernance inter-SAGE à l'échelle de la Cornouaille
Mutualisation avec les territoires du SAGE de l'Odet et du SAGE du Sud-Cornouaille	Les SAGE Ouest-Cornouaille / Odet / Sud-Cornouaille partagent deux masses d'eau côtières « baie de Concarneau » et « Concarneau large »,	<p>Renforcer les synergies avec le SIVALODET, la CCPF, CCA et QC.</p> <p>Cette recherche de synergie se formalisera notamment par la création d'une commission inter-SAGE littorale ouverte aux élus, techniciens et acteurs des trois territoires.</p>	2020	Non réalisé	Non réalisé en raison de la crise sanitaire, mais cet engagement demeure le point fort de la feuille de route. La première réunion de la commission inter-Sage littoral portera sur le développement des algues vertes.
		<p>Etudier les possibilités de mutualisation de l'animation littorale avec le SIVALODET, la CCPF, CCA et QC.</p> <p>Sur le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille, un poste (0.6 ETP) d'animateur « milieux littoraux » sera créé au 1^{er} janvier 2020 pour assurer les missions suivantes : animation du groupe de travail « milieux littoraux », réalisation et animation des profils de vulnérabilité des zones de production de coquillages, animation du schéma de carénage, suivi de l'étude régionale d'évaluation de l'impact du sédiment sur la prolifération des algues vertes sur vasière et si besoin définition d'un plan d'actions. Une mutualisation du poste pourrait être envisagée à l'échelle des masses d'eau côtières « baie de Concarneau » et « Concarneau large ». Pour le territoire du SAGE du Sud Cornouaille, les profils conchylicoles étant réalisés, cette mutualisation pourrait notamment porter sur l'animation et la mise en œuvre du schéma de carénage qui doit être réalisé prochainement. Pour le territoire du SAGE de l'Odet, la réalisation des profils conchylicoles et la réflexion sur le schéma de carénage sont envisagées à partir de 2020. L'animation littorale permettrait d'articuler les démarches des trois territoires. Dans cette perspective, les élus concernés s'engagent à se rencontrer annuellement pour approfondir ces pistes.</p>		Non réalisé	En attente de l'installation de la CLE pour statuer sur l'opportunité d'engager une étude de gouvernance inter-SAGE à l'échelle de la Cornouaille
Mutualisation avec les autres structures du territoire	<p>Dans le cadre du PTE de l'Ouest-Cornouaille, une attention particulière sera portée pour assurer la transversalité des politiques publiques et développer des partenariats.</p> <p>OUESCO, la CCPBS, la CCHPB et la CCCSPR partagent la compétence GEMA.</p>	<p>Renforcer les synergies avec les EPCI.</p> <p>Pour assurer la bonne articulation des démarches, OUESCO s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à associer les EPCI aux études et aux actions portées par OUESCO et à inviter la CCPBS, CCHPB et CCCSPR aux réunions des groupes de travail et du comité de pilotage PTE/CT - à suivre (sous réserve de l'accord du maître d'ouvrage) les études et les actions liés aux enjeux du SAGE (GEMA, eau potable, eau pluviale, assainissement, développement économique, ...), portées par les EPCI - à suivre le PAPI du littoral sud Finistère et à participer au groupe de travail GEMAPI de la CCPBS - à étudier les possibilités de réalisation d'étude communes (exemple : dans le cadre du PTE, il est prévu que l'étude pour la restauration morphologique du ruisseau de Penmarch soit réalisée sous une maîtrise d'ouvrage commune entre OUESCO et la CCPBS). 	2020	Réalisé	Nomination d'agents référents par EPCI ET invitation systématiques aux réunions. Renforcement des liens avec les maîtres d'ouvrage sur les thématiques de l'eau potable et de l'assainissement. Demande de participation au COPIL du PAPI du littoral du Sud Finistère.
		<p>Renforcer les synergies avec le SIOCA, le syndicat mixte des ports pêche/plaisance de Cornouaille.</p> <p>Pour assurer la bonne articulation des démarches, OUESCO s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à inviter le SIOCA aux réunions des groupes de travail, - à suivre les révisions de PLU, - à inviter le syndicat mixte des ports pêche-plaisance de Cornouaille aux réunions du GTML. 	2020	Réalisé	A noter : la CLE n'est pas reconnue comme personne publique associée. Malgré l'animation réalisée sur le sujet, la CLE n'est pas systématiquement associée aux révisions de PLU. Un courrier sera adressé aux maires afin de rappeler la nécessité d'associer les CLE aux révisions de PLU.
Mutualisation à l'échelle de la région Bretagne	Propositions APPCB	<p>Renforcer la mutualisation des outils de communication.</p> <p>Dans le cadre d'une « banque d'outil de communication » animée par l'APPCB, OUESCO s'engage à mettre à disposition ses outils de communications : plaquette, vidéo, exposition</p>		Réalisé	Exposition : Soyons SAGE prenons soin de l'eau Opération : Ne rien jeter, ICI commence la mer
		<p>Disposer d'un cadre commun pour l'élaboration des tableaux de bord des SAGE.</p> <p>La CLE s'engage à suivre la méthodologie régionale et à utiliser la trame définie par l'AAPPCB, ATBVB et l'OEB pour renseigner le tableau de bord du SAGE Ouest-Cornouaille</p>		Non réalisé	
		<p>Disposer d'une expertise juridique mutualisée.</p> <p>OUESCO s'engage à utiliser l'expertise juridique régionale (comme lors de la mise en place de la compétence GEMAPI) pour bénéficier d'alertes et d'analyses extérieures sur les textes de loi.</p>		Réalisé	

Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Réunion de CLE	2	1	Crise sanitaire
Réunion de la commission littorale inter-SAGE	1	0	Moratoire dans l'attente de l'installation des nouveaux élus

Moyens humains

	Agent	ETP
Animation du SAGE	Animateur SAGE	0.9

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût en prestation
Animation du SAGE	54 375,5 €	0 €

Perspectives 2021

- Installer le collège des élus de la CLE (élection du président, du vice-président et du bureau)
- Renforcer l'autorité de la CLE (association à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanisme et des outils de gestion spécifiques comme les DOCOB)
- Préciser les objectifs de réduction des flux de nitrates du SAGE (définition d'une année de référence)
- Réaliser le tableau de bord du SAGE
- Emettre un avis sur le projet de SDAGE 2022-2027
- Etudier les scénarios de mutualisation et/ou de regroupement des structures porteuses de SAGE à l'échelle de la Cornouaille

FICHE N°2 – SAGE Ouest Cornouaille COMPTABILITE, RESSOURCES HUMAINES ET DIVERS ADMINISTRATIF



Disposition du SAGE

- D3 . Rôle et missions de la cellule d'animation de la structure porteuse du SAGE

Bilan de l'action

OUESCO ne dispose pas d'agent en interne pour la réalisation des fonctions support.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, OUESCO mutualise les fonctions « comptabilité et ressources humaines » avec l'EPAB sous la forme d'une prestation de services.

Après une année de conventionnement, OUESCO et l'EPAB observent les limites de cette mutualisation. Le temps de travail alloué aux missions s'avère sous dimensionné.

Moyens humains

	Agent	ETP
Secrétaire administratif	Convention avec l'EPAB	0.3

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût en prestation
Secrétaire administratif	0 €	12 698 €

Perspectives 2021

- Optimisation de la répartition des missions administratives

FICHE N°3 – SAGE Ouest Cornouaille COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION



Disposition du SAGE

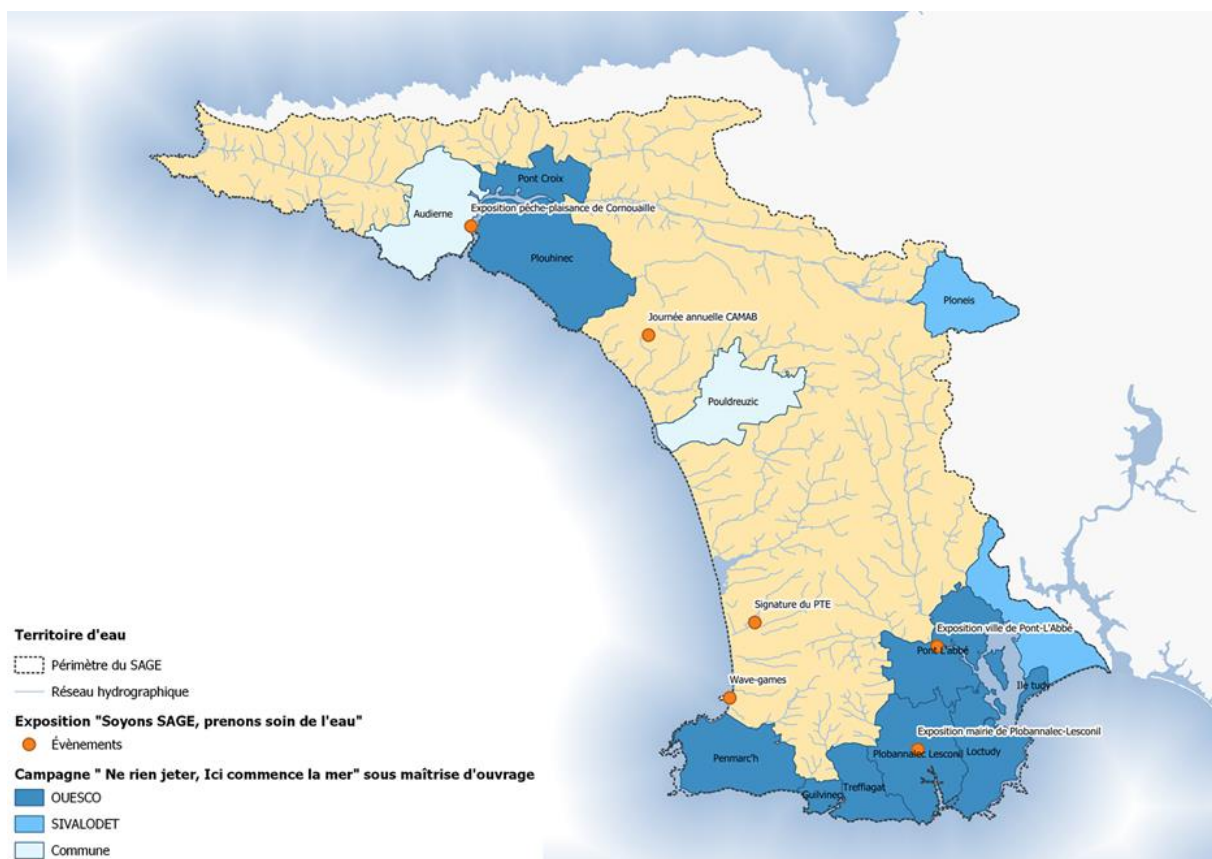
- D4 . Assurer la réalisation et la diffusion d'un programme de communication, d'information et de sensibilisation

Bilan de l'action (Annexe 2 – outils de communication)

Au-delà des actions habituelles que sont : la mise à jour du site internet, l'animation de la page Facebook (420 abonnés) et l'organisation de conférences de presse, l'année a été marquée par :

- 6 accrochages de l'exposition « Soyons SAGE, prenons soin de l'eau »
- le déploiement de l'opération « Ne rien jeter, Ici commence la mer » sur 9 communes (installation de 185 clous et 50 affiches)
- l'invitation des membres de la CLE, des membres du comité syndical de OUESCO et des élus municipaux à suivre la webconférence intitulée « Repenser l'eau en ville, s'appuyer sur la nature pour aménager durablement mon territoire » organisée par l'office international de l'eau.

Carte de synthèse du SAGE



	Objectifs	Réalisation	
Visite de terrain pour les membres de la CLE	1	0	Retard d'installation du collège des élus (crise sanitaire)
Opération de communication	1	2	

Moyens humains

	Agent	ETP
Animation du SAGE	Animateur SAGE	0.1

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût en prestation
Animation du SAGE	6 041.5 €	9 968 €

Perspectives 2021

- Poursuivre les accrochages de l'exposition « Soyons SAGE, prenons soin de l'eau »
- Poursuivre le déploiement de l'opération « Ne rien jeter, Ici commence la mer »
- Organiser des « rencontres CLE » sur le terrain avec des « acteurs de l'eau » de l'Ouest-Cornouaille pour renforcer l'acculturation des membres de la CLE sur la gestion de l'eau

3.2 Bilan du PTE

Les « fiches bilans » ici présentées synthétisent les actions 2020 du PTE.

L'année a notamment été marquée par :

- la signature du PTE et du CT à la maison de la Baie d'Audierne le 16 janvier, en présence de Yves Kerisit (OUESCO), Jean Placines (agence de l'eau Loire-Bretagne), Karim Ghachem (Conseil Régional de Bretagne), Raynald Tanter (CCPBS), Pierre Plouzennec (CCHPB), Gilles Sergent (CC Cap Sizun – Pointe du Raz), Didier Olivry (Conservatoire du littoral).
- la réalisation de la phase 1 des travaux de renaturation de la rivière de Pont l'Abbé,
- la prise de poste de la nouvelle animatrice agricole,
- la mise en place d'une animation littorale et le lancement des profils de vulnérabilité des zones conchylicoles.

En raison de dysfonctionnement technique du système de visio-conférence, le comité de pilotage (COPIL) du PTE du 30 novembre 2020 n'a pas pu aller à son terme. La réunion a dû être ajournée et reportée au 13 janvier 2021.

3.2.1 Reconquête de la qualité de l'eau

Sur cet enjeu, la première année de mise en œuvre du PTE a permis de renforcer, de localiser et de prioriser l'animation agro-environnementale.

La délimitation de zones d'action prioritaires (ZAP) a permis de localiser l'action agro-environnementale :

- La « ZAP nitrates » inclut : les bassins dont la concentration moyenne en nitrates est supérieure aux objectifs du SAGE (Goyen et Virgule), les bassins situés en amont de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé - site sujet à la prolifération des algues vertes (Pont l'Abbé, Lanvern, Saint Jean et Tréméoc), les périmètres de protection de captages prioritaires pour les nitrates (Lannourec, Kergamet, Bromuel, Kersrat, Lesaf).
- La « ZAP phosphore » inclut : les bassins situés en amont de la retenue du moulin Neuf – site sensible à l'eutrophisation (Pont-l'Abbé, Lanvern).
- La « ZAP pesticides » inclut : les bassins à risques pour les pesticides (Penmarch et côtier 6), les périmètres de protection de captages prioritaires pour les nitrates (Lesaff).

La signature d'une convention avec la CCPBS et de la CCHPB a permis de conditionner le versement des aides à l'installation à la réalisation d'un accompagnement de OUESCO et de flécher l'action agro-environnementale vers les jeunes agriculteurs.

FICHE N°4 – PTE Ouest Cornouaille ANIMATION AGRO-ENVIRONNEMENTALE



Disposition du SAGE

- D39 . Poursuivre les actions « pollutions diffuses agricoles » sur les bassins prioritaires
- D41 . Accompagnement des exploitants agricoles en vue de l'équilibre de la fertilisation phosphorée sur les bassins prioritaires
- D42 . Améliorer les connaissances des pratiques agricoles sur les bassins présentant un risque par rapport aux pesticides
- D43 . Poursuivre l'animation agricole pour réduire l'usage des pesticides

Bilan de l'action (Annexe 3 : compte rendu des groupes de travail) (Annexe 4 : Bilan MAEC 2020) (Annexe 5 : bulletins d'information agricole)

- Animation du groupe de travail agricole (GTA) : en raison de la crise sanitaire, le GTA s'est réuni une seule fois : séance du 27 août 2020.
Les débats ont porté sur : les résultats du suivi de la qualité de l'eau, le phasage de l'étude phosphore (phase 1 : amélioration de la connaissance, phase 2 : caractérisation et hiérarchisation des flux, phase 3 : définition d'un plan d'action), le projet de modification des périmètres de captage en aval de la retenue du moulin Neuf.
Le programme d'actions agro-environnementale a été validé en décembre dans le cadre d'une consultation dématérialisée.
- Développement des filières agricoles économes en intrants :
 - . Les échanges avec la société Henaff se sont poursuivis mais sans aboutir. L'entreprise n'a pas donné suite à notre proposition de partenariat technique pour prendre en compte les enjeux de la reconquête de la qualité de l'eau dans la stratégie d'entreprise intitulée « Bee good 2030 ».
 - . Les échanges avec l'association ADAPOC sur le projet de reprise de l'abattoir de Pont-Croix se sont également poursuivis. Compte tenu de l'étude de faisabilité, le porteur de projet s'oriente vers un scénario d'atelier de découpe couplé avec une unité d'abatage à la ferme. OUESCO a renouvelé sa proposition de partenariat technique pour travailler sur le volet environnemental du projet.
 - . Un premier contact a été pris avec l'association Bretagne Chanvre Développement.
- Animation des MAEC : les contractualisations ont été significatives malgré les restrictions d'ouverture et d'éligibilité.
Note : seules les mesures système étaient ouvertes à la contractualisation. Il était possible de contractualiser pour une durée de 5 ans les MAEC système polyculture-élevage suivantes (SPE1, SPM1, SPE2, SPM2 et SPE3), à condition d'exploiter au moins 3 ha en bassin versant algues vertes ou d'être un jeune agriculteur ou de prolonger d'une année le contrat des MAEC suivantes (SPM1, SPM2 et SPM3), échues à la fin de la campagne 2019/2020.

PAEC		Bilan 2020			
Code mesure	Montant € / ha	Nb contrats	Surface (ha)	Montant €	
				1 an	5 ans
SPE1	210,00 €	0		- €	- €
SPM1	180,00 €	20	933,31	160 108,40 €	- €
SPE2	190,00 €	0		- €	- €
SPM2	160,00 €	4	187,27	29 664,00 €	- €
SPE3	140,00 €	0		- €	- €
SPM3	110,00 €	0		- €	- €
SPE9	140,00 €	0		- €	- €
GC01	235,44 €	/		- €	- €
GC02	338,76 €	/		- €	- €
GC04	366,00 €	/		- €	- €
GC05	450,00 €	/		- €	- €
HE01	56,58 €	/		- €	- €
HE02	222,86 €	/		- €	- €
HE04	159,90 €	/		- €	- €
HE05	326,18 €	/		- €	- €
HE08	190,12 €	/		- €	- €
HE10	103,32 €	/		- €	- €
HE12	122,40 €	/		- €	- €

- Elaboration de bulletins d'information agricole : les 3 bulletins d'information ont porté sur : le PTE, les aides aux investissements en matériel agro-environnemental, la qualité de l'eau et les MAEC. La diffusion s'est faite par mail (420 destinataires : agriculteurs et conseillers agricoles).
- Amélioration de la connaissance des exploitations : 18 nouvelles exploitations ont été rencontrées. Depuis 2012 :
 - . 306 exploitations ont été rencontrées individuellement à l'échelle du territoire du SAGE (65% des exploitations),
 - . 251 exploitations ont été rencontrées individuellement à l'échelle des bassins prioritaires (61% des exploitations).

Carte de synthèse du PTE



Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaires
Animation du GTA	3 réunions	1 réunion et 1 consultation dématérialisée	Crise sanitaire
Bulletin agricole	3 bulletins	3 bulletins	Destinataires : agriculteurs, prescripteurs et financeurs
Charte des prescripteurs	1 réunion, 8 signataires	Non réalisé	
Développement des filières	1 projet	Suivi de 3 projets	
Animation PAEC	3 réunions	2 réunions, 24 prolongations de contrats	
Animation PCAEA	Répondre aux sollicitations	2 dossiers	

Moyens humains

	Agent	ETP
Animation agricole	Animatrice agricole	0.3

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût en prestation
Animation agricole	11 668 €	1 474 €

Perspectives 2021

- Poursuivre : l'animation du GTA et des MAEC, l'accompagnement pour le montage des dossiers PCAEA, la rédaction des bulletins d'information agricole
- Associer les services économie des EPCI au PTE pour développer les filières agricoles vertueuses pour la qualité de l'eau
- Proposer à la société Henaff la mise en place d'engagements de progrès sur l'autonomie alimentaire des agriculteurs fournisseurs.
- Accompagner l'ADAPOC pour rédiger un cahier des charges agro-environnemental en lien avec les enjeux de la reconquête de la qualité de l'eau.

FICHE N°5 – PTE Ouest Cornouaille

ACCOMPAGNEMENT AGRO-ENVIRONNEMENTAL DES AGRICULTEURS



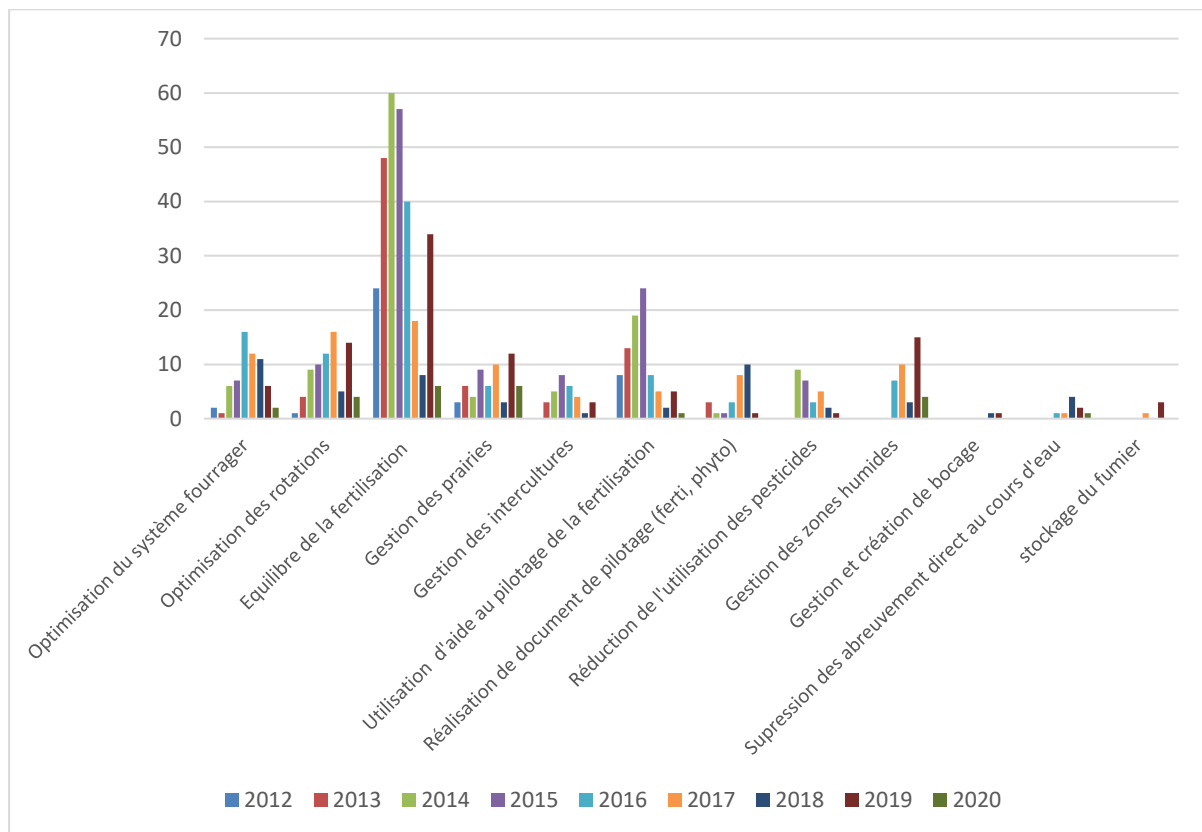
Disposition du SAGE

- D39 . Poursuivre les actions « pollutions diffuses agricoles » sur les bassins prioritaires
- D41 . Accompagnement des exploitants agricoles en vue de l'équilibre de la fertilisation phosphorée sur les bassins prioritaires
- D42 . Améliorer les connaissances des pratiques agricoles sur les basins présentant un risque par rapport aux pesticides
- D43 . Poursuivre l'animation agricole pour réduire l'usage des pesticides

Bilan de l'action

- Accompagnements agro-environnementaux : 13 Diagnostics/projets d'optimisation agronomique réalisés avec l'appui de la chambre d'agriculture, 2 pré-diagnostics de conversion à l'agriculture biologique réalisés avec l'appui du GAB du Finistère et 1 diagnostic de parcelles à risque (DPR2) « pesticides ».

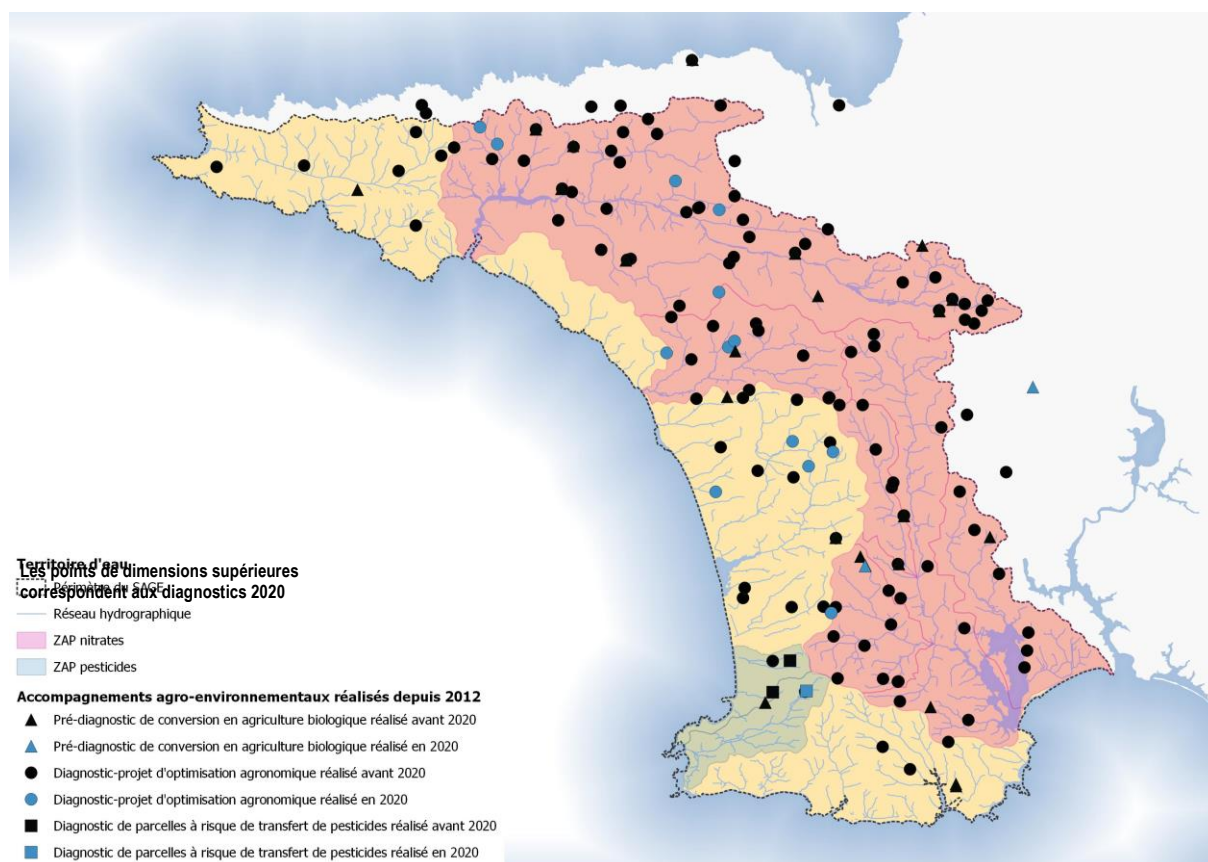
Engagements des agriculteurs dans le cadre des diagnostics / projets agronomiques



Notes :

- . Essoufflement de la dynamique des engagements pour la réalisation des diagnostics/projets d'optimisation agronomique.
 - . L'animatrice agricole a obtenu son agrément DPR2 en 2021 auprès du CRODIP – initialement prévue en mars, la formation a été reportée à octobre.
- « Etude phosphore » sur les bassins situés en amont de la retenue du moulin Neuf : réalisation de la phase 1 de l'étude – acquisition de données supplémentaires sur les concentrations en orthophosphates et en phosphore total (suivi mensuel calendaire et par temps de pluie des cours d'eau contributeurs sur la période comprise entre juin 2020 et mai 2021)

Carte de synthèse du PTE



Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Diagnostiques / projets d'optimisation agronomique	25	13	
Pré-diagnostic de conversion à l'agriculture biologique	0	2.5	
DPR2 (pesticides)	2 (sous réserve de l'agrément de	1	Agrément en octobre

	l'animatrice agricole)		
Etude phosphore	Démarrage	Phase 1	

Moyens humains

	Agent	ETP
Accompagnement agricole	Animatrice agricole	0.7

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût en prestation
Diagnostics / projets agro	27 225 €	19 933 €
Etude phosphore		2 109 €
DPR2 (pesticides)		0 €

Perspectives 2021

- Poursuivre l'accompagnement agro-environnemental des agriculteurs
- Poursuivre la phase 1 de l'étude phosphore et lancer la phase 2 : quantification et caractérisation des flux, hiérarchisation des contributeurs et identification des sous-bassins prioritaires.
- Expérimenter des techniques innovantes pour réduire l'utilisation des pesticides sur la zone maraichère et bulbicole de la Torche.

FICHE N°6 – PTE Ouest Cornouaille **ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES** **« ENTREtenir AU NATUREL »**



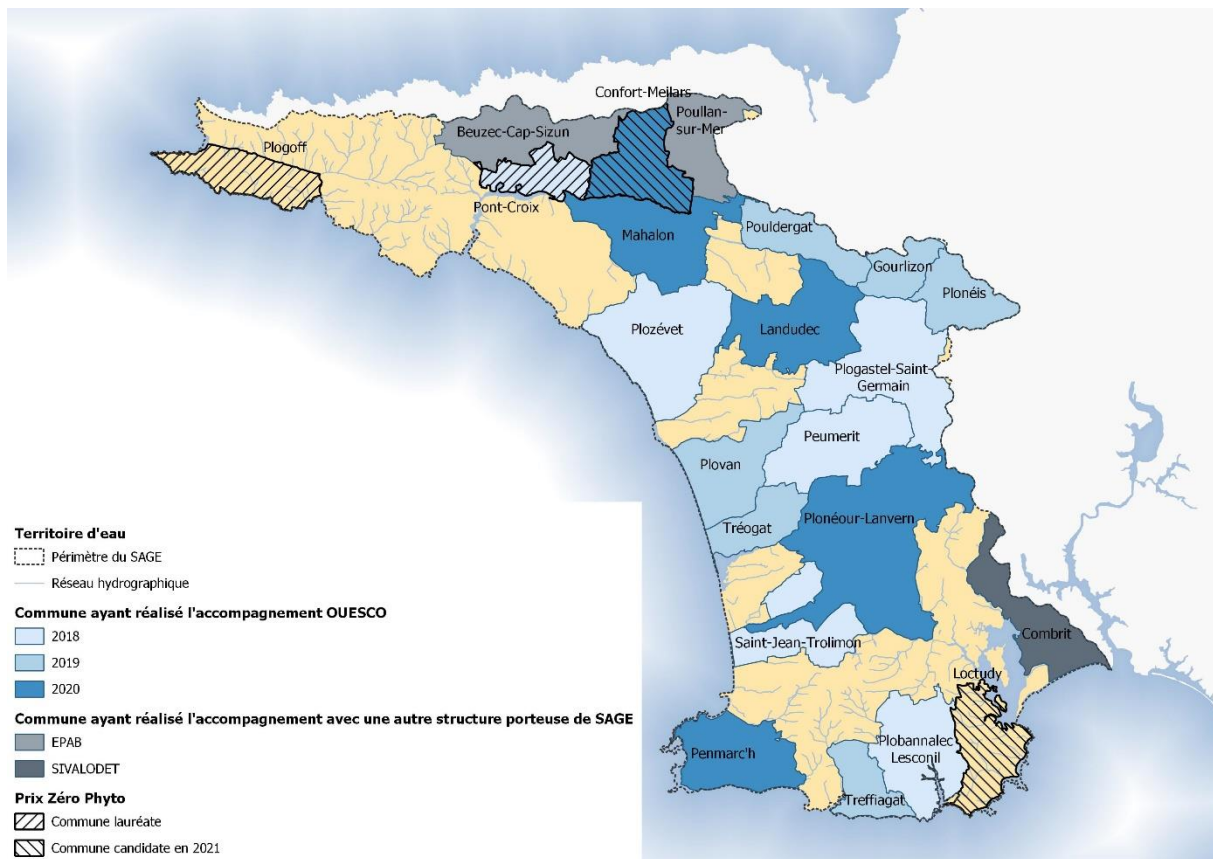
Disposition du SAGE

- D46 . Engagement des collectivités dans une démarche de réduction de l'utilisation des pesticides
- D47 . Communiquer et sensibiliser les particuliers aux risques liés à l'utilisation des pesticides
- D66 . Sensibiliser les particuliers aux risques engendrés par les espèces invasives

Bilan de l'action

- Accompagnement technique de 5 communes sur la réduction de l'utilisation des pesticides : Penmarc'h, Plonéour-Lanvern, Confort-Meilars, Landudec et Mahalon.
 Note : les communes ont adapté leurs pratiques d'entretien des espaces publics au cadre de la loi Labbé.

Carte de synthèse du PTE



Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Accompagnements techniques des communes	7	5	Crise sanitaire

Moyens humains

	Agent	ETP
Accompagnement entretenir au naturel	/	/

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût en prestation
Accompagnement entretenir au naturel	0 €	3 300 €

Perspectives 2021

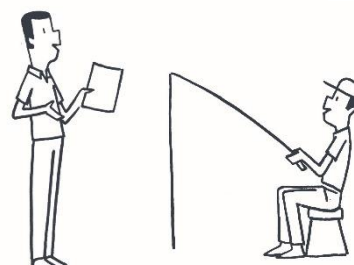
- Encourager les communes à candidater au prix « Zéro phyto » délivré par la Région Bretagne et accompagner les communes dans cette démarche en réalisant un audit des pratiques et en assurant le suivi de la charte régionale d'entretien des espaces des collectivités.

3.2.2 Restauration de la qualité des milieux aquatiques

Sur cet enjeu, la première année de mise en œuvre du PTE a permis :

- d'engager les premiers travaux de restauration des milieux aquatiques (réalisation de la phase 1 des travaux de renaturation de la rivière de Pont l'Abbé),
- d'actualiser l'inventaire permanent des zones humides,
- de prendre en compte la préservation des milieux aquatiques dans les projets d'aménagement.

FICHE N°7 – PTE Ouest Cornouaille ANIMATION MILIEUX AQUATIQUES



Disposition du SAGE

- D53 . Améliorer la connaissance sur la qualité physique et la continuité écologique des cours d'eau du territoire
- D54 . Déterminer et planifier les actions de restauration, renaturation et entretien des cours d'eau sur les bassins prioritaires et notamment les secteurs sensibles (têtes de bassins versants)
- D55 . Définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique
- D58 . Disposer d'inventaires des zones humides sur l'ensemble du territoire
- D66 . Sensibiliser les particuliers aux risques engendrés par les espèces invasives

Bilan de l'action (Annexe 3 : compte rendu des groupes de travail)

- Animation du groupe de travail milieux aquatiques (GTMA) : en raison de la crise sanitaire, le GTMA s'est réuni seulement deux fois : séance du 28 janvier 2020 et du 27 août 2020.
Les débats ont porté sur : les réponses à apporter aux observations recueillies dans le cadre de l'enquête publique portant sur la restauration des cours d'eau de l'Ouest-Cornouaille, les travaux de reméandrage de la rivière de Pont-l'Abbé (état des lieux, objectifs, dimensionnement, suivi).
- Réalisation d'expertises « zones humides » :

Projet	Maitre d'ouvrage / demandeur	Expertise OUESCO
Projet de lotissement sur la commune de Combrit	Commune de Combrit	Pas de modification de l'inventaire des zones humides
Projet de lotissement sur la commune de Combrit	Commune de Combrit	Modification de l'inventaire des zones humides sur la base d'une expertise floristique et pédologique : ajout de 10 610 m ²
Projet d'extension de parking sur la commune de Combrit	Commune de Combrit	Modification de l'inventaire des zones humides sur la base d'une expertise floristique et pédologique : ajout de 515 m ² et retrait de 252 m ²
Projet de garage sur la commune de Plovan	CCHPB	Rappel de la réglementation au propriétaire Pas de modification de l'inventaire des zones humides Déplacement du projet en dehors de la zone humide
Aménagement de jardin à Plozévet	Commune de Plozévet	Modification de l'inventaire des zones humides sur la base d'une expertise floristique et pédologique : retrait de 2 633 m ²
Aménagement de jardin (ancienne pisciculture) à Guiler-sur-Goyen	Propriétaire	Modification de l'inventaire des zones humides sur la base d'une expertise floristique et pédologique : retrait de 6 938 m ²

Aménagement de jardin (décapage et remblaiement de zones humides) à Plobannaec-Lesconil	Commune de Plobannaec-Lesconil / DDTM	Rappel de la réglementation Expertise floristique et pédologique Préconisation de remise en état de la parcelle
Aménagement d'un jardin à Loctudy	Propriétaire	Rappel de la réglementation cours d'eau et zones humides Préconisations de gestion : non intervention
Aménagement d'un sentier randonnée à Pont-l'Abbé	Commune de Pont l'Abbé / CCPBS	Rappel de la réglementation cours d'eau et zones humides Préconisations d'aménagement : installation d'un platelage
Transfert des eaux usées de Poullan-sur-mer vers Douarnenez	Douarnenez Communauté	Appui technique portant sur la réhabilitation des bassins de lagunage en zone humide : <ul style="list-style-type: none"> - Délimitation des zones humides - Préconisations techniques - Sensibilisation des entreprises aux travaux sur les milieux aquatiques - Participation aux réunions de chantier - Présentation des travaux à la CAMAB
Journée CAMAB 2020	CAMAB	Co-animation d'un atelier avec la CCPBS sur la gestion du marais de Lescors
Projet de centre incendie secours du Cap-Sizun	CC du Cap Sizun – Pointe du Raz	Prise en compte des zones humides dans la construction du projet : <ul style="list-style-type: none"> - Acquisitions foncières supplémentaires pour réduire l'impact sur la zone humide (56 m2 de zone humide impactée) - Compensation : restauration de 350 m2 de zone humide remblayée

- Réalisation d'expertises « cours d'eau » :

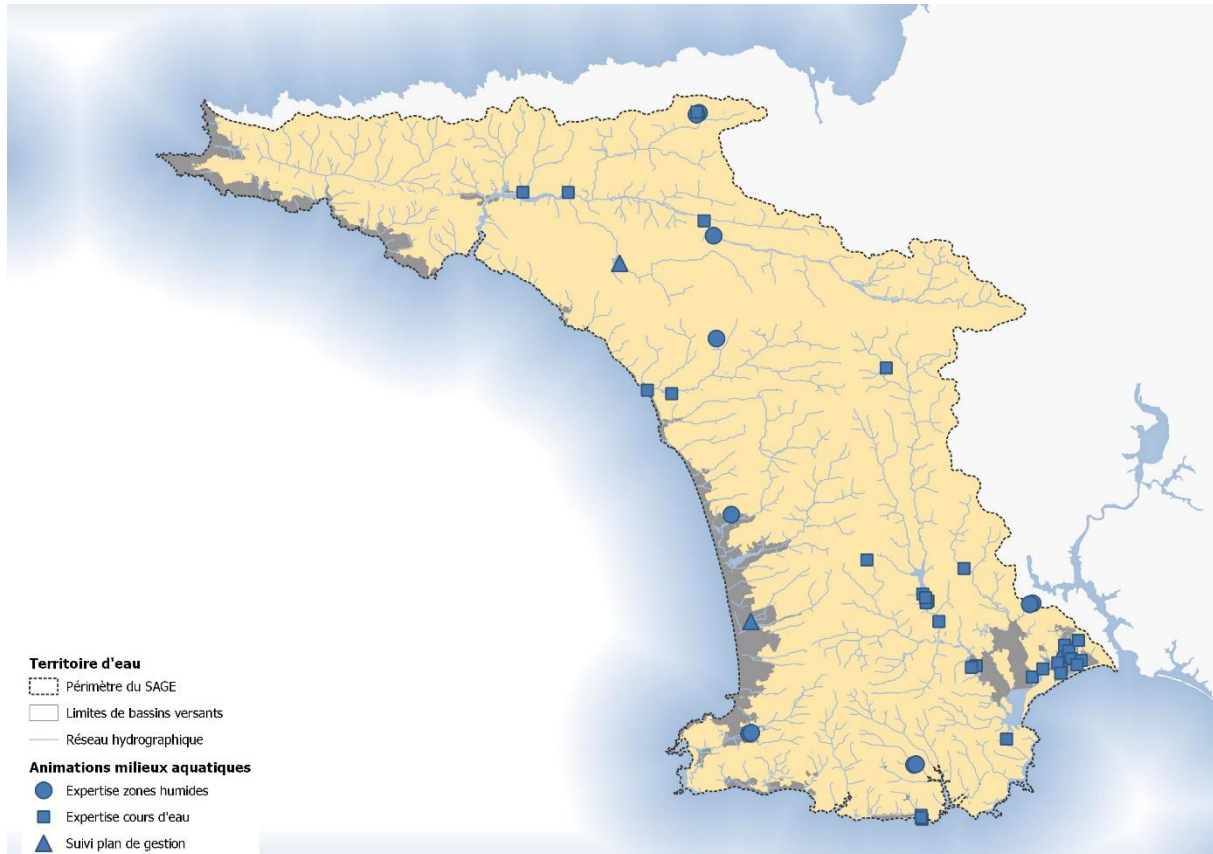
Projet	Maitre d'ouvrage / demandeur	Expertise OUESCO
Réalisation d'une passe à poissons à moulin Coing sur la Virgule à Plozévet	Propriétaire (suite à une étude OUESCO)	Participation à la réunion de démarrage du chantier (DDTM / OFB/ entreprise) Assistance à maîtrise d'ouvrage en phase travaux Participation à la réunion de fin de chantier (DDTM / OFB/ entreprise)
Restauration de la continuité écologique du moulin de Pennahan sur le Goyen à Pont-Croix	Association Cap sur les moulins (suite à une étude OUESCO)	Organisation à la réunion de démarrage du chantier (DDTM / OFB/ entreprise)
Refonte du pont routier de Tromelin sur le Goyen à Mahalon	Mairie de Mahalon	Préconisations techniques vis-à-vis de la continuité écologique Information sur les financements mobilisables
Aménagement du passage busé de Kerbreach sur le	Propriétaire	Aménagement jugé non prioritaire pour la continuité écologique (mauvais rapport coût/efficacité)

ruisseau de Saint Jean à Plonéour-Lanvern		Porté à connaissance auprès de la mairie de Plonéour-Lanvern
Passage routier de Roz Ar Gall sur la rivière de Pont l'Abbé à Plogastel-Saint-Germain	Commune de Plogastel-Saint-Germain	Continuité écologique : absence d'obstacle Morphologie : gain possible au niveau de la répartition des débits entre le bief et le cours d'eau
Refonte de la passe à poissons du barrage de moulin Neuf sur la rivière de Pont l'Abbé (étude PRO)	CCPBS (Étude AVP réalisée par OUESCO)	Participation aux réunions
Aménagement du Moulin de Créméneq sur la Virgule à Plozévet	Propriétaire (acquisition en cours)	Information sur le droit d'eau Information sur les obligations en termes de continuité écologique et débit réservé
Suppression des bassins d'exhaure de l'usine de potabilisation de Bringall sur la rivière de Pont-l'Abbé	CCPBS	Assistance à maîtrise d'ouvrage sur la définition du projet. Prescriptions techniques : renaturation de la zone humide
Etude portant sur l'exutoire de la plage de Kersaux à Lesconil	Commune de Plobannalec - Lesconil	Participation aux réunions
Renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé	Lycée de Kerbernes	Présentation des travaux aux élèves
Renaturation rivière de Pont-l'Abbé	Lycée de Saint Gabriel	Présentation des travaux aux élèves
Indice abondance Anguille (Goyen, rivière de Pont l'Abbé)	FPPMA 29	Participation aux pêches électriques d'échantillonnage
Indice abondance SAT (Goyen)	FPPMA 29	Participation aux pêches électriques d'échantillonnage

- Suivi plan de gestion d'espace naturel :

Projet	Maitre d'ouvrage	Expertise OUESCO
Acquisition foncière de l'étang de Poulguidou dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles	Conseil Départemental du Finistère	Fonctionnement hydrologique Qualité des eaux Droits d'eau (avec DDTM) Continuité écologique
Etude hydraulique de l'étang de St Vio et du marais de Loc'h Ar Stang	Conservatoire du littoral	Prescriptions techniques : prise en compte des anguilles (gestion naturelle de la brèche, prélèvement d'eau (optimisation de l'irrigation)
Plan de gestion du Polder de Combrit / Ile Tudy	Conservatoire du littoral	Diagnostic de la continuité écologique Prescriptions techniques : prise en compte des anguilles
Plan de gestion du marais du Ster	Conseil Départemental du Finistère	Réalisation d'une pêche électrique présence/absence anguille avec la FPPMA 29

Carte de synthèse du PTE



Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Animation GTMA	3 réunions	2 réunions	Crise sanitaire
Actualisation de l'inventaire permanent des zones humides	Répondre aux sollicitations	9 diagnostics	
Accompagnement technique portant sur l'entretien des cours d'eau	1 formations	0 formation	Crise sanitaire

Moyens humains

	Agent	ETP
Animation milieux aquatiques	Animateur milieux aquatiques	0.2

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût en prestation
Animation milieux aquatiques	9 264 €	0 €

Perspectives

- Poursuivre l'animation du GTMA
- Poursuivre la réalisation des expertises « milieux aquatiques » et renforcer les partenariats pour prendre en compte la protection et la gestion des milieux aquatiques dès la genèse des projets.

FICHE N°8 – PTE Ouest Cornouaille TRAVAUX MILIEUX AQUATIQUES



Disposition du SAGE

- D54 . Déterminer et planifier les actions de restauration, renaturation et entretien des cours d'eau sur les bassins prioritaires et notamment les secteurs sensibles (têtes de bassins versants)
- D55 . Définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique

Bilan de l'action

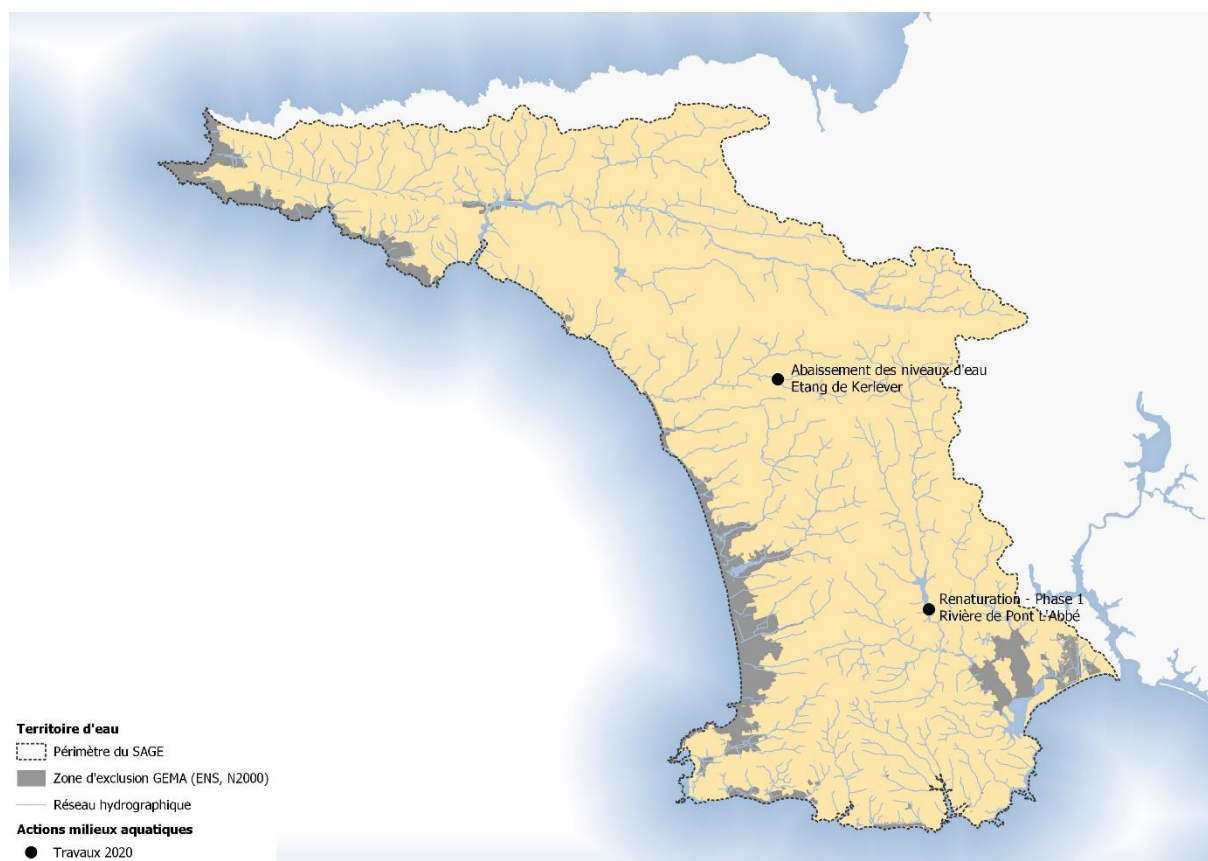
- Renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé aval (phase 1 : du barrage du moulin Neuf au seuil du moulin de Pen Enez) : les travaux ont été réalisés par l'entreprise Le Roux TP entre le 11 et le 23 septembre, conformément aux plans d'exécution fournis par le bureau d'étude.
 - . Préparation du chantier : piquetage, création d'un accès, d'une zone de stockage des matériaux et de stationnement des engins.
 - . Mise en œuvre d'une stratégie pour maintenir le sentier de randonnée accessible durant la phase de travaux.
 - . Prise en compte du pompage AEP situé à l'aval : procédure d'alerte renforcée, vigilance lors des phases susceptibles de favoriser le départ de MES avec possibilité d'arrêt temporaire des travaux.
 - . Suivi journalier de l'entreprise et hebdomadaire avec les services de police de l'eau.
 - . Terrassement du tracé du lit avec une attention particulière apportée au façonnage du profil en long et en travers : alternance de radiers et de profonds, verticalité de la berge à l'extérieur des méandres, pentes douces à l'intérieur...
 - . Gestion des déblais afin de minimiser l'impact sur la zone humide (stockage en vue d'une réutilisation en 2022, création de banquettes dans le bief)
 - . Apport granulométrique important (600 T) pour former une couche d'armure de 30 cm. Validation en carrière de la taille et la nature des apports.
 - . Mise en place d'une passerelle agricole.
 - . Bilan : création de 320 m de cours d'eau (10 radiers, 9 méandres) avec des méandres marqués pour favoriser les processus hydromorphologiques naturels.



Note :

- . Suite à la mise en eau, le profil de la rivière s'est avéré sous dimensionné. OUESCO a immédiatement procédé aux ajustements nécessaires en prescrivant un élargissement du profil (passage de 3 m à entre 4.6 et 6 m). Les travaux d'ajustement ont été réalisés par l'entreprise Le Roux TP le 24 et le 25 septembre.
- . La CCPBS n'a pas réalisé la nouvelle passe à poissons du barrage du moulin Neuf. A la demande des services de l'Etat, la CCPBS a engagé une étude complémentaire pour optimiser le fonctionnement de l'ouvrage.
- . Faute d'accord entre les parties, l'ouvrage de répartition des débits n'a pas été réalisé. En partenariat avec OUESCO, la CCPBS a engagé une étude complémentaire pour permettre au moulin de Pen Enez de fonctionner indépendamment du moulin Neuf. L'objectif de l'étude consiste à trouver le meilleur compromis entre : alimentation de la rivière renaturée, fonctionnement des moulins, protection contre les inondations et respect de la continuité écologique (dévalaison et montaison).
- Préparation des travaux de suppression de l'étang de Kerlever sur la Virgule :
 - Réalisation d'une pêche de sauvegarde. Opération réalisée en partenariat avec la fédération de pêche du Finistère.
 - Abaissement progressif des niveaux de l'étang pour limiter les départs de matières en suspension dans le cours d'eau (retrait de l'ensemble de la vanne, soit 80% d'abaissement des niveaux en décembre). Opération réalisée en partenariat avec le service espaces naturels de la CCHPB.

Carte de synthèse du PTE



Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé	Réalisation de la phase 1	Réalisation de la phase 1 à l'exclusion de l'ouvrage de répartition des débits	Réalisation d'une étude complémentaire
Suppression de l'étang de Kerlever	Abaissement des niveaux d'eau	Abaissement des niveaux d'eau	
Arrachage des plantes invasives	1 chantier participatif	/	Crise sanitaire

Moyens humains

	Agent	ETP
Animation milieux aquatiques	Animateur milieux aquatiques	0.5

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût en prestation
Travaux milieux aquatiques	23 160 €	47 485 € (+ 9420 € pour l'étude de répartition des débits de la rivière de Pont-l'Abbé)

Perspectives

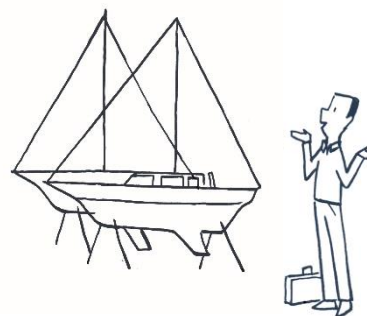
- Réaliser l'ouvrage de répartition des débits de la rivière de Pont-l'Abbé.
- Effacer l'ouvrage de l'étang de Kerlever sur la Virgule et aménager la buse de Saint Alour sur le Ster.

3.2.3 Satisfaction des usages littoraux

Sur cet enjeu, la première année de mise en œuvre du PTE a permis :

- d'engager la réalisation des profils de vulnérabilité conchylicole sur les zones de production de coquillages dont la qualité est inférieure à A (Rivière de Pont-l'Abbé, Goyen, baie d'Audierne et zone de Toul Ar Ster)
- de mutualiser la réflexion sur les résultats de l'IPE (Indice Poisson Estuaire) du Goyen avec le SIVALODET et le SMEIL.
- de suivre l'avancée de l'étude IMPRO sur la vasière de la rivière de Pont-l'Abbé (étude régionale sur l'évaluation de l'impact des sédiments sur la prolifération des algues vertes sur vasière).

FICHE N°9 – PTE Ouest Cornouaille ANIMATION LITTORALE



Disposition du SAGE

- D5 . Améliorer la connaissance sur les altérations de la qualité des eaux de baignade
- D6 . Améliorer la connaissance sur les altérations de la qualité des zones conchylicoles

Bilan de l'action (Annexe 3 : compte rendu des groupes de travail)

- Animation du groupe de travail milieux littoraux (GTML) : en raison de la crise sanitaire, le GTML s'est réuni seulement deux fois : séance du 25 février 2020 et du 1^{er} septembre 2020. Les débats ont porté sur le protocole et le réseau du suivi bactériologique à mettre en place dans le cadre des profils de vulnérabilité conchylicole, le lancement de l'opération « Ne rien jeter, Ici commence la mer », l'Indice Poissons Estuaire du Goyen (projet INPEC), le développement des algues vertes sur les vasières de la rivière de Pont-l'Abbé (projet IMPRO). Pendant la période de confinement, le groupe a été consulté au sujet de la pollution bactériologique de la rivière de Pont-l'Abbé ayant entraîné l'interdiction temporaire de pêche, ramassage, expédition et commercialisation de coquillages entre le 07 mai et le 29 mai. Les investigations réalisées n'ont pas permis de prouver l'origine de la pollution.
- Suivi de la qualité des eaux de baignade : collecte de l'ensemble des profils de baignade, suivi des alertes de l'ARS et accompagnement des communes de Primelin et de Plogoff pour réviser le profil de baignade de la plage du Loc'h classée en qualité suffisante depuis 2017.

Période de fermeture	Zone concernée	Type de contamination
29/06/2020 - 03/07/2020	Grève Blanche	Enterocoques
19/08/2020 - 24/08/2020	Ru Vein	Enterocoques
19/08/2020 - 24/08/2020	Loc'h	Enterocoques et E.coli
21/08/2020 - 26/08/2020	Steir	Enterocoques et E.coli

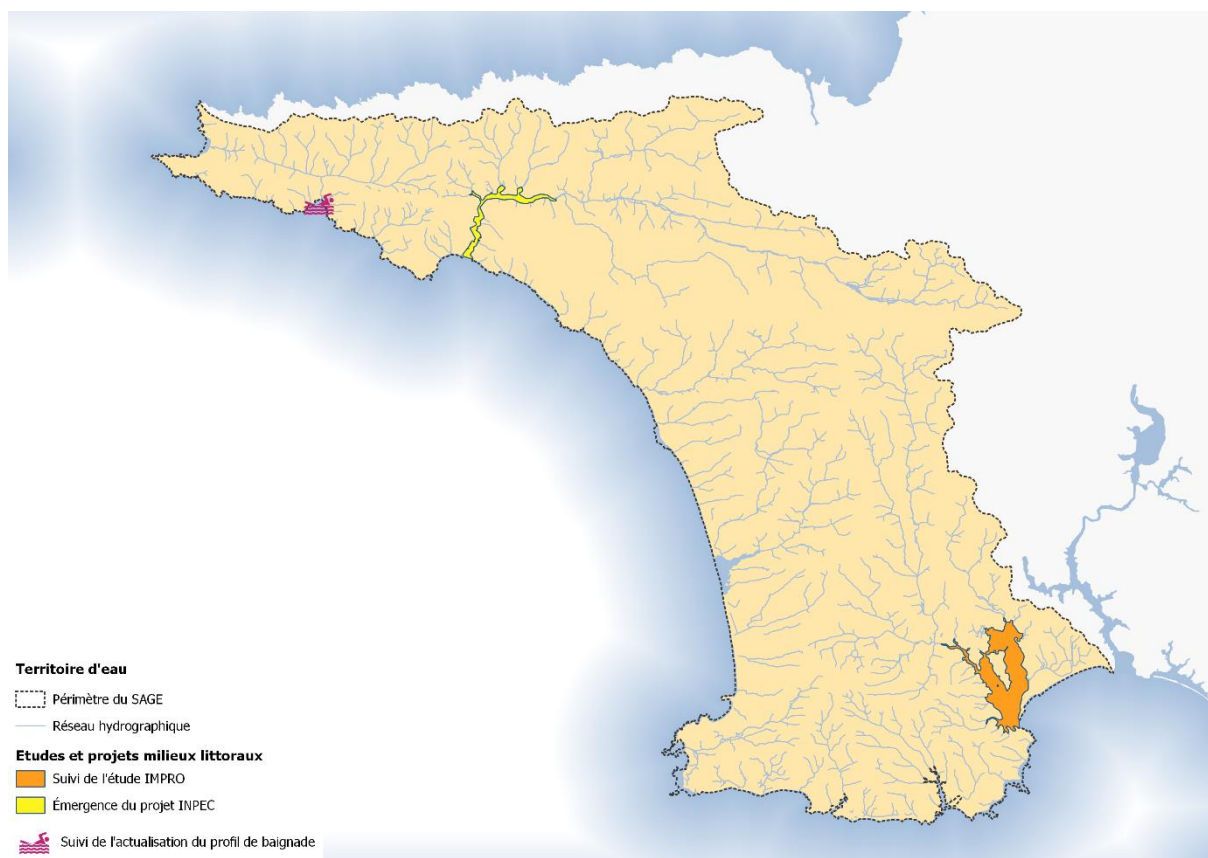
- Suivi de la qualité des eaux conchylicoles : suivi des alertes REMI et REPHYTOX

REMI			
Période de fermeture	Zone concernée	Type de contamination	Coquillages concernés
07/05/2020 - 29/05/2020	Rivière PAB aval	E.coli	Coquillages fousseurs
19/08/2020 - 02/09/2020	Goyen	E.coli	Tous les coquillages sauf les gastéropodes marins non filtreurs

REPHYTOX			
Période	Zone concernée	Type de contamination	Coquillages concernés
12/03/2020-06/11/2020	Concarneau Large - Les Glénans	pseudonitzchia	Pectinidés (St jacques et pétoncles)
18/05/2020 - 30/07/2020	Concarneau Large - Les Glénans	Dynophysis	Tous coquillages sauf gastéropodes non filtreurs
24/05/2020 - 09/07/2020	Baie d'Audierne	Dynophysis	Tous coquillages sauf huitres gastéropodes non filtreurs
11/06/2020 - 02/07/2020	île Tudy	Dynophysis	Tous coquillages sauf huitres, palourdes grises, coques gastéropodes non filtreurs
15/06/2020 - 25/06/2020 et 06/11/2020	Pays Bigouden Sud	Dynophysis	Tous coquillages sauf gastéropodes non filtreurs

- Réponse à l'appel à initiative pour la biodiversité marine de l'agence de l'eau Loire-Bretagne en partenariat avec le SIVALODET et le SMEIL pour porter une étude visant à améliorer la compréhension des liens entre Indice Poisson Estuaire et fonctionnement des petites fleuves côtiers (Goyen, Odet, Laïta). Le projet est intitulé INPEC (Interprétation et traduction opérationnelles des Notes de l'indice Poissons Estuaire pour la gestion des petits fleuves côtiers) et vise à orienter les mesures de gestion.
- Déploiement de l'opération « Ne rien jeter, Ici commence la mer » : identification des avaloirs d'eaux pluviales stratégiques en lien avec les services techniques des communes concernées.

Carte de synthèse du PTE



Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Animation GTML	3 réunions	2 réunions	Crise sanitaire
Profils de baignade	Collecte des études	Collecte et analyse des études	
Information des conchyliculteurs sur les pratiques agricoles et le système d'assainissement	1 visite de terrain	/	Crise sanitaire

Moyens humains

	Agent	ETP
Animation milieux littoraux	Animatrice milieux littoraux	0.2

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût en prestation
Animation milieux littoraux	8 384 €	0 €

Perspectives

- Poursuivre l'animation du GTML
- Suivre l'actualisation du profil de baignade de la plage du Loch
- Lancer l'étude INPEC
- Analyser le règlement des ports au regard des prescriptions et recommandations du SAGE
- Analyser les conclusions de l'étude IMPRO
- Informer les conchyliculteurs sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement

FICHE N°10 – PTE Ouest Cornouaille

PROFILS DE VULNERABILITE DES ZONES CONCHYLICOLES



Disposition du SAGE

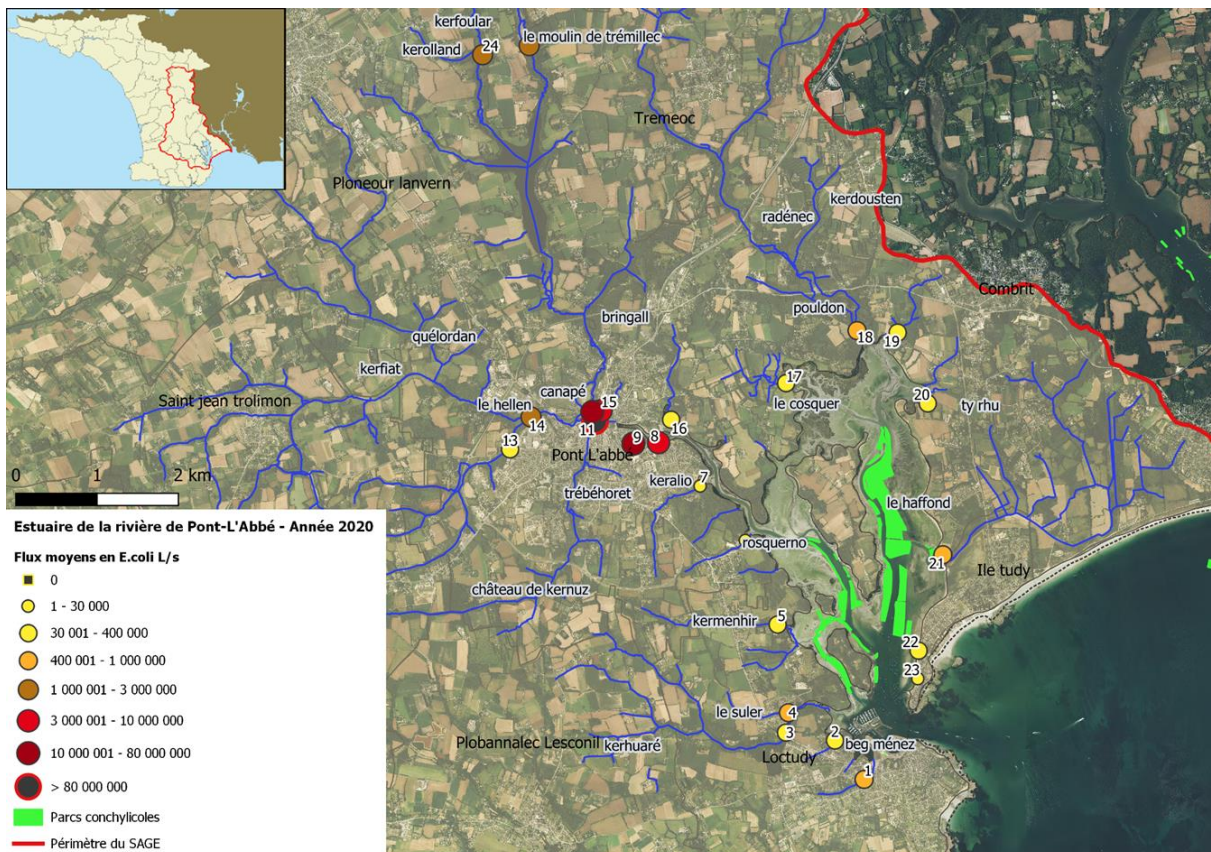
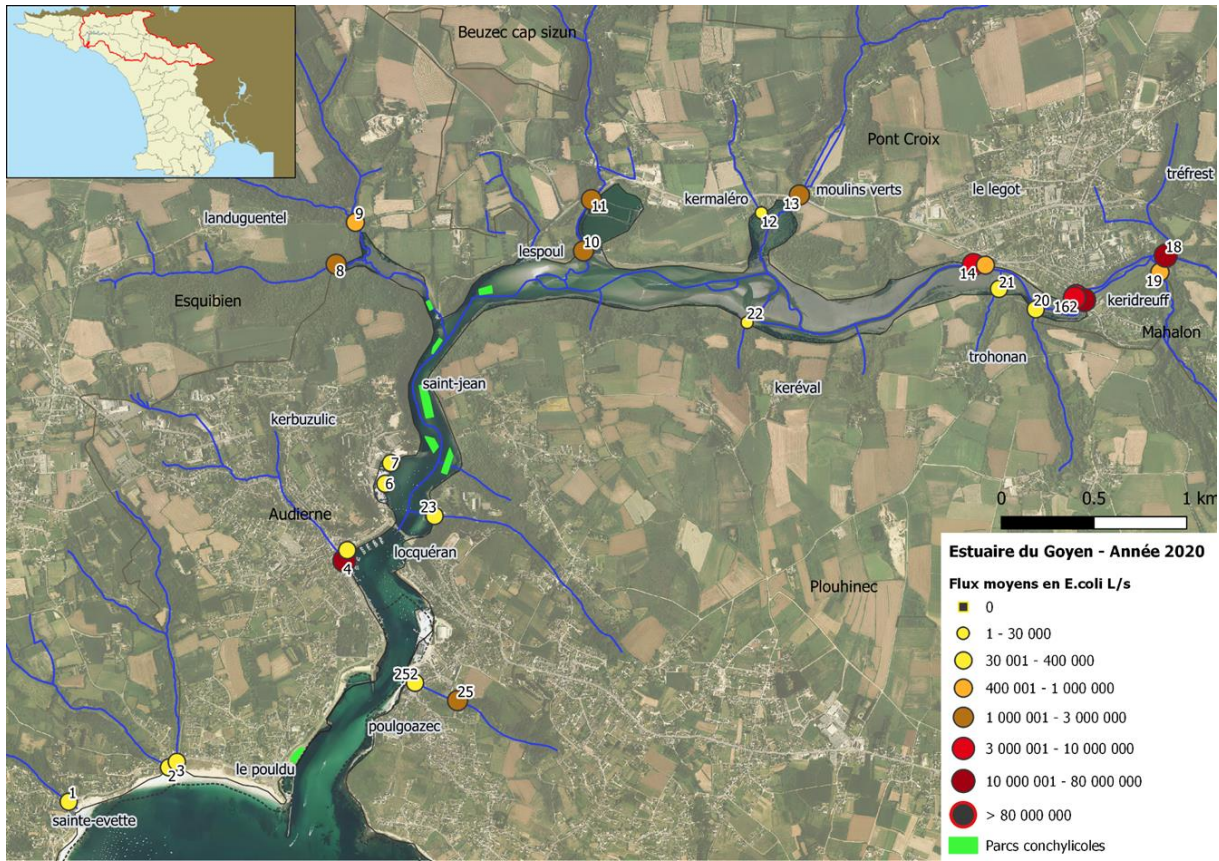
- D6 . Améliorer la connaissance sur les altérations de la qualité des zones conchylicoles

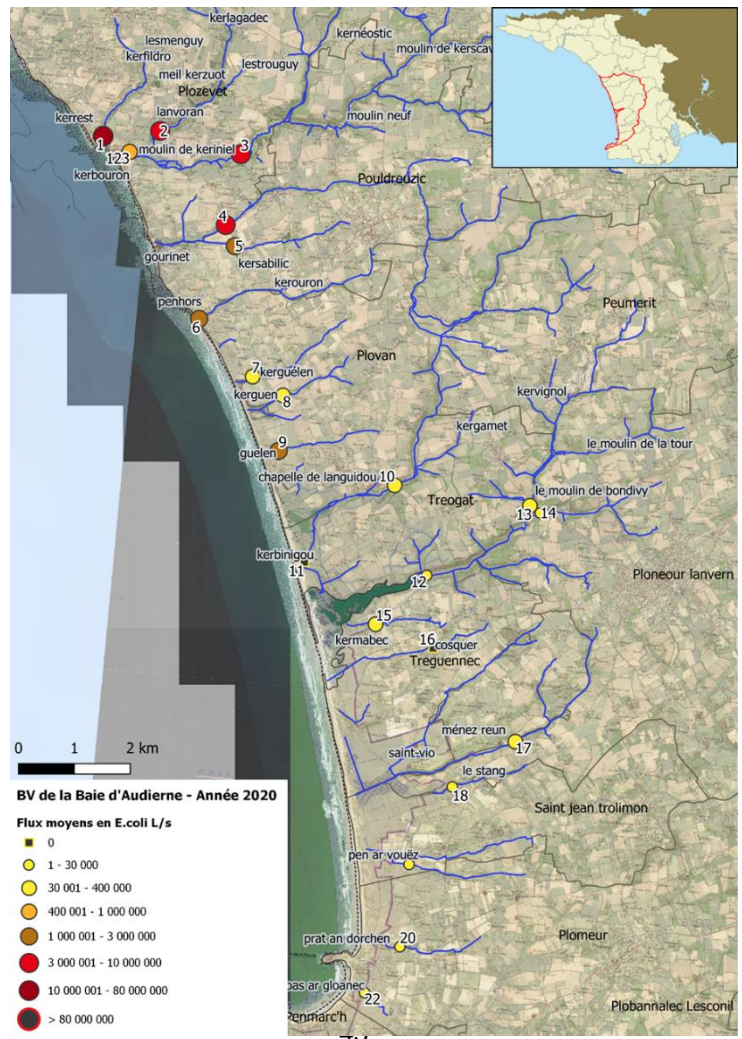
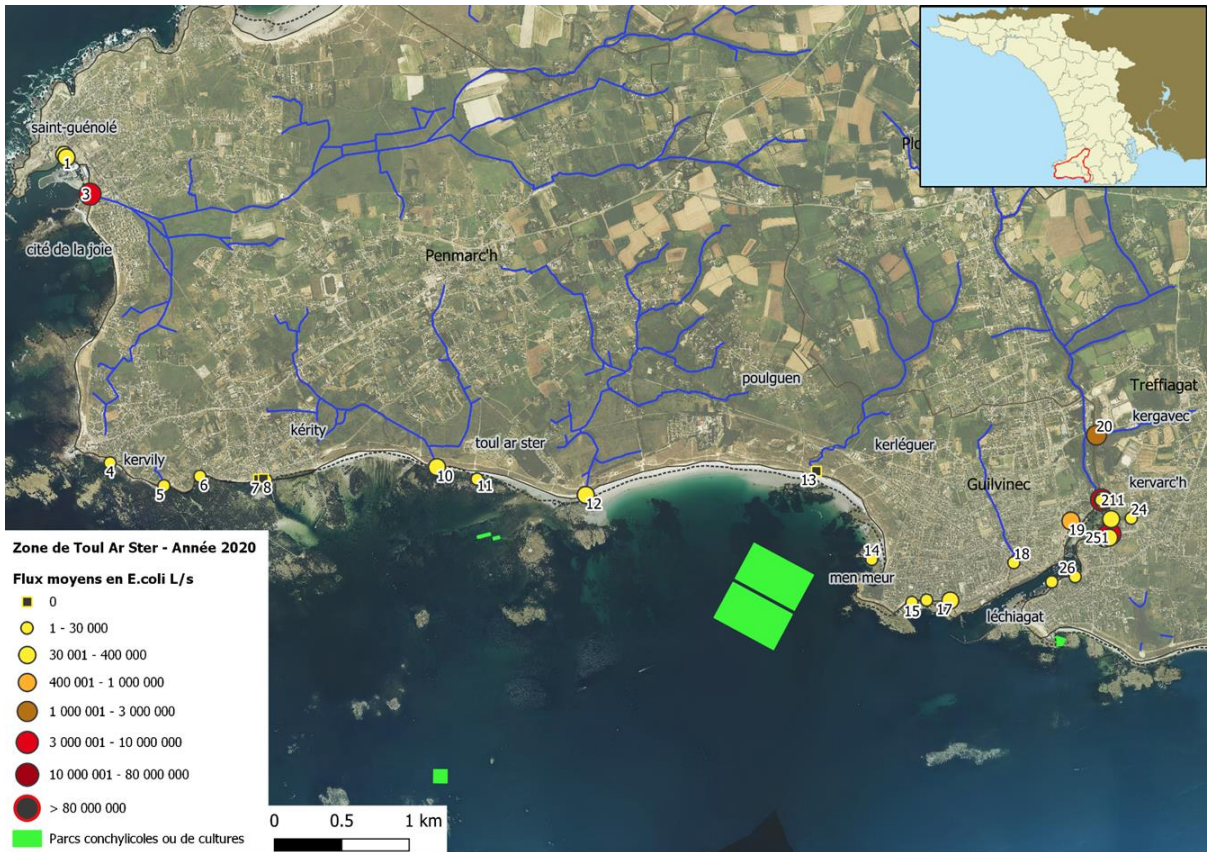
Nature de l'action

- Recueil de données disponibles : assainissement des eaux usées (AC et ANC), assainissement des eaux pluviales, agriculture (RPG), fiches alertes débordements des réseaux et des stations d'épurations du territoire, bilan de conformité des stations.
Note : le dimensionnement et le fonctionnement des SPANC est hétérogène. Le niveau de connaissance sur la conformité des ouvrages ainsi que la stratégie de mise aux normes des installations est extrêmement variable.
- Définition du protocole (4 campagnes : nappe haute et nappe basse en temps sec et en temps de pluie) et du réseau de suivi (113 points).
- Réalisation de 4 campagnes d'analyses (concentration en E. Coli + débit) sur chacun des 4 secteurs à l'exception de la « baie d'Audierne » où seulement 3 campagnes ont été réalisées en raison des conditions météorologiques défavorables.

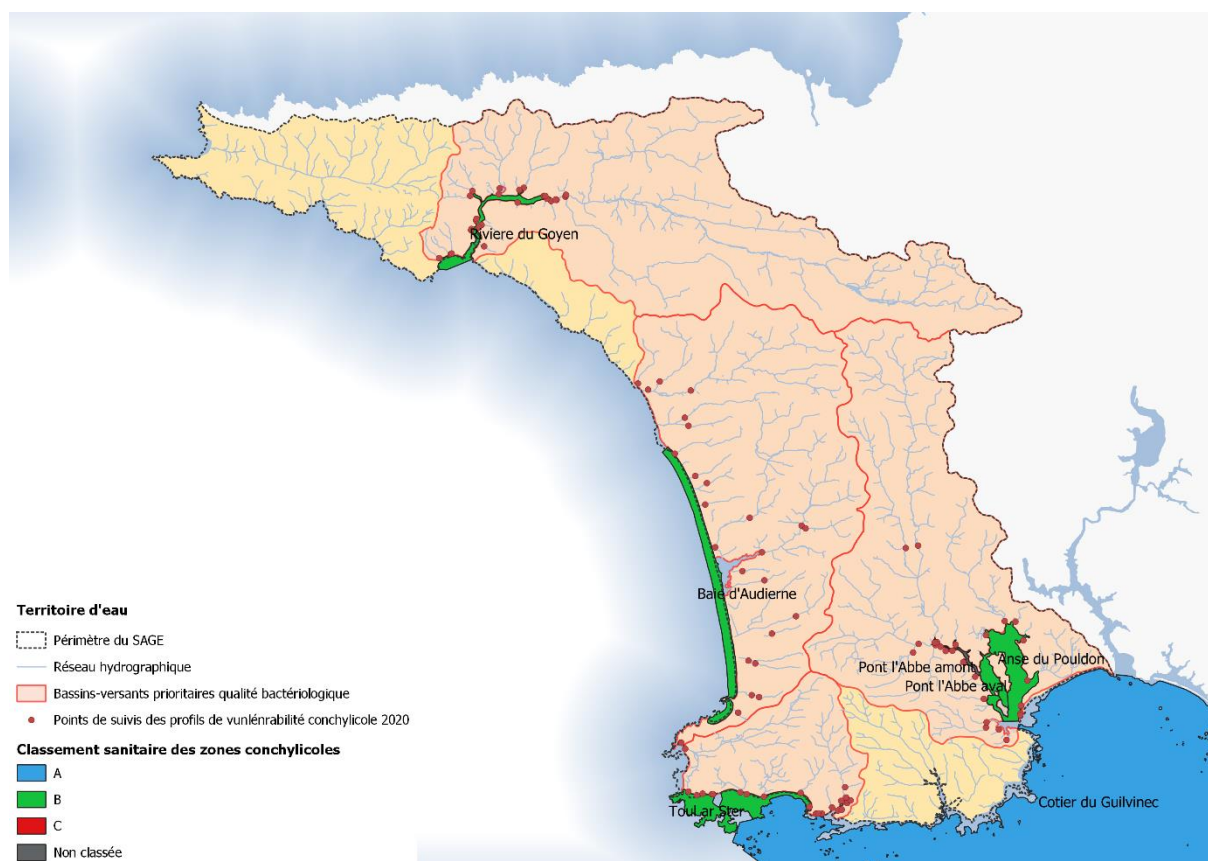
Estuaire du Goyen 20/07/2020 12/10/2020 (pluie - 7 mm) 16/11/2020 03/12/2020 (pluie 15,4 mm)	Baie d'Audierne 21/07/2020 30/09/2020 (pluie - 22mm) 19/11/2020	Zone de Toul Ar Ster 22/07/2020 21/10/2020 (pluie - 20 mm) 18/11/2020 16/12/2020 (pluie > 6mm)	Ria de Pont l'Abbé 23/07/2020 24/09/2020 (pluie - 11mm) 17/11/2020 14/12/2020 (pluie - 10 mm)
--	--	--	---

- Calcul des flux et hiérarchisation des exutoires. Les cartes ci-dessous présentent les résultats de la moyenne des flux par exutoire et par zone conchylicole.





Carte de synthèse du PTE



Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Profils de vulnérabilité des zones conchylocoles	Réalisation de la Phase 1 (évaluation de la vulnérabilité des sites)	Réalisation de la phase 1 sur les 4 zones	

Moyens humains

	Agent	ETP
Animation milieux littoraux	Animatrice milieux littoraux	0.4

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût en prestation
Animation milieux littoraux	16 768 €	0 €

Perspectives

- Poursuivre la réalisation des Profils de vulnérabilité des zones conchylicoles : réalisation de la phase 2 (identification des sources de pollution)
- Impulser une homogénéisation des bases de données des SPANC et encourager la mise en place de politique volontariste de mise aux normes des installations.

3.2.4 Suivi de la qualité de l'eau et des milieux

Le suivi de la qualité de l'eau permet d'évaluer l'efficacité des actions.

En 2020, le suivi des eaux superficielles a concerné les paramètres suivants : nitrates, phosphore total et orthophosphates, pesticides et microbiologie (E. Coli dans le cadre de la réalisation des profils de vulnérabilité des zones conchylicoles).

FICHE N°11 – PTE Ouest Cornouaille SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU



Bilan de l'action (annexe 6 : fiches infEAU)

- Réalisation des prélèvements et acheminement des échantillons au laboratoire d'analyse.

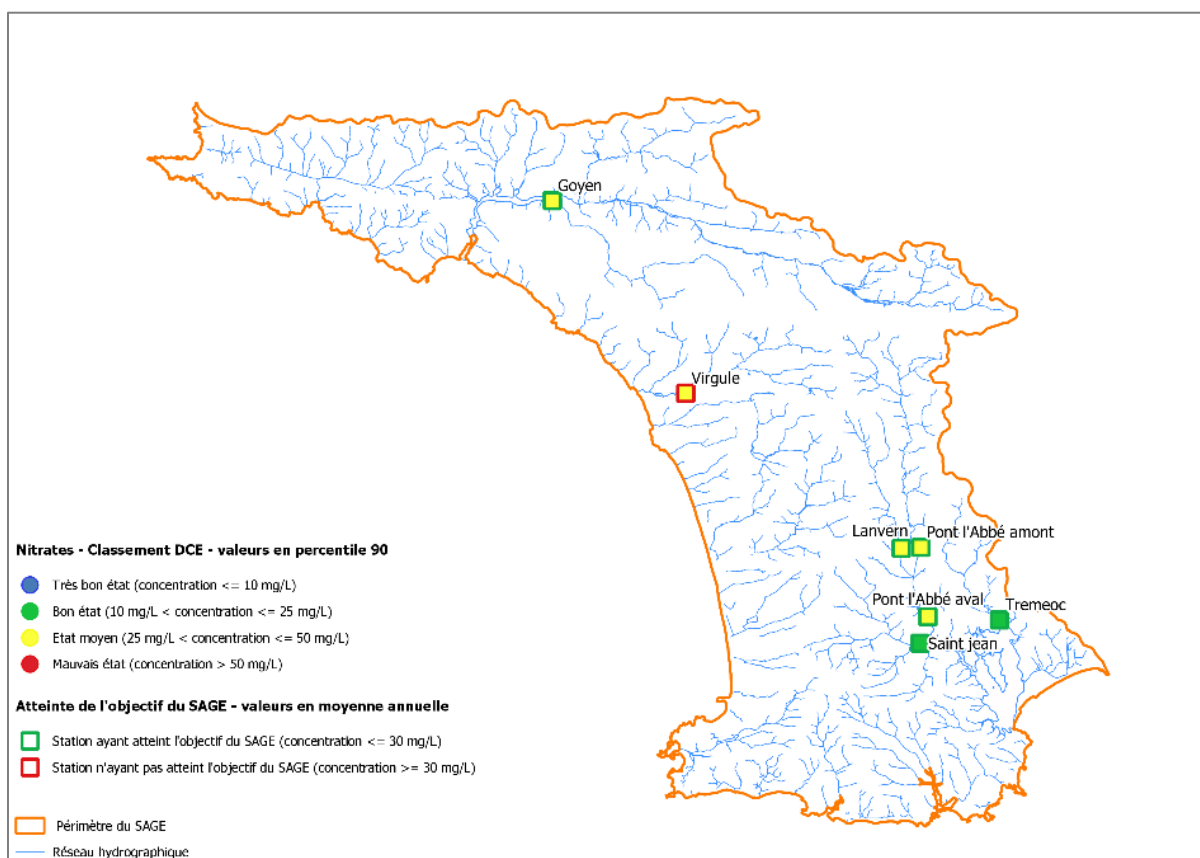
	Cours d'eau	Périodicité	Nb de prélèvements	Commentaire
Nitrates	Goyen, Virgule Pont l'Abbé (Tremillec), Lanvern, Pont l'Abbé (Pen Enez), Saint Jean Tréméoc	Mensuel calendaire	84	Les concentrations sur la rivière de Pont-l'Abbé et sur le Goyen sont légèrement en-dessous de l'objectif fixé par le SAGE (< 30 mg/L) et légèrement au-dessus sur la Virgule. Les flux d'azote pondérés par l'hydraulicité sont relativement stables.
Phosphore total	Pont-l'Abbé (Callac), Lanvern	Mensuel pluvieux	22	Les concentrations en phosphore total sur la rivière de Pont-l'Abbé amont et du ruisseau de Lanvern sont au-dessus de l'objectif fixé par le SAGE (< 0,05 mg/L). Tendance à la baisse sur la période 2012 / 2020.
Orthophosphates	Pont-l'Abbé (Callac) Lanvern	Mensuel pluvieux	22	Les concentrations moyennes annuelles en orthophosphates sur la rivière de Pont-l'Abbé amont sont légèrement en-dessous de l'objectif fixé par le SAGE (< 0,1 mg/L) et au-dessus sur le ruisseau de Lanvern.
Pesticides	Tronoën	Mensuel pluvieux	5	2 substances actives dépassent l'objectif du SAGE (< 0,1 µg/L par substance), l'asulame (interdit depuis 2012) et le métamitron. Les détections en nombre de substances et en concentrations sur le ruisseau de Tronoën sont plus faibles

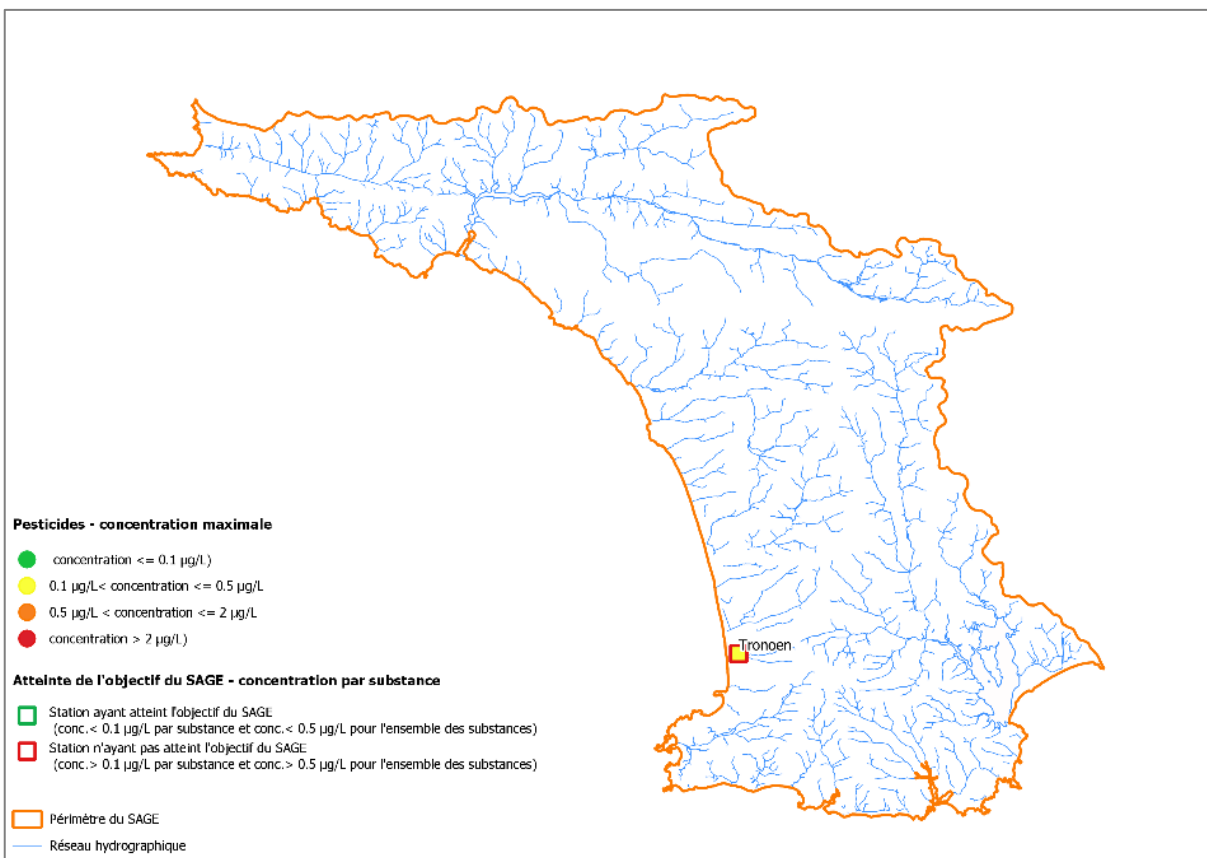
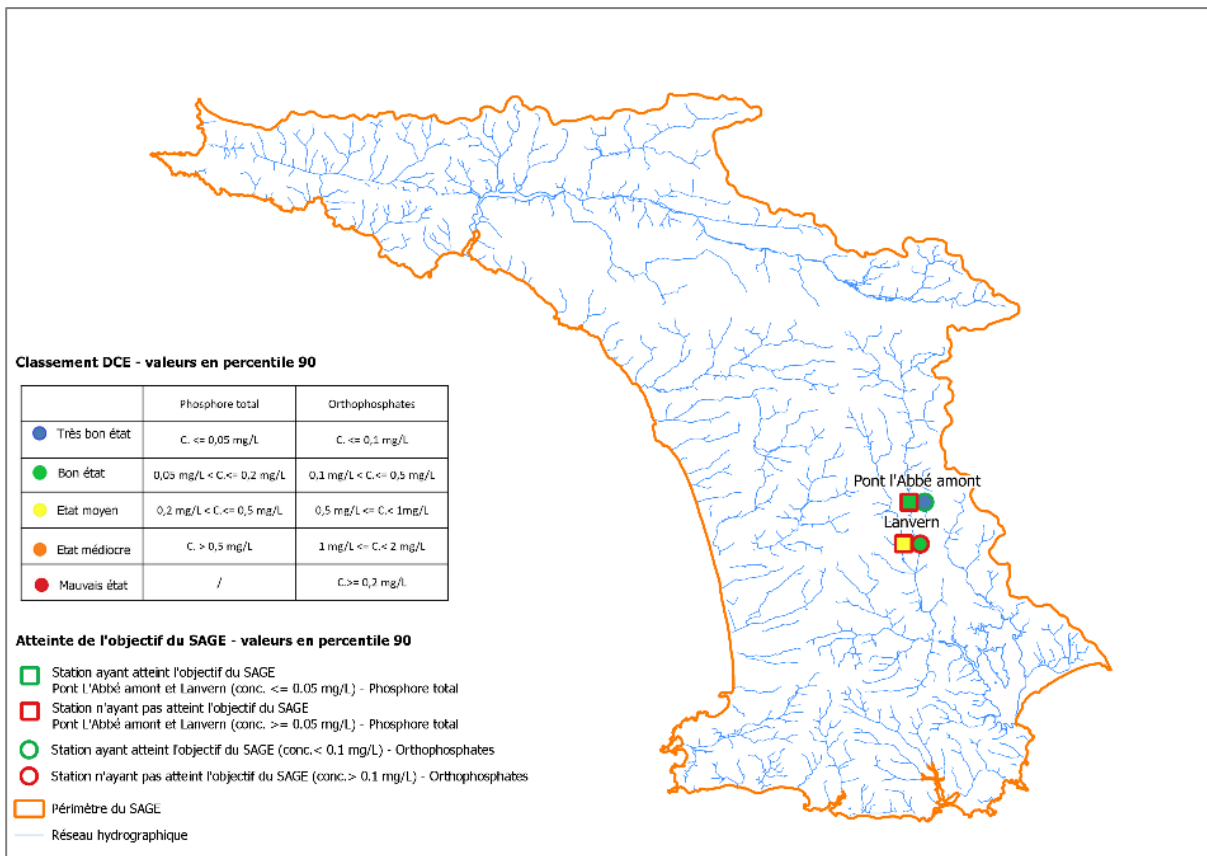
				que celles mesurées en 2018 et 2019 sur les ruisseaux de Penmarch et de la Torche
E.Coli	Estuaire Pont-l'Abbé, Estuaire Goyen, Baie d'Audierne, Toul Ar Ster	4 campagnes	333	Les concentrations observées ont permis de retenir 17 exutoires particulièrement contributeurs.

- Traitement, bancarisation interprétation et mise en forme des données (rédaction de fiches inf'EAU).
- Collecte des données des autres réseaux de suivi.

Carte de synthèse du PTE

Les cartes ci-dessous présentent les résultats des suivis nitrates, phosphore et pesticides. Les résultats du suivi E. Coli réalisé dans le cadre des profils de vulnérabilité conchylicole sont présentés dans la fiche n°10.





Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Réalisation du suivi de la qualité de l'eau en lien avec les enjeux du territoire	Nitrates, phosphore total et orthophosphates, pesticides et microbiologie	Nitrates, phosphore total et orthophosphates, pesticides et microbiologie	

Moyens humains

	Agent	ETP
Suivi de la qualité de l'eau	Animatrice milieux littoraux	0.4

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût en prestation
Suivi de la qualité de l'eau	17 069 €	10 903 €
Acquisition courantomètre	0 €	8 077 €

Perspectives

- Poursuivre le suivi de la qualité de l'eau au regard des enjeux du territoire.
- En 2021, le suivi des pesticides sera ciblé sur le ruisseau de Saint Jean.

3.2.5 Communication, sensibilisation

Les opérations de communication du PTE sont complémentaires des actions de communication du SAGE et visent plus spécifiquement à valoriser les actions réalisées.

FICHE N°12 – PTE Ouest Cornouaille COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION



Disposition du SAGE

- D4 . Assurer la réalisation et la diffusion d'un programme de communication, d'information et de sensibilisation

Nature de l'action (Annexe 5 : bulletins agricoles) (annexe 7 : fiches inf'EAU)

Au-delà des actions habituelles que sont : la mise à jour du site internet, l'animation de la page Facebook (420 abonnés), l'élaboration de bulletins d'informations agricoles (CF fiche n°4), l'élaboration de fiches inf'EAU (CF fiche n°11), l'organisation de conférences de presse, l'année a été marquée par la réalisation de prises de vue portant sur la renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé et sur la baisse des niveaux d'eau de l'étang de Kerlever. Les images serviront à réaliser des vidéos de 4 à 5 minutes.

Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Informers les nouveaux membres du comité syndical	1 visite de terrain	/	Crise sanitaire
Informers les habitants du territoire	Réalisation de vidéos	Réalisation de prises de vue	

Moyens humains

	Agent	ETP
Communication du PTE	Animatrice agricole, animateur milieux aquatiques, animatrice milieux littoraux	0

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût en prestation
Communication du PTE	0 €	4 344 €

Perspectives

- Poursuivre la communication par voie de presse
- Poursuivre la réalisation de prises de vue et de montage vidéo.
- Concevoir des panneaux de chantier pour expliquer la nature et les objectifs des travaux

3.2.6 Fonctions support

FICHE N°13 – PTE Ouest Cornouaille

GESTION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE



Bilan de l'action

- Au-delà de l'acquisition, de la bancarisation et de la production de données, l'année a été marquée par :
 - . la signature de conventions avec la CCPBS, la CCHPB et la CC Cap Sizun Pointe du Raz portant sur la mise à disposition des fichiers SIG de l'assainissement collectif (canalisation, branchement, poste de relevage, station d'épuration et point de rejet)
 - . le renouvellement de la convention avec la DDTM du Finistère portant sur la délivrance des données du RPG.

Réalisation des objectifs :

	Objectifs	Réalisation	Commentaire
Gestion du SIG	Actualiser les données et répondre aux demandes du service	Actualiser les données et répondre aux demandes du service	

Moyens humains

	Agent	ETP
Gestion du SIG	Animateur milieux littoraux	0.3

Moyens financiers

	Coûts en régie	Coût en prestation
Animation milieux littoraux	13 896 €	0 €

4 – Bilan financier

Bilan financier - programme opérationnel 2020

Projet de Territoire pour l'Eau 2020-2025

Contrat territorial 2020-2022

Programme 2020

Lien aux missions du LZ11-7	Nature des opérations	Détail des opérations	ETP	AELB			CRB			CD29			OUESCO						
				Prévisionnel 1 en €	Réalisé en €	% de réalisation	% de l'aide	Prévisionnel 1 en €	Réalisé en €	% de l'aide	% de l'aide	Prévisionnel 1 en €	Réalisé en €	% de l'aide	Prévisionnel 1 en €	Réalisé en €	% de l'aide		
12	SAGE	Animation		52 000 €	50 512 €	97%	70%	36 400 €	35 359 €	10%	5 200 €	5 051 €	0%	0 €	0 €	0%	10 400 €	10 102 €	20%
		Animateur SAGE - charges salariales	1	18 000 €	9 903 €	55%	70%	12 600 €	6 932 €	10%	1 800 €	990 €	0%	0 €	0 €	0%	3 600 €	1 981 €	20%
		Animateur SAGE - frais de fonctionnement		18 000 €	12 609 €	71%	70%	12 600 €	8 889 €	10%	1 800 €	1 270 €	0%	0 €	0 €	0%	3 600 €	2 540 €	20%
		Secrétaire administratif - prestation de services EPAB	0,3	10 000 €	9 969 €	100%	50%	5 000 €	4 984 €	30%	3 000 €	2 990 €	0%	0 €	0 €	0%	2 000 €	1 994 €	20%
	Communication			98 000 €	83 081 €			56 163 €		11 800 €	10 302 €		0 €	0 €		19 600 €	16 616 €		
		TOTAL SAGE																	
4 et 6		Animateur agricole - charges salariales		50 000 €	31 415 €	63%	60%	30 000 €	18 849 €	20%	10 000 €	6 283 €	0%	0 €	0 €	0%	10 000 €	6 283 €	20%
2 et 8		Animateur agricole - frais de fonctionnement	1	10 000 €	7 478 €	75%	60%	6 000 €	4 487 €	20%	2 000 €	1 496 €	0%	0 €	0 €	0%	2 000 €	1 496 €	20%
6		Animateur milieux aquatiques - charges salariales	1	50 000 €	38 982 €	78%	60%	30 000 €	23 389 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	10 833 €	7 796 €	21,666%
		Animateur milieux aquatiques - frais de fonctionnement		10 000 €	7 337 €	73%	60%	6 000 €	4 402 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	2 167 €	1 467 €	21,666%
11		Animateur milieux littoraux - charges salariales	0,6	30 000 €	20 930 €	70%	60%	18 000 €	12 558 €	20%	6 000 €	4 189 €	0%	0 €	0 €	0%	6 000 €	4 186 €	20%
		Animateur milieux littoraux - frais de fonctionnement		6 000 €	4 222 €	70%	60%	3 600 €	2 533 €	20%	1 200 €	844 €	0%	0 €	0 €	0%	1 200 €	844 €	20%
12		Suivi de la qualité de l'eau - charges salariales	0,4	20 000 €	13 954 €	70%	60%	12 000 €	8 372 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	4 000 €	2 791 €	20%
		Suivi de la qualité de l'eau - frais de fonctionnement		4 000 €	3 115 €	78%	60%	2 400 €	1 869 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0%	800 €	623 €	20%
		Outils de communication	/	5 000 €	4 344 €	87%	60%	3 000 €	2 606 €	20%	1 000 €	869 €	0%	0 €	0 €	0%	1 000 €	869 €	20%
11		Suivi nitrates (eau superficielle)	/	500 €			50%	250 €		0%	0 €		0%	0 €	0%	150 €		30%	
		Suivi phosphore	/	600 €	3 774 €	47%	50%	300 €	1 887 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	180 €		30%	
		Suivi pesticides	/	7 000 €			50%	3 500 €		0%	0 €		0%	0 €	0%	2 100 €		30%	
		Suivi bactériologique	/	12 900 €	15 206 €	66%	50%	6 450 €	7 603 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	3 870 €		30%	
4 et 6		Acquisition courantomètre	/	10 000 €			50%	5 000 €		0%	0 €		0%	0 €	0%	3 000 €		30%	
		Developpement des filières agricoles économes en intrants	/	5 000 €	0 €	0%	50%	2 500 €	0 €	30%	1 500 €	0 €	0%	0 €	0 €	1 000 €	0 €	20%	
		Animation du PAEC	/	3 000 €	1 474 €	49%	50%	1 500 €	737 €	30%	900 €	442 €	0%	0 €	0 €	600 €	285 €	20%	
		Reconquête de la qualité de l'eau		40 000 €	19 933 €	50%	70%	28 000 €	13 953 €	0%	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	12 000 €	5 980 €	30%	
		Etude agricole phosphore (complément analyse eau)	/	20 000 €	2 109 €	35%	50%	3 000 €	1 054 €	30%	6 000 €		0%	0 €	0 €	4 000 €		20%	
		Etude agricole phosphore	/				50%	0 €											
		Accompagnement technique des communes "pesticides"	/	5 000 €	3 300 €	66%	0%	0 €	0 €	30%	1 500 €	990 €	0%	0 €	0 €	3 500 €	2 310 €	70%	
		Etude préalable à la réalisation des travaux milieux aquatiques (DIG)	/																
		Restauration de la qualité des milieux aquatiques		13 000 €	9 420 €	72%	50%	6 500 €		0%	0 €	0 €	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
2 et 8		Renaturation de cours d'eau - rivière de Pont-l'abbé aval	/	40 300 €	47 485 €	99%	50%	20 150 €	27 132 €	30%	12 090 €	0 €	0%	0 €	0 €	8 060 €	9 497 €	20%	
		Création d'une passerelle - rivière Pont-l'abbé aval	/	7 700 €			50%	3 850 €		30%	2 310 €	0 €	0%	0 €	0 €	1 540 €		20%	
		Création d'un répartiteur de débits - rivière de Pont-l'abbé aval	/	21 800 €			0%	0 €		30%	6 540 €		10%	2 180 €		13 080 €		60%	
		TOTAL PTE / CT		365 800 €	234 477 €			192 000 €	131 432 €		51 040 €	15 110 €		24 180 €	16 473 €	91 080 €	52 826 €		
		TOTAL SAGE - PTE / CT		463 800 €	317 558 €			258 600 €	187 596 €		62 840 €	25 412 €		24 180 €	16 473 €	110 680 €	69 443 €		

M. Eric Jousseume
Président du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille
Signature

	opération non prévue au PTE
	opération soldée
	opération reportée
	opération groupée avec une ou plusieurs opérations non réalisées

10/03/2020	ACHAT TIMBRES + AFFRANCHISSEMENT COLIS FEVRIER 2020	14	65	LA POSTE DIRECTION RESEAU	398,08 €	99,52 €			99,52 €	99,52 €	59,71 €	39,81 €								
27/03/2020	ACHAT CARBURANT FEVRIER 2020	16	72	CASINO CARBURANTS	141,78 €	35,45 €			35,45 €	35,45 €	21,27 €	14,18 €								
27/03/2020	PRODUITS ENTRETIEN FEVRIER 2020	16	73	DISTRIBUTION CASINO FRANCE	37,87 €	9,47 €			9,47 €	9,47 €	5,68 €	3,79 €								
27/03/2020	DISQUE DUR	16	74	BRETAGNE BURO	69,00 €							69,00 €								
27/03/2020	CANNE PRELEVEMENT INOX/ALU	16	75	CIFEC	406,03 €							406,03 €								
27/03/2020	BOTTES ET VESTES DE PLUIE FANNY HELIAS	16	76	SOFIBAC	149,88 €				149,88 €											
27/03/2020	MESURE PENTAVER FANNY HELIAS	16	77	SOFIBAC	16,68 €				16,68 €											
27/03/2020	ABONNEMENT INTERNET MARS 2020	16	79	OZONE	37,70 €	9,43 €			9,43 €	9,43 €	5,66 €	3,77 €								
27/03/2020	ABONNEMENT DU 11/03/20 AU 10/04/20 CONSO DU 11/02/20 AU 10/03/20	16	80	SFR BUSINESS	139,78 €	34,95 €			34,95 €	34,95 €	20,97 €	13,98 €								
22/04/2020	PRESTATION PAIE AGENTS MARS 2020	20	98	CENTRE DE GESTION 29	30,60 €	5,10 €			5,10 €	5,10 €	3,06 €	2,04 €								
22/04/2020	FRAIS ANALYSES EAU 05 MARS 2020	20	99	LABOCEA	51,19 €															51,19 €
22/04/2020	FRAIS ANALYSES EAU 03 MARS 2020	20	100	LABOCEA	34,67 €															34,67 €
22/04/2020	FRAIS ANALYSES EAU PESTICIDES MARS 2020	20	101	LABOCEA	558,13 €															558,13 €
22/04/2020	LOCATION COPIEUR DU 31/03/2020 AU 29/06/2020	20	102	BNP PARIBAS	190,80 €	47,70 €			47,70 €	47,70 €	28,62 €	19,08 €								
22/04/2020	ABONNEMENT TECHNIQUE COPIEUR DU 01/04/2020 AU 01/07/2020	20	103	SADA	29,66 €	7,42 €			7,42 €	7,42 €	4,45 €	2,97 €								
22/04/2020	ABONNEMENT INTERNET AVRIL 2020	20	104	OZONE	37,70 €	9,43 €			9,43 €	9,43 €	5,66 €	3,77 €								
22/04/2020	COMPENSATION SFT 2018	20	105	FONDS NATIONAL DE COMPENSATION	174,00 €					174,00 €										
22/04/2020	COTISATION 4 AGENTS	20	106	CNAS	848,00 €	212,00 €			212,00 €	212,00 €	212,00 €									
30/04/2020	ABONNEMENT DU 11/04/20 AU 10/05/20 CONSO DU 11/03/20 AU 10/04/20	21	107	SFR BUSINESS	137,81 €	34,45 €			34,45 €	34,45 €	20,67 €	13,78 €								
13/05/2020	LOCATION VEHICULES AVRIL 2020	22	109	DIAC LOCATION	350,02 €	87,51 €			87,51 €	87,51 €	52,50 €	35,00 €								
13/05/2020	CEREMONIE DE SIGNATURE DU PTE JANVIER 2020	22	110	SUPER U - SARL DISTRIKER	273,20 €	68,30 €			68,30 €	68,30 €	40,98 €	27,32 €								
13/05/2020	ABONNEMENT INTERNET MAI 2020	22	111	OZONE	37,70 €	9,43 €			9,43 €	9,43 €	5,66 €	3,77 €								
26/05/2020	ACHAT CARBURANT AVRIL 2020	24	118	CASINO CARBURANTS	87,26 €	21,82 €			21,82 €	21,82 €	13,09 €	8,73 €								
26/05/2020	PRESTATION PAIE AGENTS AVRIL 2020	24	119	CENTRE DE GESTION 29	30,60 €	5,10 €			5,10 €	5,10 €	3,06 €	2,04 €								
26/05/2020	FRAIS ANALYSES EAU AVRIL 2020	24	120	LABOCEA	643,99 €															643,99 €
26/05/2020	FRAIS ANALYSES EAU PESTICIDES AVRIL 2020	24	121	LABOCEA	558,13 €															558,13 €
26/05/2020	EXTRACTION HISTORIQUE COMPTABLE POUR BERGER LEVRAULT	24	122	JVS MAIRISTEM	720,00 €	180,00 €			180,00 €	180,00 €	108,00 €	72,00 €								
26/05/2020	CONTRAT MAINTENANCE DU 01/04/2020 AU 01/07/2020	24	123	SADA	106,74 €	26,69 €			26,69 €	26,69 €	16,01 €	10,67 €								
26/05/2020	COUT COPIES DU 01/01/2020 AU 01/04/2020	24	124	SADA	67,16 €	16,79 €			16,79 €	16,79 €	10,07 €	6,72 €								
03/06/2020	PACK BOX 4 G + DECT	27	130	SFR BUSINESS DISRIBUTION	13,20 €	3,30 €			3,30 €	3,30 €	1,98 €	1,32 €								
03/06/2020	ABONNEMENT DU 11/05/20 AU 10/06/20 CONSO DU 11/04/20 AU 10/05/20	27	131	SFR BUSINESS	139,24 €	34,81 €			34,81 €	34,81 €	20,89 €	13,92 €								
10/06/2020	ACHAT CARBURANT MAI 2020	28	132	CASINO CARBURANTS	37,65 €	9,41 €			9,41 €	9,41 €	5,65 €	3,77 €								
10/06/2020	ACHAT CARBURANT MAI 2020	28	133	SUPER U - SARL DISTRIKER	62,88 €	15,72 €			15,72 €	15,72 €	9,43 €	6,29 €								
10/06/2020	PRODUITS ENTRETIEN MAI 2020	28	134	DISTRIBUTION CASINO FRANCE	79,26 €	19,82 €			19,82 €	19,82 €	11,89 €	7,93 €								
10/06/2020	LOT DE 10 GELS HYDROALCOOLLIQUES	28	135	LABOCEA	52,75 €	13,19 €			13,19 €	13,19 €	7,91 €	5,28 €								
10/06/2020	GANTS TIFENN NEVEU	28	136	SOFIBAC	17,81 €						10,69 €	7,12 €								
10/06/2020	PRESTATION PAIE AGENTS MAI 2020	28	137	CENTRE DE GESTION 29	30,60 €	5,10 €			5,10 €	5,10 €	3,06 €	2,04 €								
10/06/2020	LOCATION COPIEUR DU 30/06/2020 AU 29/09/2020	28	138	BNP PARIBAS	190,80 €	47,70 €			47,70 €	47,70 €	28,62 €	19,08 €								
10/06/2020	ABONNEMENT LE TELEGRAMME DU 05/06/2020 AU 02/06/2021	28	139	LE TELEGRAMME	361,04 €	90,26 €			90,26 €	90,26 €	54,16 €	36,10 €								
10/06/2020	COMMUNICATION SAGE 2020 ICI COMMENCE LA MER	28	140	LE RAY - Marina	700,00 €			700,00 €												
10/06/2020	ABONNEMENT INTERNET JUIN 2020	28	141	OZONE	37,70 €	9,43 €			9,43 €	9,43 €	5,66 €	3,77 €								
24/06/2020	BATTERIE-CABLE-ADAPTATEUR LICENCE PC	30	148	ADZ INFORMATIQUE	186,65 €	46,66 €			46,66 €	46,66 €	28,00 €	18,67 €								
24/06/2020	TRAVAUX MILIEUX AQUATIQUES 2020	30	149	LES BRICONAUTES	63,86 €					63,86 €										
24/06/2020	FRAIS ANALYSES EAU DU 02 AVRIL 2020	30	150	LABOCEA	85,86 €															85,86 €
24/06/2020	LOCATION VEHICULES JUIN 2020	30	151	DIAC LOCATION	350,02 €	87,51 €			87,51 €	87,51 €	52,50 €	35,00 €								
24/06/2020	AFFICHES OPERATION ICI COMMENCE LA MER	30	152	CLOITRE IMPRIMERIE	205,20 €			205,20 €												
24/06/2020	ABONNEMENT DU 11/06/20 AU 10/07/20 CONSO DU 11/05/20 AU 10/06/20	30	153	SFR BUSINESS	138,34 €	34,59 €			34,59 €	34,59 €	20,75 €	13,83 €								
30/06/2020	CARTOUCHE POUR IMPRIMANTE	32	160	ADZ INFORMATIQUE	79,00 €	19,75 €			19,75 €	19,75 €	11,85 €	7,90 €								
30/06/2020	LOCATION VEHICULES MAI 2020	32	161	DIAC LOCATION	350,02 €	87,51 €			87,51 €	87,51 €	52,50 €	35,00 €								
30/06/2020	MAINTENANCE SITE INTERNET JUIN 2020	32	162	OTIS FERU	420,00 €								420,00 €							

ANNEXE 1
Compte rendu et avis de la CLE

SAGE Ouest-Cornouaille
Compte rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau
11 mars 2020

Objet : Réunion de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

Date : 11 mars 2020

Lieu : Salle Avel Dro - Plozévet

Participation : 19 (membres présents : 15, membres représentés : 4)

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Membres présents : Jacques François, Stéphane Bourdon (CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE) – Paul Guéguen, Jean-Bernard Yannic, (MAIRES DU FINISTERE) – Thierry Mavic, Yves Kerisit, Michel Burel, Jean Kerivel (SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE).

Membres représentés : Christine Zamuner (MAIRES DU FINISTERE) a donné pouvoir à Yves Kerisit (SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE) – Jean-Paul Cozien (SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE) a donné pouvoir à Thierry Mavic (SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE).

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organismes professionnelles et des associations :

Membres présents : Christian Loussouarn (FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE) – Elisabeth Kerlorc'h Colin (ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE) – Pascal Jeannin (CONSOMMATEURS) – Francis Rousselet (PROPRIETAIRES FONCIERS) – André Berthou (COMITE REGIONAL DES PECHEES MARTIMES ET DES ELEVAGES MARINS)

Membres absents excusés : Patrick Tanguy (CHAMBRE D'AGRICULTURE DU FINISTERE) – Bernard Trebern (ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA NATURE)

Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics de l'Etat :

Membres présents : Anne Marie l'Aour (MISEN DU FINISTERE) – Patrick Luneau (AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE).

Membres absents excusés : Gaëlle Lagadec (ARS DU FINISTERE) a donné pouvoir à Anne Marie l'Aour (MISEN DU FINISTERE) – Pascale Ferry (DREAL Bretagne) a donné pouvoir à Patrick Luneau (AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE).

Personnes invitées : Thomas Picheral (SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE), Gaëlle Goascoz (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Florent Bellier (DOUARNENEZ COMMUNAUTE).

Ordre du jour :

- Présentation du projet de labellisation Ramsar de la baie d'Audierne
- Présentation des travaux de transfert des effluents de la commune de Poullan sur mer vers la ville de Douarnenez
- Présentation du bilan d'activité 2019 et du programme opérationnel 2020
- Feuille de route : portée à connaissance de l'avis de l'agence de l'eau Loire Bretagne
- Questions diverses : délimitation de l'aire d'alimentation de captage de Kergamet (Landudec)

Objet des discussions :

Monsieur Mavic, Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille :

- procède à l'appel des membres de la CLE,
- présente l'ordre du jour.

LABELLISATION RAMSAR DE LA BAIE D'AUDIERNE

Madame Goascoz expose la présentation jointe et précise que la labellisation Ramsar de la baie d'Audierne inclut un projet de territoire : promouvoir un tourisme et des usages respectueux de la nature, connaître et accompagner les pratiques et les projets durables, définir le rôle et la place de la maison de la Baie d'Audierne, maintenir les dynamiques partenariales et partager les connaissances, ...

Porté par les communautés de communes du pays Bigouden, le dossier de candidature a été déposé le 4 février 2020 après des services de l'Etat.

Observations des membres de la CLE :

- Madame L'Aour demande des précisions sur le calendrier de l'instruction du dossier.
Madame Goascoz explique que le calendrier n'est pas défini, mais que le résultat de l'instruction devrait être connu au cours du deuxième semestre 2020.
- Monsieur Berthou s'interroge sur les possibilités offertes par le Conservatoire du littoral pour vitaliser la maison de la Baie d'Audierne.
Madame Goascoz indique que la nature du projet dépendra avant toute chose de la mobilisation des acteurs locaux.
- Monsieur Picheral rappelle que la labellisation Ramsar de la baie d'Audierne est inscrite dans le projet de territoire pour l'eau de l'Ouest-Cornouaille.

TRANSFERT DES EFFLUENTS DE LA COMMUNE DE POUILLAN SUR MER VERS LE RESEAU DE COLLECTE DE LA VILLE DE DOUARNENEZ

Monsieur Bellier expose la présentation jointe. En raison du dysfonctionnement de la station d'épuration et du faible débit du ruisseau récepteur, Douarnenez communauté a décidé de transférer les effluents de la commune de Poullan sur mer vers le réseau de collecte de la ville de Douarnenez. Commencés le 2 mars 2020, les travaux comprennent : la création de réseau et de postes de refoulement, le démantèlement des installations en place, le curage des bassins de lagunage, la transformation de deux bassins en bassins de collecte des eaux pluviales et la restauration des zones humides de Leslan et de Kéraël.

Observations des membres de la CLE :

- Monsieur Kerivel indique que le réseau de canalisation sera dimensionné pour, si besoin, collecter de nouveaux effluents.
- Monsieur Bellier ajoute que les opérations de restauration des zones humides bénéficieront de l'appui technique de l'OUESCO et du forum des marais Atlantiques.
- Monsieur Picheral précise que les travaux contribueront à l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin versant du Goyen.
- Monsieur Mavic souligne que la compétence « assainissement » des communautés de communes facilite l'émergence de projet vertueux.

BILAN D'ACTIVITE 2019 ET PROGRAMME OPERATIONNEL 2020

Monsieur Picheral expose la présentation jointe. L'année 2019 a été marquée par :

- la signature du projet de territoire pour l'eau,
- l'élaboration de la feuille de route du SAGE,
- la validation du débit minimum biologique sur la rivière de Pont-l'Abbé aval.

Le programme 2020 prévoit :

- la mise en œuvre de la feuille de route du SAGE,
- le démarrage des travaux de restauration des milieux aquatiques (phase 1 de la renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé aval),
- la réalisation d'une étude « phosphore » sur les bassins situés en amont de la retenue du moulin neuf,
- le lancement des profils de vulnérabilité des zones conchylicoles.

Observation des membres de la CLE :

- Monsieur Berthou rappelle l'épisode de fermeture des zones conchylicoles dans le Morbihan en raison du novovirus et invite le groupe de travail milieux littoraux à se saisir de la problématique.

FEUILLE DE ROUTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Monsieur Luneau indique, qu'en réponse à la feuille de route du SAGE Ouest-Cornouaille, un courrier daté du 27 janvier 2020 a été adressé au Président de la CLE et au Président de la structure porteuse du SAGE. L'agence de l'eau Loire-Bretagne précise que les engagements de mutualisation pris par la CLE (mutualiser les missions administratives avec l'EPAB, créer une commission inter-SAGE littorale à l'échelle des masses d'eau côtière « Concarneau » et Concarneau large » et étudier les possibilités de mutualisation de l'animation littorale et du suivi de la qualité de l'eau) ne correspondent pas aux attentes du 11^e programme et invite à la réalisation d'une étude de gouvernance à l'échelle de la Cornouaille.

Observations des membres de la CLE :

- Monsieur Luneau précise que sur l'exemple des SAGE Blavet, Scorff et Ellé, Isole, Laïta (engagement organisationnel : trois SAGE et une structure porteuse), l'agence de l'eau Loire Bretagne souhaite une fusion des structures porteuses des SAGE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille.
- Monsieur Luneau indique également que la région Bretagne souhaite restructurer la politique de l'eau. Dans ce cadre des fusions de SAGE ont été évoquées.
- Monsieur Mavic, remercie Monsieur Luneau pour la clarification apportée sur la position de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et rappelle que le SAGE doit rester un relais de proximité.
- Monsieur Loussouarn indique que le SIVALODET (structure porteuse du SAGE Odet) partage l'avis du Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille et demande un moratoire pendant la période électorale pour reprendre la discussion avec les nouveaux élus en place.

DELIMITATION DE L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPATAGE DE KERGAMET

Madame L'Aour présente les instructions gouvernementales à mettre en œuvre sur les captages prioritaires d'alimentation en eau potable :

- désigner des aires d'alimentation de captage avant le 30 septembre 2020,
- réaliser des diagnostics territoriaux des pressions avant le 31 mars 2021,
- mettre en place des plans d'actions avant le 31 décembre 2021.

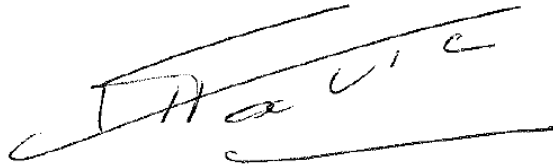
Madame L'Aour rappelle que le captage de Kergamet (commune de Landudec) fait partie de la liste des captages prioritaires (nitrates) du Finistère. Sur ce captage, la superficie de l'aire d'alimentation (107 ha) correspond au périmètre de protection éloigné.

La CLE émet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral portant délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage d'eau potable de Kergamet et encourage la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden à réaliser dans les meilleurs délais le diagnostic territorial des pressions en vue de mettre en place un plan d'actions. Ce plan d'actions pourra s'inscrire dans le projet de territoire pour l'eau porté par OUESCO.

La séance est levée par Monsieur le Président à 15h45.

Fait à Tréguennec,
le 17 mars 2020.

Thierry Mavic
Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Mavic', is written across the page. The signature is stylized and includes a horizontal line above and below the text.

Avis de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille
Séance du 11 mars 2020

Objet :
Délimitation de l'aire d'alimentation du captage de Kergamet sur la commune de Landudec

Au vu de l'évolution des concentrations en nitrates, le captage de Kergamet (commune de Landudec) fait partie de la liste des captages prioritaires du Finistère.

La superficie de l'aire d'alimentation (107 ha) correspond au périmètre de protection éloigné (commune de Landudec et commune de Guiler sur Goyen).

Monsieur le Président de la CLE, Thierry MAVIC, présente le projet d'arrêté préfectoral portant délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage d'eau potable de Kergamet.

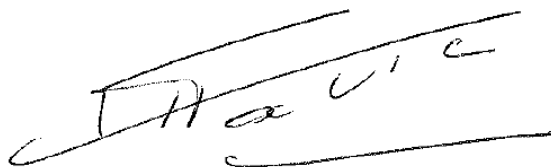
La CLE dispose de plusieurs éléments pour émettre un avis sur le projet :

- les instructions du gouvernement du 5 février 2020 : désignation des aires d'alimentation de captage avant le 30 septembre 2020, réalisation des diagnostics territoriaux des pressions avant le 31 mars 2021, mise en place des plans d'actions avant le 31 décembre 2021,
- la cartographie de l'aire d'alimentation de captage de Kergamet.

La CLE émet un avis favorable au projet et encourage la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden à réaliser dans les meilleurs délais le diagnostic territorial des pressions en vue de mettre en place un plan d'actions. Ce plan d'actions pourra s'inscrire dans le projet de territoire pour l'eau porté par le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille.

Fait à Tréguennec,
le 12 mars 2020.

Thierry Mavic
Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



Avis de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille
Consultation dématérialisée du 29 juin au 17 juillet 2020

Objet :
Délimitation de l'aire d'alimentation de captage (AAC) de Lannourec sur les communes de Goulien et Beuzec Cap Sizun

Le captage de Lannourec fait partie de la liste des captages prioritaires du Finistère.

La disposition 6C-1 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne requiert que les aires d'alimentation des captages prioritaires soient délimitées.

Suite à la consultation de ses membres sur la période allant du 29 juin au 17 juillet 2020, la **CLE du SAGE Ouest-Cornouaille émet un avis favorable** au projet d'arrêté préfectoral portant délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage d'eau potable de Lannourec à Goulien.

Fait à Tréguennec,
le 24 août 2020.

Thierry Mavic
Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



Avis de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille
Consultation dématérialisée du 29 juin au 17 juillet 2020

Objet :
Délimitation de l'aire d'alimentation de captage (AAC) de Lesaff sur la commune de Poullan sur Mer

Le captage de Lesaff fait partie de la liste des captages prioritaires du Finistère.

La disposition 6C-1 du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne requiert que les aires d'alimentation des captages prioritaires soient délimitées.

Suite à la consultation de ses membres sur la période allant du 29 juin au 17 juillet 2020, **la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille émet un avis favorable** au projet d'arrêté préfectoral portant délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation de captage d'eau potable de Lesaff à Poullan sur Mer.

Fait à Tréguennec,
le 24 août 2020.

Thierry Mavic
Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille



Avis de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille
Consultation dématérialisée du 28 mai au 4 juin 2020

Objet :
Délimitation des Nappes à réserver pour l'Alimentation en Eau Potable (NAEP)

L'orientation 6E du SDAGE Loire-Bretagne vise à réserver certaines ressources à l'alimentation en eau potable.

En Bretagne, les caractéristiques hydrogéologiques ne permettent pas de bénéficier d'aquifères continus comme dans le domaine sédimentaire. C'est pourquoi, le BRGM de Rennes a été sollicité par l'agence de l'eau Loire Bretagne pour synthétiser les connaissances et délimiter les zones où la productivité est avérée ou fortement supposée.

Face à l'évolution climatique et en prévision de l'accroissement prévisible de la demande en eau, il est proposé de classer ces zones en Nappes à réserver pour l'Alimentation en Eau Potable (NAEP). Cette disposition permet aux services de l'Etat de refuser tout nouveau prélèvement dans ces nappes pour un autre usage que l'alimentation en eau potable par induction publique. Il n'y a pas de remise en cause des ouvrages et prélèvements existants pour les autres usages.

Le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille est concerné par le projet de NAEP (A14) sur la commune de Plonéis :

- SAGE concernés : Ouest-Cornouaille et Odet
- Masses d'eau concernées : FRGG003 et FRGG004
- Surface : 5.07 km²
- Ressource : potentielle

Suite à la consultation de ses membres organisée entre le 28 mai au 4 juin 2020, la **CLE du SAGE Ouest-Cornouaille émet un avis favorable au classement de la NAEP A14** assorti de l'observation suivante :

La CLE regrette de ne pas avoir été consultée en amont du projet pour faire part de sa connaissance du territoire.

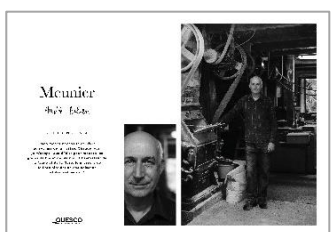
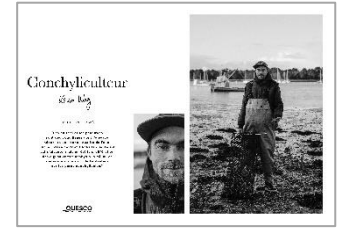
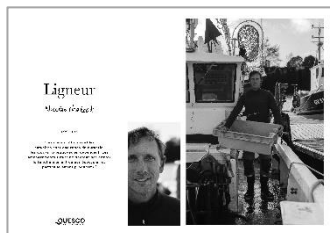
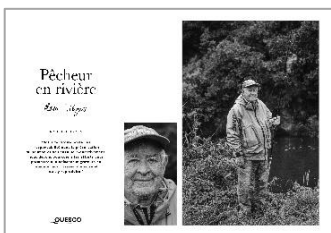
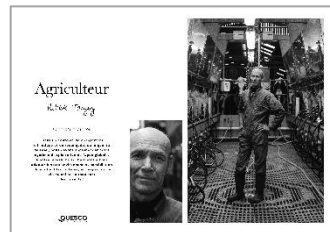
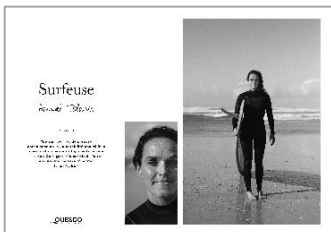
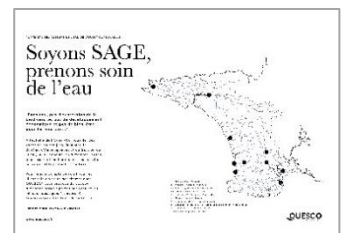
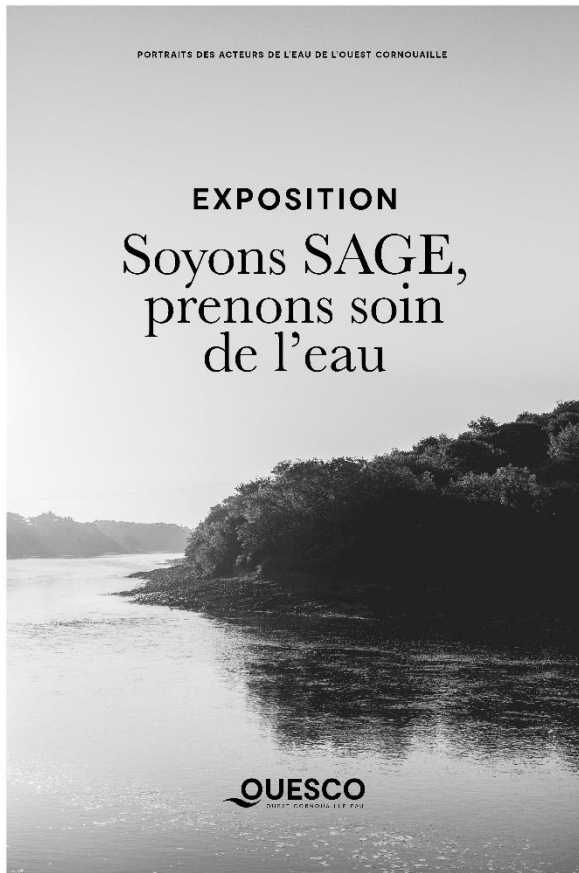
Fait à Tréguennec,
le 4 juin 2020.

Thierry Mavic
Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

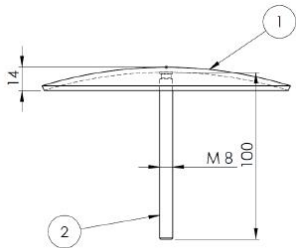
P. 

ANNEXE 2
Outils de communication

Exposition « Soyons SAGE, prenons soin de l'eau »



Opération « ne rien jeter, ICI commence la mer »



ANNEXE 3
Compte rendu des groupes de travail

Compte rendu de la réunion du GTA n° 22 du jeudi 27 août 2020

Objet : Réunion n°22 du groupe de travail agricole de l'Ouest-Cornouaille

Date : 27 août 2020

Lieu : Salle polyvalente – Landudec

Participation : 13 participants

Présents : Michel BUREL (Vice-Président de OUESCO), Amélie LE HIR (CER France 29), Patrick TANGUY (St Jean Trolimon), Adrien HEMON ((Plobannalec-Lesconil), Karine FAUCONIER (CCPBS), Ard KAANDORP (Plomeur), David KERVEILLANT (Plogastel-Saint-Germain), Gaël LE BEC (CCHPB), Benoît LE LAY (Plomeur), Pascal CALLOC'H (Pouldreuzic), Thierry LE BARS (Gourlizon), Thomas PICHERAL (OUESCO), Fanny HELIAS (OUESCO).

Excusés : Marie-Claude NIHOUL (AELB), Vincent DUCROS (CD 29), Pierrick COIGNARD (BCELO), Pierre LE BRIS DU REST (Pont-Croix), Jean-Pierre LE CORRE (Pouldergat), Jérôme LEPAPE (GAB 29), Sophie BOURHIS (CRAB), Serge CABON (Porc Armor Evolution), Christelle STEPHAN (Alteor Environnement), Philippe KEROUEDAN (Beuzec Cap-Sizun), Bertrand LE LAY (ETA LE LAY).

Ordre du jour :

1. Bilan qualité de l'eau 2019
2. Evolution du protocole de l'étude phosphore
3. Evolution des ventes de produits phytosanitaires sur le territoire du SAGE
4. Questions diverses

Documents joints :

Diaporama

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Michel Burel présente Fanny Hélias, la nouvelle animatrice agricole, arrivée sur le poste en janvier 2020.

1. Bilan qualité de l'eau 2019 [Diapos 2 à 15] :

Le bilan de suivi de la qualité de l'eau permet d'évaluer les résultats observés sur le territoire au regard de la Directive Cadre sur l'Eau et des objectifs du SAGE.

Paramètre nitrates [Diapos 3 à 7] :

Fanny Hélias rappelle que les 3 zones d'actions prioritaires nitrates sont le Goyen, la Virgule et le Pont-l'Abbé. Les résultats montrent une diminution significative des concentrations depuis 25 ans mais on notera une diminution moins prononcée depuis 2015 / 2016. Les 3 bassins versants prioritaires sont proches des objectifs du SAGE.

L'évolution des flux tend également à la diminution depuis 2012 / 2013, sur les 3 bassins versants prioritaires. L'objectif du SAGE étant de diminuer les flux de 30 % en 2022.

En ce qui concerne les eaux souterraines, on observe que les concentrations sont plus élevées dans les forages privés que dans les sources ou captages d'alimentation en eau potable. En 2019, la concentration moyenne est de 45 mg/L, l'objectif du SAGE étant d'arriver à une concentration < 35 mg/L d'ici 2041.

Karine Fauconier demande, au vu des résultats sur le bassin versant de Pont-l'Abbé, la raison pour laquelle il reste identifié comme prioritaire.

Thomas Picheral indique qu'il s'agit un bassin versant important et qu'il est sensible aux échouages d'algues vertes (mesure 10A-2 du SDAGE Loire-Bretagne).

Fanny Hélias liste les actions agricoles menées sur cet enjeu : animation des MAEC, diagnostics de conversion à l'AB, le développement de filières économes en intrants et plus particulièrement les diagnostics-projets d'optimisation agronomique. Elle constate que le recrutement d'agriculteurs volontaires devient compliqué.

Thomas Picheral précise qu'un certain nombre de diagnostics ont déjà été réalisés depuis 2012. Auparavant, la porte d'entrée des diagnostics était la réalisation de Reliquats Post Absorption. Aujourd'hui, le démarchage téléphonique est compliqué.

Michel Burel indique que l'octroi des aides à l'installation des jeunes agriculteurs peut être une porte d'entrée.

Thomas Picheral précise que dans le cadre du PTE, des accords sont en cours avec la CCHPB et la CCPBS pour l'octroi de l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs qui serait soumis à la réalisation d'un diagnostic-projet d'optimisation agronomique.

Karine Fauconier ajoute qu'à la CCPBS, la notion d'âge devrait être abrogée.

Paramètre phosphore [Diapos 8 à 11] :

Fanny Hélias rappelle que la zone d'actions prioritaires phosphore concerne les bassins versant situés en amont de la retenue du moulin Neuf (rivière de Pont-l'Abbé et Lanvern). Depuis 2012, les concentrations en phosphore total diminuent mais restent supérieures aux objectifs du SAGE. Concernant le paramètre orthophosphates, les concentrations restent en-dessous des objectifs du SAGE (1ère campagne de suivi en 2019).

Paramètre pesticides [Diapos 12 à 15] :

Les bassins versants prioritaires pour ce paramètre sont le Penmarc'h et Côtier 6. Fanny Hélias précise qu'en 2018, le ruisseau de Penmarc'h a été suivi ; en 2019 c'est le ruisseau de la Torche qui a bénéficié d'un suivi et le Tronoën en 2020. Au vu des résultats présentés pour 2019 (le Goyen, le Pont-l'Abbé, la Torche), on observe que les concentrations sur la Torche sont nettement supérieures à celles des deux autres cours d'eau (du même ordre de grandeur que pour le ruisseau de Penmarc'h). Ceci est probablement lié au milieu (sol sableux, absence de matière organique) ainsi qu'aux pratiques, différentes de celles du reste du territoire.

Thomas Picheral rappelle que les actions agricoles menées sur ces zones sont les DPR2 phytos (Diagnostics de Parcelles à Risque de transfert phytosanitaire).

Ard Kaandorp indique que Marine Malandain a déjà réalisé un DPR2 pesticides sur son exploitation. Il constate que les préconisations délivrées sont intéressantes mais regrette que le diagnostic ne soit pas au contexte pédoclimatique de la zone. Il ajoute qu'entre 2018 et 2019, la moitié des produits phytosanitaires homologués pour la bulbiculture a disparu. Des produits homologués existent en Hollande ; il cherche les équivalents homologués en France et expérimente seul, en prenant des risques d'un point de vue économique. Il ajoute que la problématique des pesticides sur ce secteur ne vient pas uniquement de la production bulbicole qui représente environ une soixantaine d'hectares.

Thomas Picheral demande aux agriculteurs s'il y a un intérêt à ce que OUESCO les accompagne pour entamer des démarches expérimentales afin d'aller plus loin que le DPR2. Il faut approfondir le sujet et voir ce qui peut être finançable avec les financeurs.

Le groupe reconnaît que l'effet milieu n'est pas négligeable quant à l'interprétation des résultats et qu'il y a quelque chose à creuser dans ce sens.

2. Evolution du protocole de l'étude phosphore [Diapos 16 à 19] :

Fanny Hélias rappelle le contexte dans lequel s'inscrit l'étude. La retenue d'eau du moulin Neuf est identifiée dans la disposition 3B-1 du SDAGE Loire-Bretagne, dont l'objet est la réduction des apports et des transferts de phosphore diffus à l'amont de la

retenue du moulin Neuf. La disposition 41 du SAGE, quant à elle, prévoit d'accompagner les exploitations agricoles en vue de l'équilibre de la fertilisation phosphorée sur les bassins versants prioritaires.

Elle indique que de nombreux échanges ont eu lieu avec les financeurs durant la période de confinement. Ceci a permis d'organiser l'étude en 3 étapes :

- Elargissement réseau de suivi à tous les affluents de la retenue du moulin Neuf sur une année (juin 2020 à mai 2021) : jusqu'en mai 2020, seuls deux points étaient suivis (Ty Poes pour le Lanvern et Moulin Callac pour la rivière de Pont-l'Abbé). Les prélèvements étaient réalisés uniquement par temps de pluie. 5 points ont donc été ajoutés au réseau et feront l'objet d'un suivi calendaire et par temps de pluie, ce qui permettra de caractériser les flux arrivant à la retenue.
- Etude pour la caractérisation des flux et identification de sous-bassins prioritaires. L'étude devrait être lancée à l'été 2021 pour un démarrage prévu au 3^{ème} trimestre 2021. Comme validé lors de précédentes réunions, des groupes techniques seront constitués sur les secteurs concernés.
- Mise en place d'un plan d'actions, en fonction des résultats obtenus. Si l'origine des flux s'avérait majoritairement agricole, un DPR2 phosphore (diagnostic de parcelles à risques de transfert) à l'échelle des sous bassins prioritaires pourrait être envisagé.

Karine Fauconier demande si le coût global sera plus élevé que le prévisionnel.

Thomas Picheral indique qu'étant donné que le suivi est réalisé en régie, le coût de l'étude devrait être minimisé. Cependant, concernant les éventuels DPR2 phosphore, le coût sera établi en fonction des surfaces à diagnostiquer.

3. Evolution des ventes de produits phytosanitaires sur le territoire du SAGE :

Fanny Hélias informe le groupe que les fichiers fournis par la DRAAF présentent des incertitudes. Des discussions sont en cours avec la DRAAF afin de lever les incertitudes et ainsi présenter l'évolution des ventes lors du prochain GTA.

4. Questions diverses

Aides matériels France AgriMer [Diapo 21] :

Fanny Hélias informe le groupe qu'il y a actuellement un appel à projets porté par France AgriMer pour le financement de matériels d'application ou de substitution des produits phytosanitaires. Le taux de subvention peut aller de 30% à 40 % en fonction de l'équipement envisagé, auquel peuvent s'ajouter des bonifications (nouvel installé, JA, CUMA). Le montant minimal des dépenses est fixé à 500 € HT et le montant maximal à 40 000 € HT. L'appel à projets est ouvert du 29 juillet 2020 au 31 décembre 2020. Les candidatures se font uniquement par internet.

Patrick Tanguy demande si cette aide peut être cumulée avec celles du PCAEA 411 a.

Fanny Hélias répond que les aides du PCAEA ne peuvent pas être cumulées avec d'autres financements.

Projet de modification des périmètres de protection de captage en aval de la retenue du moulin Neuf [Diapo 22] :

Karine Fauconier présente le projet de modification des périmètres de protection de captage de la retenue du moulin Neuf en lien avec le projet de remontée de la prise d'eau dans la retenue.

Elle précise que le périmètre rapproché 1 est délimité par le trait vert et le périmètre rapproché 2 est délimité par le trait rouge. Les parcelles colorées sont celles qui seront potentiellement soustraites aux périmètres.

Karine Fauconier ajoute que 14 agriculteurs sont concernés par les périmètres de protection de captage de la retenue du moulin Neuf.

Michel Burel,

Vice-Président de OUESCO



Présents: Didier Guillon (OUESCO), Bernard Trebern (Bretagne vivante), Nicolas Bourré (Fédération de pêche du Finistère), Josiane Kerloch (Eaux et Rivières de Bretagne), Nicolas Chaleat, Alain Biolley, Frédéric Pinot (AAPPMA pays bigouden), Johann Lescoat (DDTM 29), Frank Ollivier (OFB), Thierry Le Gall (plonéour Lanvern), Arnaud Dubourg (CCPBS), Gael Le Bec (CCHPB), Pierre Billien (AARDEUR/propriétaire de moulin Neuf), Samuel Guichard (OUESCO)

Excusés: Francis rousselet (AARDEUR), Séverine Dunet (AELB), Stéphanie Allanioux (CDL).

I. Réponse aux observations recueillies dans le cadre de l'enquête publique concernant les projets de restauration morphologiques sur les cours d'eau du territoire du SAGE

En préambule Samuel Guichard reprend les éléments de l'enquête (cf diaporama). Il précise ensuite que l'objectif du groupe de travail est d'apporter une réponse aux questions techniques soulevées par la consultation.

➤ **Pompes de prairies et petite faune :**

Une remarque évoque la mise en place d'échappatoires pour la petite faune dans les abreuvoirs, c'est une mauvaise compréhension : il s'agit de mettre en place deux pompes de prairies.

➤ **Calage des ouvrages (buses, pont cadre...) :**

Frank Ollivier explique que dans la mesure du possible, les buses et ouvrages cadres doivent être installés sans pente afin de faciliter la mise en place naturelle de granulométrie et de diminuer les vitesses d'écoulements. Il convient d'anticiper les phénomènes d'érosion pour que cet objectif soit respecté.

➤ **Trunvel :**

Plusieurs observations soulignent l'absence de prise en compte du ruisseau de Trunvel. Samuel Guichard précise aux membres du groupe de travail que les résultats de l'indice poissons rivière déclassait la masse d'eau (état mauvais). Cet indicateur a été réalisé dans la zone d'influence des étangs de Trunvel et de Bondivy. OUESCO précise qu'un effacement du plan d'eau de Bondivy permettrait d'améliorer cet indicateur.

➤ **St Jean - Espace Raphalen :**

Samuel Guichard rappelle l'opération prévue. Plusieurs remarques regrettent que la restauration de la continuité écologique des deux passages busés ne soit pas prévue.

Ce choix se justifie vis à vis des objectifs de restauration ainsi que du faible linéaire amont. Des améliorations seront envisagés selon les opportunités de travaux routiers.

Nicolas Bourré propose d'ajouter un point sur la qualité de l'eau dans les objectifs : l'alimentation principale de ce tronçon est un plan d'eau situé au niveau de l'espace Raphalen, ce dernier a un effet notable sur le paramètre température en période estivale, les aménagements prévus permettront d'avoir un effet bénéfique et de retrouver plus rapidement un régime thermique naturel.

Les membres du groupe de travail s'interrogent sur les possibilités de colonisation du cours d'eau par les espèces présentes dans le plan d'eau. Si la mise en place d'une grille en sortie du plan d'eau peut être envisagée, la question de sa gestion et de son entretien est aussi soulevée. Nicolas Bourré souligne que les espèces présentes dans le plan d'eau ne sont pas des espèces adaptées aux petits cours d'eau, il y a peu de risque de colonisation des milieux aval.

➤ **St Jean - buse routière :**

Le dossier de consultation mentionne la mise en place d'une recharge granulométrique en aval d'une buse, cette recharge doit permettre d'augmenter la ligne d'eau de 7 cm. Cette hauteur a été jugée trop faible, Frank Ollivier préconise 10 cm au minimum. De plus pour un meilleur maintien dans le temps la recharge sera accentuée en hauteur et en longueur.

Les membres du GTMA valident cette proposition.

➤ **Virgule - étang de Kerlever :**

Une observation reconnaît la pertinence du projet mais regrette, du fait de la rareté de ce type de milieux, que des mesures de compensation pour la disparition du plan d'eau ne soit pas envisagées.

Les membres du groupe de travail rappellent que cet étang n'est pas naturel et qu'il impacte fortement le cours d'eau (continuité écologique, qualité de l'eau, ...). Le projet porté par OUESCO vise le retour à un état et un fonctionnement naturel du site.

Samuel Guichard précise toutefois qu'une mare pourra être aménagée sur l'emprise de l'étang. Il rappelle également qu'un plan d'eau, déconnecté du cours d'eau, est présent en aval de la route.

Johann Lescoat souligne que le creusement de mare n'est pas soumis à une autorisation réglementaire au titre de la loi sur l'eau.

Les membres du groupe de travail valident la proposition de mise en place d'une mare.

➤ **Rivière de Pont l'Abbé - remise du cours d'eau dans son talweg/ reméandrage**

De nombreuses observations soulignent que les débits de pompages liés au projet de remontée de la prise d'eau dans l'étang de moulin Neuf ont été pris en compte dans le dimensionnement du futur lit.

Après avoir rappelé les objectifs et principes de restauration, Samuel Guichard explique que la variation de débits est de 5%. Ajouter ce débit au calcul de dimensionnement fait passer la largeur de plein bord de 3 m à 3,4m.

Samuel Guichard précise que les risques d'incisions du lit sont faibles du fait de la faible pente et de la mise en place d'une couche d'armure d'une trentaine de centimètres.

Alain Biolley préconise un élargissement du lit, il est favorable à la création un lit mineur plus large afin que les sédiments se déposent et permettent à terme la constitution du lit. Il propose également qu'un bourrelet alluvial soit reconstitué sur les berges.

Au sujet du dimensionnement du lit, Frank Ollivier explique qu'un sous dimensionnement est préconisé, c'est la seule technique permettant au cours d'eau de réaliser ses ajustements hydromorphologiques. Nicolas Bourré évoque les retours d'expériences positifs de cette technique sur le département.

Les membres du groupe de travail sont favorables pour conserver le dimensionnement tel qu'il est présenté dans le rapport.

Au sujet du bourrelet alluvial, les membres du groupe de travail estiment que cette opération n'est pas compatible avec les objectifs affichés notamment afin de favoriser le débordement.

II. Travaux 2020 : renaturation de la rivière de Pont l'Abbé en aval de la retenue du moulin Neuf phase 1

Samuel Guichard présente les travaux prévus en 2020 : localisation, nature, phasage, calendrier et financement (cf diaporama)

Au sujet de la disposition de la couche d'armure, Alain Biolley propose de la prolonger sous les rives afin que le cours d'eau trouve de la granulométrie lorsqu'il sera en phase d'ajustement. Cette proposition semble difficile à mettre en œuvre pour les membres du groupe de travail. Samuel Guichard répond que la granulométrie sera remontée sur les rives conformément au profil présenté.

Frank Ollivier ajoute qu'une bonne hétérogénéité dans la taille de granulat permet un meilleur maintien de la couche d'armure. Samuel Guichard précise que des apports de 20/100 mm sont prévus en 2020. Un point sera ajouté au cahier des charges pour disposer de granulats locaux comportant 20% de fines maximum.

La période de travaux s'étalera de début septembre à mi-octobre.

Samuel Guichard précise également que les déblais ne seront pas régalées sur la zone humide mais exportés : création d'un talus, resserrement du bief...

Gaël Le Bec s'inquiète du passage répété des engins sur la parcelle. Samuel Guichard répond que la remise en état du site est prévue en fin de chantier.

Pierre Billien attire l'attention des membres du groupe de travail sur la facilité d'accès à sa propriété engendré par les travaux : le bief ne sera plus alimenté une partie de l'année, il n'y aura plus cette barrière physique avec sa propriété.

Les membres du groupe de travail se sont ensuite rendu sur le site de moulin Neuf. Au vu des conditions météo. Didier Guillon propose d'annuler la visite et souhaite que le prochain groupe de travail se déroule entièrement sur site.

Présents: Kerisit Yves (OUESCO), Bernard Trebern (Bretagne vivante), Josiane Kerloch (Eaux et Rivières de Bretagne), Alain Biolley, Frédéric Pinot (AAPPMA pays bigouden), Frank Ollivier (OFB), Karine Fauconier (CCPBS), Gael Le Bec (CCHPB), Rudi Desseaux (Tremeoc), Pierre Bilien (AARDEUR/riverain), Francis Rousselet (AARDEUR), Séverine Dunet (AELB), Samuel Guichard (OUESCO)

Excusés: Johann Lescoat (DDTM29), Stéphanie Allanioux (CDL). Laetitia Le Gurun (BGM), Sandrine Allary (département du Finistère)

Suite à l'accueil des participants sur le parking, Alain Biolley a souhaité s'exprimer au nom de l'AAPPMA en préambule à la visite :

Il rappelle que la période de recours concernant l'arrêté préfectoral autorisant et déclarant d'intérêt général les travaux de restauration hydromorphologiques des cours d'eau du territoire du SAGE Ouest Cornouaille pour la période 2020-2024 n'est pas achevée.

Il informe qu'un recours de l'AAPPMA est probable, concernant les travaux de remise du cours d'eau dans son talweg, sans en préciser la consistance.

Yves Kerisit précise que le dossier a pris du retard à cause de la période de confinement. Toutefois, il regrette, que malgré les différentes phases de concertation et de validation le projet ne soit pas accepté. Il espère ne pas en arriver à une telle procédure et rappelle que les services de OUESCO sont disponibles pour échanger.

Il propose ensuite aux participants de se rendre auprès de la rivière.

I. Etat des lieux de la rivière de Pont l'Abbé en aval de la retenue de moulin Neuf

Plusieurs étapes ont permis aux membres du groupe de travail d'apprécier l'état de la rivière de Pont l'Abbé.

Samuel Guichard rappelle que ce secteur est l'un des plus dégradés du territoire : modification du profil en long et en travers, colmatage important....

Frédéric Pinot et Alain Biolley ajoutent que la qualité de l'eau est également dégradée par son transit dans le barrage notamment en termes de température.

Lors d'un premier arrêt le long de la passerelle, les membres du groupe de travail ont pu se rendre compte des modifications physiques du cours d'eau : le lit est rectiligne, les berges sont verticales, les écoulements homogènes.

Il y a peu d'habitats piscicoles. Samuel Guichard précise que le cours d'eau a été déplacé, il est perché par rapport à son point bas, afin de répondre à des objectifs hydrauliques : alimenter le moulin de Pen Enez.

Samuel Guichard a ensuite présenté les analyses biologiques effectuées en septembre 2019 afin de définir un état écologique normé et standardisé. Ces indicateurs seront programmés en N+3 et N+5 pour suivre l'évolution dans le temps des travaux.

Le type d'indicateur dépend des altérations, le choix s'est porté sur les indicateurs relevant de l'hydromorphologie et de la qualité de l'eau.

Pour l'hydromorphologie, le site est situé en aval de la passerelle.

- I2M2 : Cet indicateur consiste à effectuer un relevé et une caractérisation des invertébrés sur un tronçon de cours d'eau. Il a remplacé l'IBG. La note finale précise la classe de qualité.

Le résultat de cet indicateur est bon (moyen pour l'IBG). Le bureau d'étude précise que précédemment au changement de classe réalisé en 2019, le classement aurait été mauvais. Ces résultats traduisent une faible variabilité d'habitat, un manque de biodiversité ainsi qu'une anthropisation du milieu.

- IPR : Cet indicateur consiste à effectuer un relevé et une caractérisation des poissons sur un tronçon de cours d'eau. La note finale précise la classe de qualité.

Le résultat de cet indicateur est médiocre. 10 espèces ont été recensées dont la pêche soleil et le rotengle. Les espèces chabot, vairon et loche sont absentes, 4 truites ont été trouvées. Ces résultats traduisent l'influence d'un cours d'eau dégradé et du plan d'eau en amont ainsi qu'une altération des zones de

reproduction de l'habitat lotique.

Pour la qualité de l'eau, le site est en amont de moulin d'Hascoët.

- IBD : Cet indicateur consiste à effectuer un relevé et une caractérisation diatomée (algues unicellulaires) sur une station de cours d'eau. La note finale précise la classe de qualité. Les trois premiers taxons identifiés traduisent sont caractéristiques du très bon état et son présent sur l'ensemble des cours d'eau du Finistère. Les résultats pour cet indicateur est très bon, la note est toutefois en limite inférieur de cette classe. Cette note indique un milieu soumis à une eutrophisation modérée. La population est diversifiée et bien structurée, le bureau d'étude mentionne également une tolérance vis-à-vis de certaines pollutions.

Les mesures effectuées lors de la réalisation de ces indicateurs montrent :

- Une baisse de plus de 2° C entre l'aval du barrage et moulin d'Hascoët
- Un taux d'oxygène important des eaux en sortie du barrage. A ce sujet, Alain Biolley rappelle qu'un tuyau d'air traverse une partie du plan d'eau, ce qui pourrait expliquer ces résultats.

L'ensemble des membres du groupe de travail s'accordent sur le gain à attendre des travaux sur le peuplement piscicole de la portion reméandree.

Le colmatage et son évaluation selon le protocole de l'OFB ont été expliqués. Une comparaison a été réalisée entre la partie située en amont du seuil de Pen Enez et la partie située en aval. Cette partie en aval a été moins dégradée : le cours d'eau est méandrique, il propose une alternance de zones rapides et lente, la forme de berges est diversifiée. C'est un secteur de référence précise Samuel Guichard.

Bernard Trebern souligne la richesse de la prairie pour les libellules.

II. Travaux 2020 : renaturation de la rivière de Pont l'Abbé en aval de la retenue du moulin Neuf phase 1

Une présentation des travaux prévus en 2020 a été réalisée sur site.

Samuel Guichard a précisé :

- Le choix de l'entreprise
- Le calendrier et le phasage des travaux
- Les différentes précautions en phase de chantier pour éviter les atteintes aux milieux : stockage des engins de chantier, procédure d'alerte renforcée liée à la présence de la prise d'eau en aval, gestion des déblais pour éviter leur dépôt sur la zone humide.
- Le matériel utilisé.
- Les mesures prises pour permettre la continuité du sentier de randonnée durant les travaux.

Des prises de vue seront effectuées en vue de la réalisation d'un film court sur cette opération.

Les membres du groupe de travail sont intéressés pour suivre le chantier. Samuel Guichard indique qu'une information mail sera transmise lors de la mise en eau de la rivière.

Compte rendu de la réunion du GTML du 25 février 2020

Objet : Réunion n°2 du groupe de travail milieux littoraux

Date : 25 février 2020

Lieu : Salle de la Providence - Tréffiagat

Participation : 16

Personnes présentes : Danielle BOURHIS, Pierre LE BERRE, Jean KERIVEL, Thomas PICHERAL, Tifenn NEVEU (Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille), Karine FAUCONIER (Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud), Gael LE BEC, Olivier KERSUAL (Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden), Anne-Laure LE GOURRIERE (Douarnenez Communauté), Patrick LUNEAU (AELB), Sylviane BOULBEN (IFREMER), Kevin WAY (Syndicat des conchyliculteurs du sud Finistère), Rudy DESSEAUX (conchyliculteur), Ronan LE CORRE (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne), Elizabeth KERLC'H (Eau et Rivière de Bretagne), Bernard TREBERN (Bretagne Vivante), Yves TEURTROY (la Rivière, ses Iles et ses Acteurs)

Personnes excusées : Yannick LECOZ (CD de surf du 29), Anne-Sophie POIROT (syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille), Virginie LAGUARDE (CDPMEM 29), Sophie LECERF (CR des pêches), Emmanuel FLOCH (DDTM -service littoral), Zaïg LE PAPE (DDTM – service littoral), Franck OLIVIER (AFB), Vincent DUCROS (CD 29), Anne-Sophie BLANCHARD (SAGE ODET), Mélanie BRANNALEC (SAGE Sud Cornouaille), Thomas KEREBEL (ARS)

Ordre du jour :

- Présentation du volet « satisfaction des usages littoraux » du projet de territoire pour l'eau de l'Ouest-Cornouaille.
- Profils de vulnérabilité des zones conchyliques : phasage et validation du protocole de suivi 2020.
- Questions diverses.

Objet des discussions :

Cette assemblée technique se réunira deux à trois fois par an pour orienter le programme « milieux littoraux » et répondre aux objectifs du SAGE Ouest-Cornouaille. Madame Danielle Bourhis (Maire de Teffiagat - Lechiagat et élue de OUESCO et référente du groupe de travail milieux littoraux) ouvre la réunion et rappelle le contexte de l'étude.

01 : Zoom sur le volet satisfaction des usages littoraux du PTE, satisfaction des usages littoraux.

- Priorité d'engager les premières actions sur l'amélioration de la qualité bactériologique des eaux des zones conchyliques. La réalisation des profils de vulnérabilité conchylique a pour objectif d'atteindre un classement « A » des zones de production.

02 : Phasage des profils de vulnérabilité des zones conchyliques

Année 2020 :

- 4 secteurs d'étude
- Echantillonnages = 1 jour par secteur d'étude (Hiver temps pluies – temps secs et été temps pluies – temps secs à marées basses)

- 2 ETP déployés (mais pas en binôme sur les prélèvements pour optimiser le temps et ratisser le secteur.

Patrick LUNEAU de l'agence de l'eau précise que les premiers résultats d'analyses de 2020 et début 2021 permettront de commencer à esquisser un programme d'actions (pour engager des améliorations) sans attendre la fin de l'année 2022.

Le GTML valide la méthodologie des prélèvements.

03 : Validation du protocole de suivi 2020

➤ **Généralités :**

Gaël LE BAC se questionne sur le stockage d'algues en haut de plage. Thomas PICHERAL précise que ce sujet n'est pas une priorité. Cependant, Anne-Laure LE GOURRIEREC rappelle que des fragments d'algues peuvent interférer dans les résultats et qu'il faut être prudents quant à la méthode d'échantillonnage (éviter de prendre les fragments d'algues dans le flacon).

Sylviane BOULBEN rappelle que la bactériologie peut se coller sur le sédiment mais ne vit pas très longtemps en dehors de son hôte. Madame BOULBEN rappelle les épisodes d'E.coli ayant permis le déclassement de la zone sanitaire du BV de la Baie d'Audierne de A vers B (épisodes estivaux 2016 et 2017 avec un pic en janvier 2018 inexpliqués).

En 2021 il y aura la possibilité de réaliser des marqueurs sur les échantillons pourra être envisagé. Le groupe indique que ces analyses ne permettent pas de définir précisément l'origine d'une contamination bactériologique mais bien de donner un pourcentage. De plus, ces analyses sont coûteuses et les résultats après 20-30 jours suivant l'échantillonnage.

Chacun des 4 secteurs d'étude est discuté afin de valider la localisation des points de prélèvements 2020 et la méthodologie de mesure de débit associée.

➤ **Mesure des débits : 4 méthodes**

- Mesure au débitmètre (en temps réel)
- Mesure au seau
- Données issues des stations de jaugeages en amont des points de prélèvements
- Méthode d'extrapolation (surface BV/débit CE)

En effet, pour des raisons de temps et de faisabilité, toutes les mesures de débits ne peuvent-être réalisées au débitmètre. Ces 4 méthodes permettront d'avoir un débit moyen des cours d'eau au moment des prélèvements.

➤ **Zoom sur le BV de la rivière de Pont L'Abbé**

L'interprétation des sources de pollution devra prendre en compte les problèmes liés à l'assainissement collectif mais il faudra être prudent quant à l'interprétation des résultats si un dysfonctionnement apparaît ce jour là sur le réseau (exemple d'un poste de refoulement qui déborde).

- **Point 32** : essayé de la prélever plus en aval, si l'accès est possible. Digue dans une propriété privée (accès non accepté). Il est toutefois possible de prélever 200 m en amont de la digue.
- **Points 13 et 14** : exutoires d'eaux pluviales non accessibles. Se rapprocher de la mairie de Pont L'Abbé pour qu'une personne des services techniques ouvre les tampons.

Il est confirmé qu'un agent de OUESCO ne réalisera pas ce travail pour des raisons de sécurité et de non-habilitation.

- Confirmation de **l'ajout d'un point de prélèvement** au niveau du CE au Nord du point 30.

Le groupe de travail propose de prévoir des prélèvements en cas d'évènements particuliers. L'exemple de la présence des gens du voyage est évoqué.

Un total de 25 points en 2020 sur le BV de la rivière de Pont l'Abbé

➤ **Zoom sur le BV de l'estuaire du Goyen**

- **Point 11** : conserver ce point pour avoir un maximum d'informations

- **Points 6 et 22** : exutoires d'eaux pluviales non accessibles. Se rapprocher de la mairie d'Audierne pour qu'une personne des services techniques ouvre le tampon.
- **Point 20** : choix de prélever plus en amont donc **création de deux nouveaux points** (et suppression du 20) en amont de la digue de kernalero (repérages terrain réalisés le 27/02/2020).

Un total de 24 points en 2020 sur le BV de l'estuaire du Goyen

➤ **Zoom sur le BV de la baie d'Audierne**

Ouesco reconnaît la difficulté technique à effectuer des prélèvements en aval des étangs rétro-littoraux de la baie d'Audierne. Sylviane BOULBEN rappelle que ces espaces constituent des systèmes de lagunage naturel à l'origine d'un abattement de la charge bactériologique.

- Premier cours d'eau du secteur : **ajout d'un point (= point 6)**, ancienne décharge publique et installations des gens du voyage
- **Point 15 : ajout d'un point plus en aval** après l'étang (= point 17).
- Point 11 et 22 : **ajout d'un point en amont de l'étang (= point 18)**
- Point 8 : Décaler plus en amont le point de prélèvement car rejet de la step de Plovan (noues en traitement de finition) **+ ajout d'un point après l'étang de Kergalan (= point 19).**

Point 20 : récupération de l'étude bactériologique menée par la CCHPB (2017-2018) - présence d'E.coli en aval mais pas en amont.

Un total de 22 points sur le BV de la baie d'Audierne

➤ **Zoom sur le BV de Toul Ar Ster + port du Guilvinec/Léchiagat**

- **Point 2** : cours d'eau busé, voir si la commune du Guilvinec a le modèle du réseau EP (demande d'identifier et de soulever le tampon pour le prélèvement d'eau – en attente d'une réponse)
- **Point 8** : nécessité de faire ouvrir le tampon en amont sur le parking car exutoire trop vaseux (attente d'une réponse)
- Entre point 19 et 20 : **ajout d'un point** au niveau du rejet des viviers de Locarec (repérages le 26/02/2020, buse coule)
- **Ajout d'un point** au niveau de l'angle de la cale du port de Kerity (repérages le 26/02/2020, buse coule)
- Repérage le 26/02/2020, pas d'écoulements ni de buses au sud de la chapelle de la joie.

Un total de 20 points sur le BV du secteur de Toul Ar Ster

Le groupe de travail valide l'ensemble de ces points.

Sylviane BOULBEN ajoute que la rivière de Pont L'Abbé côté Ile-Tudy va passer en classement A (révision mai/juin 2020).

➤ **Questions diverses :**

Une demi-journée / journée sera organisée par OUESCO courant printemps 2020 ayant pour objectifs :

- Le visite de la station d'épuration de Plonéour-Lanvern
- Intervention d'une personne du SPANC de la CCHPB
- En option, l'intervention d'un agriculteur sur ses pratiques

PJ : le diaporama de la réunion.

Danielle Bourhis

Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille



Compte rendu de la réunion du GTML du 01 septembre 2020

Objet : Réunion n°3 du groupe de travail milieux littoraux

Date : 01 septembre 2020

Lieu : Salle de la Providence - Tréffiagat

Participation : 15

Personnes présentes : Danielle BOURHIS, Michel BUREL, Tifenn NEVEU (OUESCO), Karine FAUCONIER (CCPBS), Gael LE BEC, Olivier KERSUAL (CCHPB), Ronan LE CORRE (SRC), André BERTHOU (CRPMEM), Elizabeth KERLOCH (Eau et Rivière de Bretagne), Bernard TREBERN (Bretagne Vivante), Yves TEURTROY (Association RIA), Sandy ARRIGNON (CRC – Bretagne Sud), Anne-Sophie BLANCHARD (SIVALODET), Emmanuel LE FLOCH (DDTM), Carole ESCARAVAGE (QCD).

Personnes excusées : Anne-Sophie POIROT (syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille), Zaïg LE PAPE (DDTM – service littoral), Virginie LAGUARDE (CDPMEM 29), Frank OLLIVIER (AFB), Vincent DUCROS (CD 29), Thomas KEREBEL (ARS), Marie-Claude NIHOUL (AELB), Anne-Laure LE GOURRIEREC (Douarnenez Communauté).

Ordre du jour :

- Présentation de l'opération « Ici commence la mer ».
- Présentation du projet INPEC : Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers en réponse à l'Appel à initiatives 2020 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la biodiversité marine.
- Présentation de l'étude IMPRO : Impact du sédiment sur les proliférations de macro-algues sur vasières, premiers résultats dans l'estuaire de Pont-L'Abbé.
- Divers : bilan des pollutions bactériologiques sur les plages et les zones de production conchylicoles.
- Questions diverses.

Objet des discussions :

Après avoir accueilli les participants, Madame Danielle Bourhis (élu(e) de OUESCO) ouvre la réunion et rappelle le contexte des projets.

01 : L'opération « Ici commence la mer » : clous urbains installés près des avaloirs d'eau pluviale.

- 9 Communes engagées, 20 clous fournis par OUESCO.
- Graphisme des clous et des affiches (5 par commune) pour un budget global de 10 000 € TTC en 2020.

Anne-Sophie BLANCHARD rappelle que sur le territoire du SIVALODET, cette action a débuté en 2019 et qu'il y a de bons retours. Danielle BOURHIS indique que les retours sur la commune de Treffiagat-Léchiagat sont positifs et nombreux.

Dans la poursuite de cette action, le SIVALODET en partenariat avec QBO et le président des associations de bars a mis à disposition des cendriers de poches et prévoit de réaliser des marque-pages destinés aux écoles.

Yves TEURROY s'interroge sur la pertinence de la localisation des clous et sur le visuel retenu. Il souligne un problème de compréhension pour les usagers. Il rappelle que l'association RIA a initié « Balance pas dans ton port » afin d'impliquer les patrons de bars et les restaurateurs sur la sensibilité des milieux littoraux.

Tifenn NEVEU rappelle que ces arbitrages ont été fait par les communes concernées par l'opération. Les communes s'approprient progressivement cet outil de sensibilisation. Par exemple, sur la commune de Pont-L'Abbé, une école va proposer un jeu de piste pour retrouver les clous et expliquer aux enfants leur utilité.

Yves TERUTROY demande si une alternative comme l'installation de grilles sous les avaloirs peut être envisagée. Gaëlle LE BEC et Tifenn NEVEU précisent qu'un tel dispositif nécessiterait des renforts pour les agents et provoqueraient des inondations en cas de fortes pluviométries.

Le groupe de travail souhaite que l'opération 'Ici commence la mer' se poursuive sur l'année 2021 en priorisant les autres communes littorales.

02 : **Projet INPEC** : Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers.

- *Appel A Initiative de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne AELB en partenariat avec 2 autres SAGE : SIVALODET et SMEIL.*
- *Objectifs : Contribuer à une amélioration de la connaissance du fonctionnement des estuaires par des recommandations pour dégager des perspectives de gestion et d'action.*

Tifenn NEVEU détail les paramètres pris en compte dans la note de l'indice Poissons Estuaire et présentent les résultats : le classement de l'estuaire du Goyen (FRGT13) est classé en **état écologique moyen** à médiocre et en très bon sur la rivière de Pont l'Abbé pour le paramètre IPE. Ensemble, le SIVALODET, le SMEIL et OUESCO ont répondu à l'AAI.

Pour information, les bureaux d'étude en charge de ces inventaires ichtyofaune sont : Aquascop (2007) et CREOCEAN (2016 et 2017).

Anne-Sophie BLANCHARD ajoute que le CRESEB qui coordonne les 3 structures a pour objectif de trouver des scientifiques spécialisés sur le sujet pour nous appuyer techniquement. Ce projet pilote sera mobilisable sur d'autres territoires.

André BERTHOU ajoute que l'Aber Vrac'h est déclassé sur l'IPE ce qui a un impact pour les professionnels de cultures biologiques qui perdent leur labélisation.

Tifenn NEVEU ajoute que le montage du dossier est en cours de rédaction et que le projet devra être validé en comité syndical en fin d'année 2020.

03 : **Etude IMPRO** :

Impact du sédiment sur les proliférations de macro-algues sur vasières

- *Objectifs : Améliorer la connaissance sur les flux issus du sédiment et leur biodisponibilité – mobilisation par les algues.*
- *Ria de Pont l'Abbé*

Tifenn NEVEU présente les premiers résultats sur les flux d'azote en ria de Pont L'Abbé. Il e résulte que les flux terrigènes sont plus importants que les flux issus des vasières.

Ronan LE CORRE ajoute que les algues vertes échouées ou accumulées au niveau des parcs et sur l'estran sont un réel problème pour les professionnels. Si elles ne sont pas retirées, elles peuvent étouffer les coquillages. Cette année particulièrement les quantités de recouvrement étaient importantes et précoces (dans la rivière de Pont-L'Abbé).

04 : Divers : bilan des pollutions bactériologiques depuis mars 2020.

- Dans les zones de production conchylicoles (suivi Ifremer).
- Dans les zones de baignade (suivi ARS).

Tifenn NEVEU présente les chiffres des suivis bactériologiques :

Dans les coquillages :

- Le 05/05/2020 : Rivière du Goyen (24 000 E.coli) et rivière de Pont-L'Abbé (92 000 E.coli)
- Le 19/08/2020 : rivière du Goyen (54 000 E.coli)

Sur les sites de baignade :

Commune	Plages	Date du prélèvement	Résultats		Date du recontrôle	Résultats	
			E.coli / 100 MI	Enterocoques		E.coli / 100 MI	Enterocoques
Le Guilvinec	Grève Blanche	29/06/2020	<15	4075	01/07/2020	< 15	< 15
Plovan	Ru Vein	19/08/2020	800	1225	21/08/2020	< 15	< 15
Plogoff	Loc'h	19/08/2020	2113	720	21/08/2020	179	61
Penmarch	Steir	21/08/2020	93	728	24/08/2020	< 15	< 15

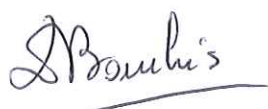
Lors de ces diffusions, OUESCO questionne les communautés de communes, les communes, les prestataires, l'ARS, la DDTM et l'Ifremer afin d'identifier l'origine de la contamination. Très souvent, la cause n'est pas trouvée et la contamination en E.coli disparaît très vite (48 à 72h).

Olivier KERSUAL rappelle que la station d'épuration de Plovan est neuve et qu'elle n'a pas débordée avant pendant et après les épisodes de contamination de la plage du RU VEIN. Il rappelle qu'avant la station, les effluents non-traités allaient se jeter directement dans la baie.

Yves TEURTROY s'interroge sur la diffusion des interdictions de pêche à pied récréative sur le secteur de l'île Chevalier qui n'est pas signalée sur le site de la préfecture. Emmanuel FLOCH va faire remonter cette information pour une mise à jour.

André BERTHOU indique que seules les zones classées en A pourront permettre aux professionnels de vendre des produits sous l'appellation 'biologique'.

Danielle Bourhis
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille



ANNEXE 4
Bilan MAEC 2020

Territoire du SAGE Ouest-Cornouaille

Bilan du PAEC 2020

Opérateur du PAEC :

Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille – Maison de la baie d'Audierne, St Vio - 29720 TREGUENNEC

Personne en charge du dossier :

Fanny HELIAS – Animatrice agricole sur le territoire du SAGE Ouest-Cornouaille

Mail : ouesco.helias@gmail.com Tél : 02 98 59 46 96



SOMMAIRE

Opérateur du PAEC :	1
Personne en charge du dossier :	1
.....	1
SOMMAIRE	3
1. Rappel des mesures du PAEC.....	4
1.1. Les MAEC proposées à la contractualisation.....	4
2. Bilan de l’animation MAEC en 2020	5
2.1. Promotion du PAEC.....	5
2.2. Accompagnement des agriculteurs.....	5
2.3. Suivi des contrats MAEC depuis 2017	5
3. Bilan de la contractualisation MAEC en 2020	6
Annexe 1 – Tableau des prolongations d’engagements 2020	7
Annexe 2 – Tableau du suivi du PAEC	8
Annexe 3 – Article de presse	10
Annexe 4– Bulletin agricole	11

1. Rappel des mesures du PAEC

1.1. Les MAEC proposées à la contractualisation

Les mesures listées ci-dessous ont été proposées sur l'ensemble du territoire du SAGE Ouest-Cornouaille, y compris sur les trois bassins versants prioritaires pour les nitrates : le Goyen, la Virgule et Pont-l'Abbé, pour l'année 2020 :

. Les mesures systèmes :

Mesures ruminants		Part de maïs / SFP	Part d'herbe / SAU	Montant € / ha	Plafond	Accès	Durée engagement	
							5 ans (BVAV ou JA)	1 an
SPE 12/70	SPM1 (maintien)	12	70	180,00 €	11 000,00 €	PAEC Ouest-Cornouaille	X	X
	SPE1 (évolution)			210,00 €		PAEC Ouest-Cornouaille	X	
SPE 18/65	SPM2 (maintien)	18	65	160,00 €	10 000,00 €	PAEC Ouest-Cornouaille	X	X
	SPE2 (évolution)			190,00 €		PAEC Ouest-Cornouaille	X	
SPE 28/55	SPM3 (maintien)	28	55	110,00 €	9 000,00 €	PAEC Ouest-Cornouaille		X
	SPE3 (évolution)			140,00 €		PAEC Ouest-Cornouaille	X	

Pour l'année 2020, la CAE (Commission Agro-Environnementale) a décidé d'ouvrir à la contractualisation les MAEC système « polyculture-élevage » pour 5 ans ou la possibilité de prolonger les contrats d'une année, en fonction des conditions suivantes :

- MAEC système « évolution » : possibilité de contractualiser une MAEC système « évolution » pour une durée de 5 ans à condition : d'exploiter plus 3 ha en bassin versant algues vertes et/ou être un jeune agriculteur. Ces mesures ne permettent pas de prolonger d'une année le contrat.
- MAEC système « maintien » : possibilité de contractualiser une MAEC système « évolution » pour une durée de 5 ans à condition : d'exploiter plus 3 ha en bassin versant algues vertes et/ou être un jeune agriculteur ou possibilité de prolonger le contrat échu d'une année.

Aucune mesure localisée n'a pas fait l'objet d'une ouverture à la contractualisation du le territoire du PAEC Ouest-Cornouaille.

2. Bilan de l'animation MAEC en 2020

2.1. Promotion du PAEC

La promotion des MAEC pour l'année 2020 a débuté en avril, compte-tenu des conditions sanitaires : un article est paru dans la presse locale (Le Télégramme) afin de présenter le dispositif aux agriculteurs (cf. annexe 3).

Un bulletin agricole a également été transmis par e-mail à l'ensemble des agriculteurs du territoire ainsi qu'à leur environnement de conseil pour les informer des différentes possibilités de contractualisation pour la campagne 2020-2021 (cf. annexe 4).

2.2. Accompagnement des agriculteurs

L'animation du PAEC s'est effectuée d'avril à mai 2020. En raison de la courte période ainsi que des conditions sanitaires du moment (confinement), un démarchage individuel envers l'ensemble des agriculteurs du territoire n'a pas été entrepris.

La majorité des contrats en mesures systèmes bénéficiant d'un engagement historique, il n'y a pas eu nécessité d'accompagner ces agriculteurs pour la première partie de l'appui technique à la gestion de l'azote.

2.3. Suivi des contrats MAEC depuis 2017

Deux formations collectives concernant l'appui technique à la gestion de l'azote ont été réalisées en 2020, le 25 juin et le 6 juillet.

La première formation collective concernait 7 agriculteurs, engagés dans les mesures suivantes : SPM1, SPE2, SPM2 et SPE3.

La seconde formation, quant à elle, concernait 5 agriculteurs, engagés dans les mesures SPE2 et SPE3.

Du fait de la diminution de l'offre de contractualisation au fil des années, donc de la diminution des contractualisations, aucun diagnostic d'optimisation agronomique n'a été effectué dans ce cadre en 2020.

Le tableau de suivi du PAEC est à consulter en annexe 2.

3. Bilan de la contractualisation MAEC en 2020

Suite à la parution des différents éléments de communication au sujet des possibilités de contractualisation pour la campagne 2020/2021 :

- 34 exploitations agricoles ont prolongé leur engagement d'une année dont :
 - 20 engagements en MAEC SPM1,
 - 4 engagements en MAEC SPM2.
- Représentant 1 180 ha.

En ce qui concerne l'année 2020, OUESCO prévoyait de cibler l'animation du PAEC uniquement sur les contractualisations en MAEC système, comme ce fut le cas en 2019.

L'ensemble des exploitations ayant prolongé leur contrat en MAEC système en 2020 étaient déjà engagés en MAEC système auparavant.

En raison de la crise sanitaire de 2020, les délais de déclaration PAC / engagement en MAEC ont été prolongés jusqu'au 15 juin. Cependant, les conditions nécessaires à la contractualisation en MAEC devaient, comme chaque année, être réunies au 15 mai 2020.

Annexe 1 – Tableau des prolongations d'engagements 2020

Structure	Adresse	Commune	Mesure	Surface estimée (ha)	Montant mesure /ha	Montant estimé 2020	Montant total estimé engagement	Durée engagement	Historique engagement
SARL Centre équestre de la Torche	Pont Devet	Plomeur	SPM1	61,11	180	10 999,80 €	10 999,80 €	1 an	SPM1
M. Le Bleis	Kernivily	Plomeur	SPM1	53,09	180	9 556,20 €	9 556,20 €	1 an	SPM1
GAEC Bœuf de Quelordan	Quelordan	Plonéour-Lanvern	SPM1	59,72	180	10 749,60 €	10 749,60 €	1 an	SPM1
EARL Ar Mejou	Kervilloc	Plonéour-Lanvern	SPM1	50,34	180	9 061,20 €	9 061,20 €	1 an	SPM1
GAEC Ollivier-Sparfel	Kerlagadec	Loctudy	SPM2	74,56	160	10 000,00 €	10 000,00 €	1 an	SPM2
M. Gloanec	Le Haffond	Combrit	SPM1	48,21	180	8 677,80 €	8 677,80 €	1 an	SPM1
GAEC du Pouldon	Le Cosquer Lambour	Pont-l'Abbé	SPM1	57,7	180	10 386,00 €	10 386,00 €	1 an	SPM1
M. Jezequellou	Kerguillet	Combrit	SPM1	54,81	180	9 865,80 €	9 865,80 €	1 an	SPM1
EARL Le Cleac'h	Kerandraon	Tréméoc	SPM1	61,11	180	10 999,80 €	10 999,80 €	1 an	SPM1
Mme Maze	Kerseoc	Tréméoc	SPM1	37,45	180	6 741,00 €	6 741,00 €	1 an	SPM1
EARL Le Berre	Keresquen	Plonéour-Lanvern	SPM1	14,51	180	2 611,80 €	2 611,80 €	1 an	SPM1
EARL Chèvrerie de la baie	Kergaradec	Tréguennec	SPM1	38,9	180	7 002,00 €	7 002,00 €	1 an	SPM1
Mme Montjovet-Basset	Keroret	Plonéour-Lanvern	SPM1	11,26	180	2 026,80 €	2 026,80 €	1 an	SPM1
Mme Le Pemp	Creac'h Leur	Pluguffan	SPM2	49,4	160	7 904,00 €	7 904,00 €	1 an	SPM2
SCEA Elevage de Kreisker	Kerlean	Plouhinec	SPM1	54,73	180	9 851,40 €	9 851,40 €	1 an	SPM1
M. Normant	Lanavan	Mahalon	SPM1	60,98	180	10 976,40 €	10 976,40 €	1 an	SPM1
GAEC Quemener	Kermenguy	Plouzévet	SPM1	104,93	180	11 000,00 €	11 000,00 €	1 an	SPM1
EARL Bernard Kerouedan	Kerlambert	Plouhinec	SPM1	44,99	180	8 098,20 €	8 098,20 €	1 an	SPM1
M. Stephan	16 chemin de Lanvic	Douarnenez	SPM1	15,07	180	2 712,60 €	2 712,60 €	1 an	SPM1
Mme Bosser	Roz Ar Veil	Confort-Meilars	SPM1	21,21	180	3 817,80 €	3 817,80 €	1 an	SPM1
GAEC Bariou	Kernevez	Beuzec-Cap-Sizun	SPM2	70,62	160	10 000,00 €	10 000,00 €	1 an	SPE2
EARL de Trohalu	Trohalu	Goulien	SPM2	52,54	160	8 406,40 €	8 406,40 €	1 an	SPM2
Mme Perherin	Kerham	Clédén-Cap-Sizun	SPM1	60,73	180	10 931,40 €	10 931,40 €	1 an	SPM1
M. Penformis	5 route de Kerledec	Plogoff	SPM1	22,46	180	4 042,80 €	4 042,80 €	1 an	SPM1

Annexe 2 – Tableau du suivi du PAEC

PAEC		Bilan 2015				Bilan 2016				Bilan 2017			
Code mesure	Montant € / ha	Nb contrats	Surface (ha)	Montant €		Nb contrats	Surface (ha)	Montant €		Nb contrats	Surface (ha)	Montant €	
				1 an	5 ans			1 an	5 ans			1 an	5 ans
SPE1	210,00 €	0		- €	- €	1	19,89	4 176,90 €	20 884,50 €	1	110	11 000,00 €	55 000,00 €
SPM1	180,00 €	11	841	121 000,00 €	605 000,00 €	3	66,16	11 908,80 €	59 544,00 €	2	38,57	6 942,60 €	34 713,00 €
SPE2	190,00 €	0		- €	- €	1	125	23 750,00 €	118 750,00 €	3	225,98	30 140,00 €	150 700,00 €
SPM2	160,00 €	0		- €	- €	1	58,58	9 372,80 €	46 864,00 €	2	95,66	15 305,60 €	76 528,00 €
SPE3	140,00 €	/		- €	- €	10	849,93	90 000,00 €	450 000,00 €	2	200	18 000,00 €	90 000,00 €
SPM3	110,00 €	/		- €	- €	2	159	17 490,00 €	87 450,00 €	0		- €	- €
SPE9	140,00 €	/		- €	- €	0		- €	- €	0		- €	- €
GC01	235,44 €	/		- €	- €	0		- €	- €	/		- €	- €
GC02	338,76 €	/		- €	- €	0		- €	- €	/		- €	- €
GC04	366,00 €	/		- €	- €	/		- €	- €	1	3,36	1 229,76 €	6 148,80 €
GC05	450,00 €	/		- €	- €	/		- €	- €	1	0,85	382,50 €	1 912,50 €
HE01	56,58 €	/		- €	- €	4	88,02	4 980,17 €	24 900,86 €	1	2,83	160,12 €	800,61 €
HE02	222,86 €	/		- €	- €	4	13,74	3 062,10 €	15 310,48 €	4	21,91	4 882,86 €	24 414,31 €
HE04	159,90 €	/		- €	- €	3	49,03	7 839,90 €	39 199,49 €	2	72,03	11 517,60 €	57 587,99 €
HE05	326,18 €	/		- €	- €	7	35,5	11 579,39 €	57 896,95 €	4	2,28	743,69 €	3 718,45 €
HE08	190,12 €	/		- €	- €	1	20	2 448,00 €	12 240,00 €	1	8,04	1 528,56 €	7 642,82 €
HE10	103,32 €	/		- €	- €	0		- €	- €	0		- €	- €
HE12	122,40 €	/		- €	- €	0		- €	- €	0		- €	- €

PAEC		Bilan 2018				Bilan 2019			
Code mesure	Montant € / ha	Nb contrats	Surface (ha)	Montant €		Nb contrats	Surface (ha)	Montant €	
				1 an	5 ans			1 an	5 ans
SPE1	210,00 €	0		- €	- €	1	22	4 620,00 €	23 100,00 €
SPM1	180,00 €	2	109	19 620,00 €	98 100,00 €	1		- €	- €
SPE2	190,00 €	1	110	10 000,00 €	50 000,00 €	0		- €	- €
SPM2	160,00 €	0		- €	- €	0		- €	- €
SPE3	140,00 €	0		- €	- €	0		- €	- €
SPM3	110,00 €	0		- €	- €	0		- €	- €
SPE9	140,00 €	/		- €	- €	/		- €	- €
GC01	235,44 €	/		- €	- €	/		- €	- €
GC02	338,76 €	/		- €	- €	/		- €	- €
GC04	366,00 €	/		- €	- €	/		- €	- €
GC05	450,00 €	/		- €	- €	/		- €	- €
HE01	56,58 €	/		- €	- €	/		- €	- €
HE02	222,86 €	/		- €	- €	/		- €	- €
HE04	159,90 €	/		- €	- €	/		- €	- €
HE05	326,18 €	/		- €	- €	/		- €	- €
HE08	190,12 €	/		- €	- €	/		- €	- €
HE10	103,32 €	/		- €	- €	/		- €	- €
HE12	122,40 €	/		- €	- €	/		- €	- €

Publié le 13 mai 2020 – Le Télégramme

Publié le 13 mai 2020 à 15h53

Qualité de l'eau : un dispositif d'accompagnement des agriculteurs

🕒 Lecture : 1 minute.



Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) constituent un des outils du projet de Territoire pour l'Eau de l'Ouest-Cornouaille pour améliorer la qualité de l'eau des rivières et des nappes. Basé sur le volontariat, ce dispositif permet d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques agronomiques et des systèmes de production vertueux pour l'environnement (eau et biodiversité).

En compensation de leurs engagements, les signataires bénéficient d'aides financières, pouvant aller de 100 € à 210 €/ha/an, pour les mesures les plus fréquemment sollicitées. Cette année, à l'échelle des bassins-versants de l'Ouest-Cornouaille, il est entre autres possible de contractualiser des mesures de conversion et de maintien à l'Agriculture Biologique ou des mesures « Système Polyculture Élevage » (SPE). Pour les MAEC SPE, les engagements concernent notamment l'augmentation des surfaces en herbe, la diminution des surfaces en maïs et la limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires. Selon les situations, il est proposé d'engager les exploitations sur cinq années ou de prolonger le contrat sur une année dans l'attente d'une nouvelle programmation Feader.

Pour toutes informations, Fanny Hélias (animatrice agricole à Ouesco) se tient à disposition des agriculteurs et des conseillers agricoles.

Pratique Procédure de contact pendant la période de crise sanitaire : par mail en indiquant vos coordonnées : ouesco.helias@gmail.com. Toute sollicitation donnera lieu à un appel téléphonique de l'animatrice agricole.

BULLETIN AGRICOLE – AVRIL 2020
Prenons soin de l'eau

01 | LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

02 | CATALOGUE DES MESURES OUVERTES EN 2020

03 | JE SOUHAITE M'ENGAGER DANS UNE MAEC



QUESCO
D'EST CORNOUAILLE S.A.U.

Catalogue des mesures ouvertes en 2020

- Les mesures SPE « système polyculture-élevage » (contrats de 5 ans) sont ouvertes à la contractualisation, sous certaines conditions.
- Certains contrats SPE « système polyculture-élevage » échus en 2019 peuvent être prolongés d'un an.
- Les mesures CAB « Conversion à l'Agriculture Biologique », PRM « Protection des Races Menacées » et API « Apiculture » sont ouvertes à la contractualisation.
- Les exploitants éligibles à la mesure MAB « Maintien à l'Agriculture Biologique » pourront souscrire un nouveau contrat d'1 an. Ceci uniquement pour les surfaces engagées CAB et MAB échues à la fin de la campagne 2019.
- Les MAEC localisées ne sont plus contractualisables.

Mesures SPE et SPM

Mesure	Montant / ha	Cahier des charges spécifique	Cahier des charges commun	Contractualisation 5 ans	Prolongation 1 an
SPE1	210 €	Part mini de surface en herbe / SAU : 70 %	Maintien de 10 UGB	BV AV ou JA	
SPM1	180 €	Part maxi de surface en maïs consommé (hors MG) / SFP : 12 %	Interdiction de retourner les prairies permanentes	BV AV ou JA	
SPE2	190 €	Part mini de surface en herbe / SAU : 65 %	Limitation des achats en concentrés (800 kg/UGB bovine)	BV AV ou JA	
SPM2	160 €	Part maxi de surface en maïs consommé (hors MG) / SFP : 18 %	Limitation de l'usage des pesticides (respect des % de réduction vis-à-vis des IFT du territoire)	BV AV	
SPE3	140 €	Part mini de surface en herbe / SAU : 55 %	Interdiction de l'utilisation des régulateurs de croissance	BV AV ou JA	
SPM3	110 €	Part maxi de surface en maïs consommé (hors MG) / SFP : 28 %	Réalisation de l'appui technique à la gestion de l'azote		

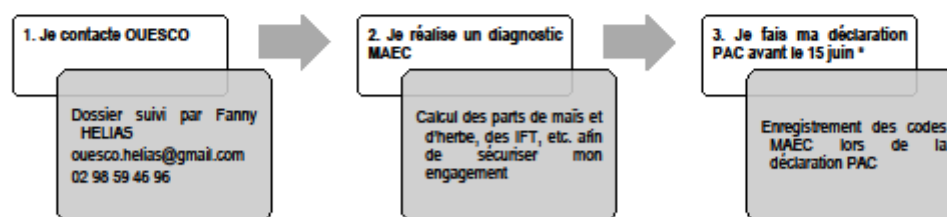
Pour les mesures système « évolution » (SPE), certains points du cahier des charges sont à respecter à partir de la 3^{ème} année d'engagement (part minimale de surface en herbe, part maximale de surface en maïs consommé, les achats de concentrés).

Pour les mesures système « maintien » (SPM), ces mêmes critères doivent impérativement être respectés dès la 1^{ère} année d'engagement.

Mesures CAB, MAB, PRM et API

Mesure	Montant	Critères de sélection	Cahier des charges	Contractualisation 5 ans	Prolongation 1 an
CAB	Variable en fonction des couverts engagés (ha) et du type d'orientation (CAB ou MAB)	Exploitants dont les surfaces sont en 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année de conversion en AB	Respect du cahier des charges AB sur l'ensemble des parcelles engagées		
MAB		Exploitants dont les surfaces sont certifiées en AB et uniquement pour les contrats CAB / MAB échus en 2019	Cahiers des charges spécifiques en fonction des catégories engagées		
PRM	200 € / UGB	Les animaux éligibles doivent appartenir aux races mentionnées dans la liste régionale 2020 (annexe de la notice)	Les cahiers des charges sont spécifiques en fonction des espèces engagées		
API	21 € / ruche (colonie)	L'engagement doit comporter au minimum 72 ruches, soit un montant annuel d'au moins 1512 €	Détenir en permanence un nombre au moins égal au nombre de colonies engagées Enregistrement des emplacements des colonies Présence d'un emplacement par tranche de 24 colonies engagées		

Je souhaite m'engager dans une MAEC



* Attention, bien que cette année la date limite de déclaration PAC et d'engagement en MAEC soit prolongée au 15 juin 2020, l'ensemble des conditions doivent être respectées au 15 mai 2020.



ANNEXE 5
Bulletin d'information agricole

BULLETIN AGRICOLE - AVRIL 2020

Prenons soin de l'eau

01 | PROJET DE TERRITOIRE POUR L'EAU DE L'OUEST-CORNOUAILLE

02 | AIDES AUX INVESTISSEMENTS EN MATERIELS AGRI-ENVIRONNEMENTAUX

03 | NOUVELLE ANIMATRICE AGRICOLE



Le Projet de Territoire pour l'Eau (PTE) vise à répondre aux objectifs du SAGE et à atteindre le bon état des masses d'eau.

Cela suppose de passer d'une logique de programme multi-thématique à une logique de projet intégré de gestion de l'eau.

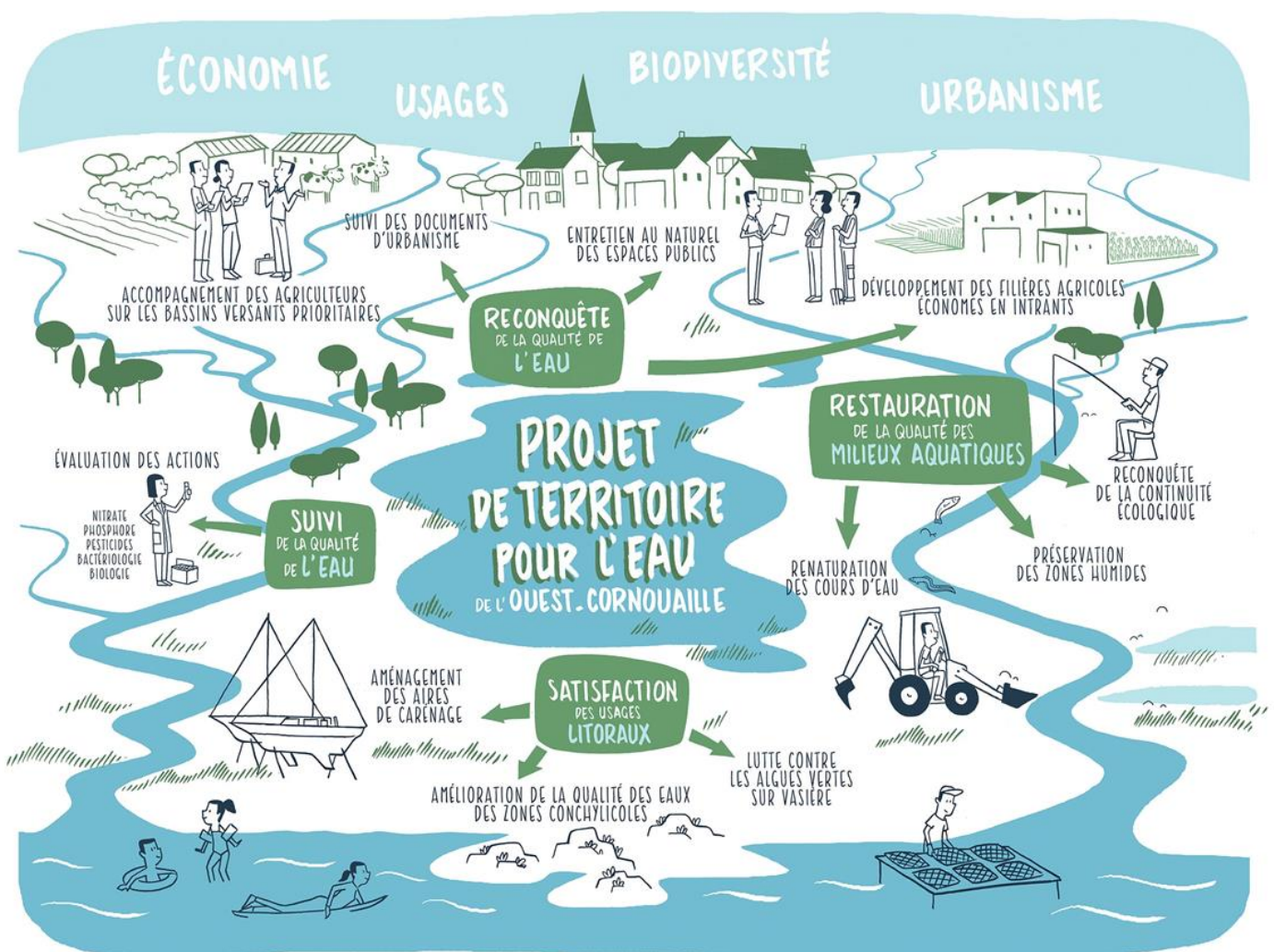
Une attention particulière sera donc portée pour développer les partenariats et prendre en compte les enjeux de l'eau dans l'ensemble des politiques publiques : développement économique, aménagement du territoire, ...

Projet de Territoire pour l'Eau de l'Ouest-Cornouaille

La stratégie de reconquête de la qualité de l'eau repose principalement sur le renfort de l'animation agricole

Les actions seront territorialisées (zones d'actions prioritaire) et viseront les nitrates, le phosphore et les pesticides.

A l'accompagnement individuel s'ajoutera des actions collectives visant le développement des filières économes en intrants.



Aides aux investissements en matériels agro- environnementaux

Dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAEA) programmé pour la période 2015-2020, le dispositif 411A prévoit des aides pour l'acquisition de matériels agro-environnementaux.

Le taux de subvention minimal est établi à 25%, auquel peuvent s'ajouter des bonifications (JA, GIEE, ferme DEPHY, signataire de MAEC (SPE 1 et 3, AB, ...), pouvant aller jusqu'à un taux maximal de 40%.

Le montant minimal des dépenses éligibles est fixé à 6 000 € HT et le montant maximal est de 50 000 € HT en individuel ou en société et de 100 000 € HT pour les CUMA.



Pour connaître la liste précise des investissements éligibles en fonction de votre situation ainsi que le montant plafond de chaque investissement, n'hésitez pas à nous contacter ou à vous rendre sur le site de la Région Bretagne en cliquant sur le lien ci-dessous :

https://www.europe.bzh/jcms/prod_285130/fr/soutien-aux-investissements-d-amelioration-de-la-performance-globale-et-la-durabilite-de-l-exploitation-agricole?portal=wcrb_233927

L'appel à projet est ouvert du 27 janvier 2020 au 17 avril 2020, sans délai supplémentaire pour la complétude des dossiers.

En remplacement de Marine MALANDAIN, Fanny HELIAS (technicienne en agro-environnement) a rejoint l'équipe de OUESCO le 13 janvier 2020 pour animer les actions agricoles du Projet de Territoire pour l'Eau.



Animatrice agricole

Fanny HELIAS

OUESCO – Maison de la baie d'Audierne,
29720 TREGUENNEC

ouesco.helias@gmail.com

02 98 59 46 96

BULLETIN AGRICOLE - AVRIL 2020

Prenons soin de l'eau

01 | LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES

02 | CATALOGUE DES MESURES OUVERTES EN 2020

03 | JE SOUHAITE M'ENGAGER DANS UNE MAEC



Catalogue des mesures ouvertes en 2020

- Les mesures SPE « **système polyculture-élevage** » (contrats de 5 ans) sont ouvertes à la contractualisation, sous certaines conditions.
- Certains contrats SPE « **système polyculture-élevage** » échus en 2019 peuvent être prolongés d'un an.
- Les mesures CAB « **Conversion à l'Agriculture Biologique** », PRM « **Protection des Races Menacées** » et API « **Apiculture** » sont ouvertes à la contractualisation.
- Les exploitants éligibles à la mesure MAB « **Maintien à l'Agriculture Biologique** » pourront souscrire un nouveau contrat d'1 an. Ceci uniquement pour les surfaces engagées CAB et MAB échues à la fin de la campagne 2019.
- Les **MAEC localisées** ne sont plus contractualisables.

Mesures SPE et SPM

Mesure	Montant / ha	Cahier des charges spécifique	Cahier des charges commun	Contractualisation 5 ans	Prolongation 1 an
SPE1	210 €	Part mini de surface en herbe / SAU : 70 %	Maintien de 10 UGB Interdiction de retourner les prairies permanentes Limitation des achats en concentrés (800 kg/UGB bovine) Limitation de l'usage des pesticides (respect des % de réduction vis-à-vis des IFT du territoire) Interdiction de l'utilisation des régulateurs de croissance Réalisation de l'appui technique à la gestion de l'azote	BV AV ou JA	
SPM1	180 €	Part maxi de surface en maïs consommé (hors MG) / SFP : 12 %		BV AV ou JA	
SPE2	190 €	Part mini de surface en herbe / SAU : 65 %		BV AV ou JA	
SPM2	160 €	Part maxi de surface en maïs consommé (hors MG) / SFP : 18 %		BV AV	
SPE3	140 €	Part mini de surface en herbe / SAU : 55 %		BV AV ou JA	
SPM3	110 €	Part maxi de surface en maïs consommé (hors MG) / SFP : 28 %			

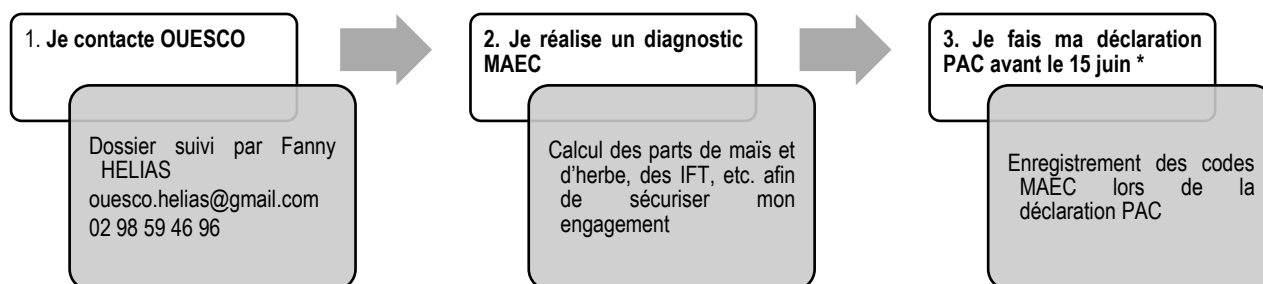
Pour les **mesures système « évolution » (SPE)**, certains points du cahier des charges sont à respecter à partir de la 3^{ème} année d'engagement (part minimale de surface en herbe, part maximale de surface en maïs consommé, les achats de concentrés).

Pour les **mesures système « maintien » (SPM)**, ces mêmes critères doivent impérativement être respectés dès la 1^{ère} année d'engagement.

Mesures CAB, MAB, PRM et API

Mesure	Montant	Critères de sélection	Cahier des charges	Contractualisation 5 ans	Prolongation 1 an
CAB	Variable en fonction des couverts engagés (ha) et du type d'orientation (CAB ou MAB)	Exploitants dont les surfaces sont en 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année de conversion en AB	Respect du cahier des charges AB sur l'ensemble des parcelles engagées		
MAB		Exploitants dont les surfaces sont certifiées en AB et uniquement pour les contrats CAB / MAB échus en 2019	Cahiers des charges spécifiques en fonction des catégories engagées		
PRM	200 € / UGB	Les animaux éligibles doivent appartenir aux races mentionnées dans la liste régionale 2020 (annexe de la notice)	Les cahiers des charges sont spécifiques en fonction des espèces engagées		
API	21 € / ruche (colonie)	L'engagement doit comporter au minimum 72 ruches, soit un montant annuel d'au moins 1512 €	Détenir en permanence un nombre au moins égal au nombre de colonies engagées Enregistrement des emplacements des colonies Présence d'un emplacement par tranche de 24 colonies engagées		

Je souhaite m'engager dans une MAEC



* Attention, bien que cette année la date limite de déclaration PAC et d'engagement en MAEC soit prolongée au 15 juin 2020, l'ensemble des conditions doivent être respectées au 15 mai 2020.

BULLETIN AGRICOLE – SEPTEMBRE 2020

Prenons soin de l'eau

01 | BILAN QUALITE DE L'EAU 2019

02 | LES DIAGNOSTICS – PROJETS D'OPTIMISATION AGRONOMIQUE

03 | LES DIAGNOSTICS DE CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

04 | AIDES AUX INVESTISSEMENTS EN MATERIELS D'APPLICATION OU DE SUBSTITUTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES



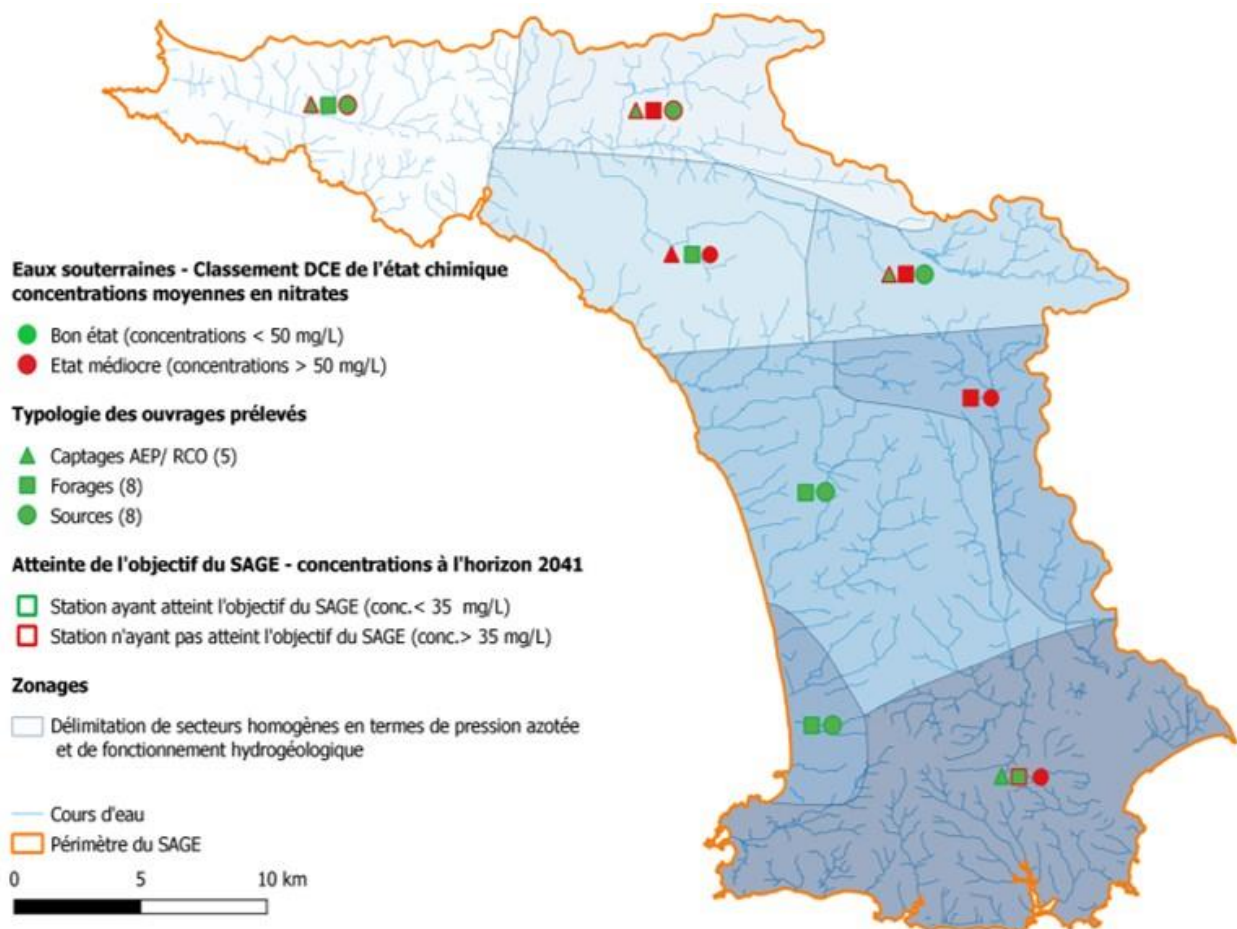
Bilan qualité de l'eau 2019 paramètre nitrates (eaux souterraines)

Protocole :

- 21 stations de prélèvement réparties sur 8 unités de fonctionnement,
- réalisation de deux campagnes (hautes eaux et basses eaux) tous les 5 ans, dont la 1^{ère} année en 2019,

Résultats :

- La concentration moyenne (45 mg/L) est supérieure à l'objectif du SAGE (35 mg/L à l'horizon 2021).



Bilan qualité de l'eau 2019

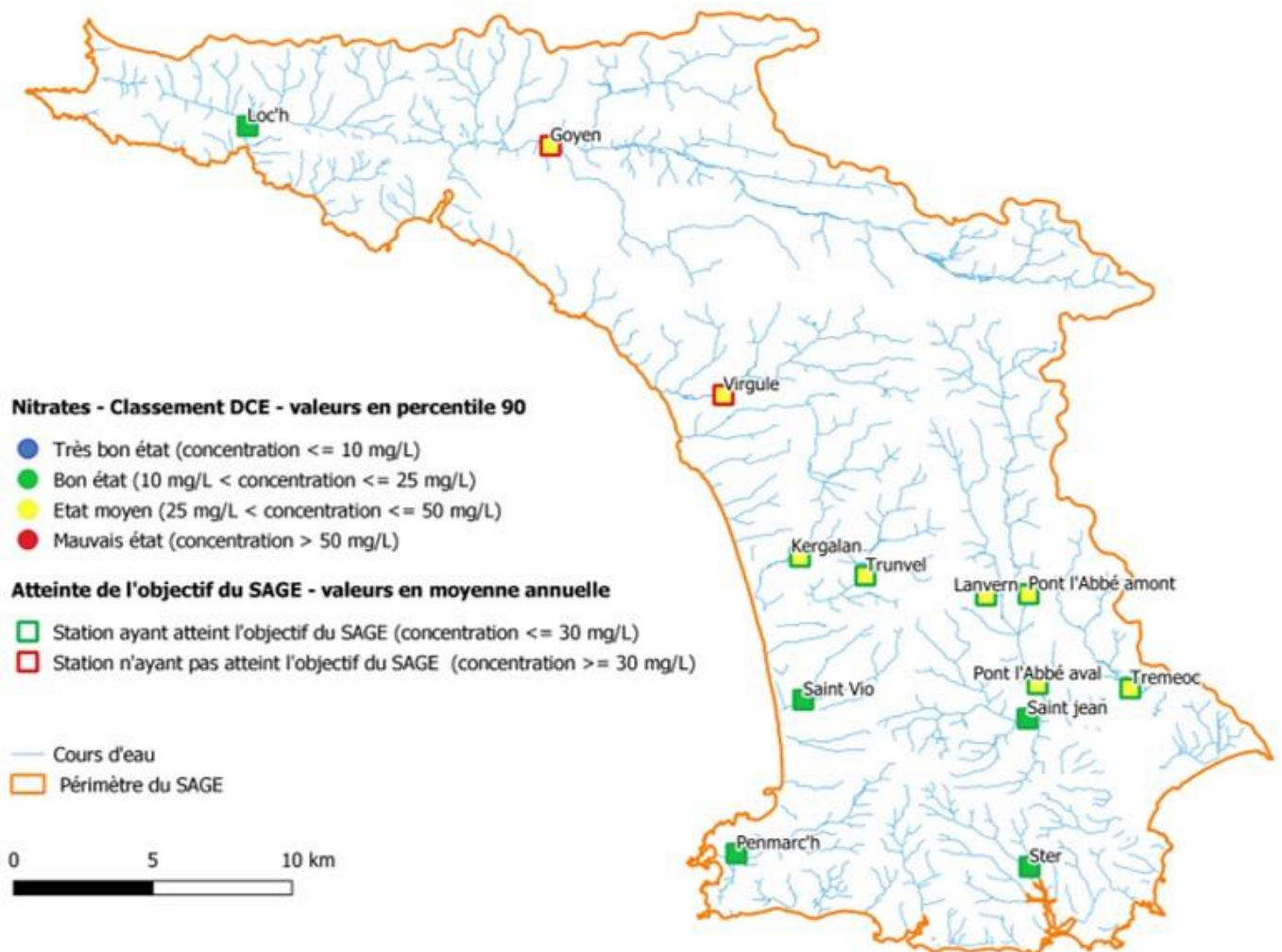
paramètre nitrates (eaux de surface)

Protocole :

- 13 stations de prélèvement,
- prélèvements mensuels calendaires

Résultats :

- Les concentrations moyennes sont légèrement supérieures aux objectifs du SAGE (< 30 mg/l) pour le Goyen (30,2 mg/l) et la Virgule (31,3 mg/l).
- Pour l'année hydrologique 2018 / 2019, les flux sont de 444 t pour le Goyen, 229 t pour le Pont-l'Abbé et 119 t pour la Virgule.



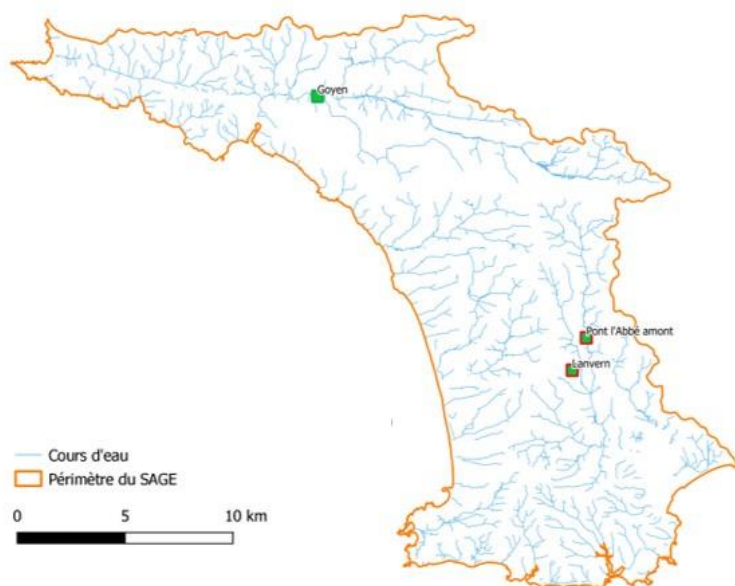
Bilan qualité de l'eau 2019 paramètre phosphore

Protocole :

- 3 stations de prélèvement pour le phosphore total
- 2 stations de prélèvement pour les orthophosphates,
- prélèvements mensuels par temps de pluie

Résultats :

- Les concentrations en phosphore total sur la rivière de Pont-l'Abbé amont (0,09 mg/l) et sur le ruisseau de Lanvern (0,09 mg/l) sont au-dessus des moyennes sont légèrement supérieures aux objectifs du SAGE (< 0,05 mg/l).
- Pour l'année hydrologique 2018 / 2019, les flux de nitrates arrivant aux exutoires sont de 444 tonnes pour le Goyen, 229 tonnes pour le Pont-l'Abbé et 119 tonnes pour la Virgule.

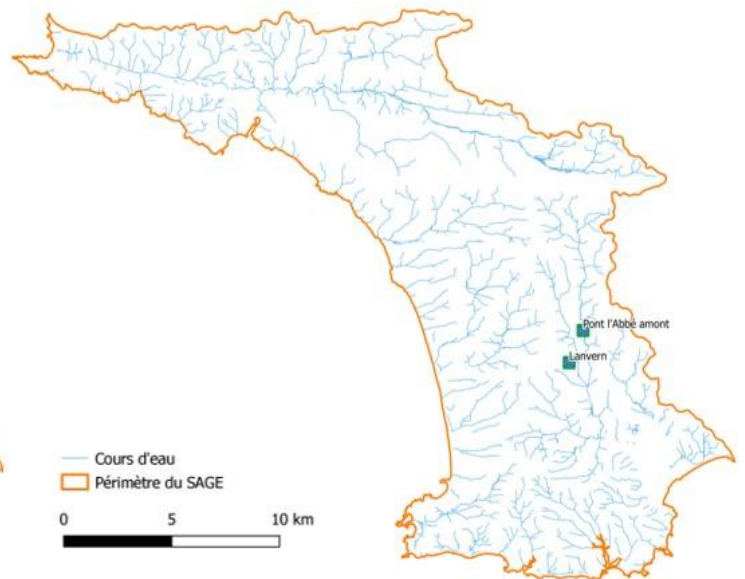


Phosphore total - Classement DCE - valeurs en percentile 90

- Très bon état (concentration ≤ 0.05 mg/L)
- Bon état (0.05 mg/L < concentration ≤ 0.2 mg/L)
- Etat moyen (0.2 mg/L < concentration ≤ 0.5 mg/L)
- Etat médiocre (concentration > 0.5 mg/L)

Atteinte de l'objectif du SAGE - valeurs en percentile 90

- Station ayant atteint l'objectif du SAGE
Goyen (conc. ≤ 0.2 mg/L), Pont L'Abbé amont et Lanvern (conc. ≤ 0.05 mg/L)
- Station n'ayant pas atteint l'objectif du SAGE
Pont L'Abbé amont et Lanvern (conc. ≥ 0.05 mg/L) et Goyen (conc. ≥ 0.2 mg/L)



Orthophosphates - Classement DCE - valeurs en percentile 90

- Très bon état (concentration ≤ 0.1 mg/L)
- Bon état (0.1 mg/L < concentration ≤ 0.5 mg/L)
- Etat moyen (0.5 mg/L \leq concentration < 1 mg/L)
- Etat médiocre ($1 \leq$ concentration < 2 mg/L)
- Mauvais état (concentration ≥ 2 mg/L)

Atteinte de l'objectif du SAGE - valeurs en percentile 90

- Station ayant atteint l'objectif du SAGE (conc. < 0.1 mg/L)
- Station n'ayant pas atteint l'objectif du SAGE (conc. > 0.1 mg/L)

Bilan qualité de l'eau 2019

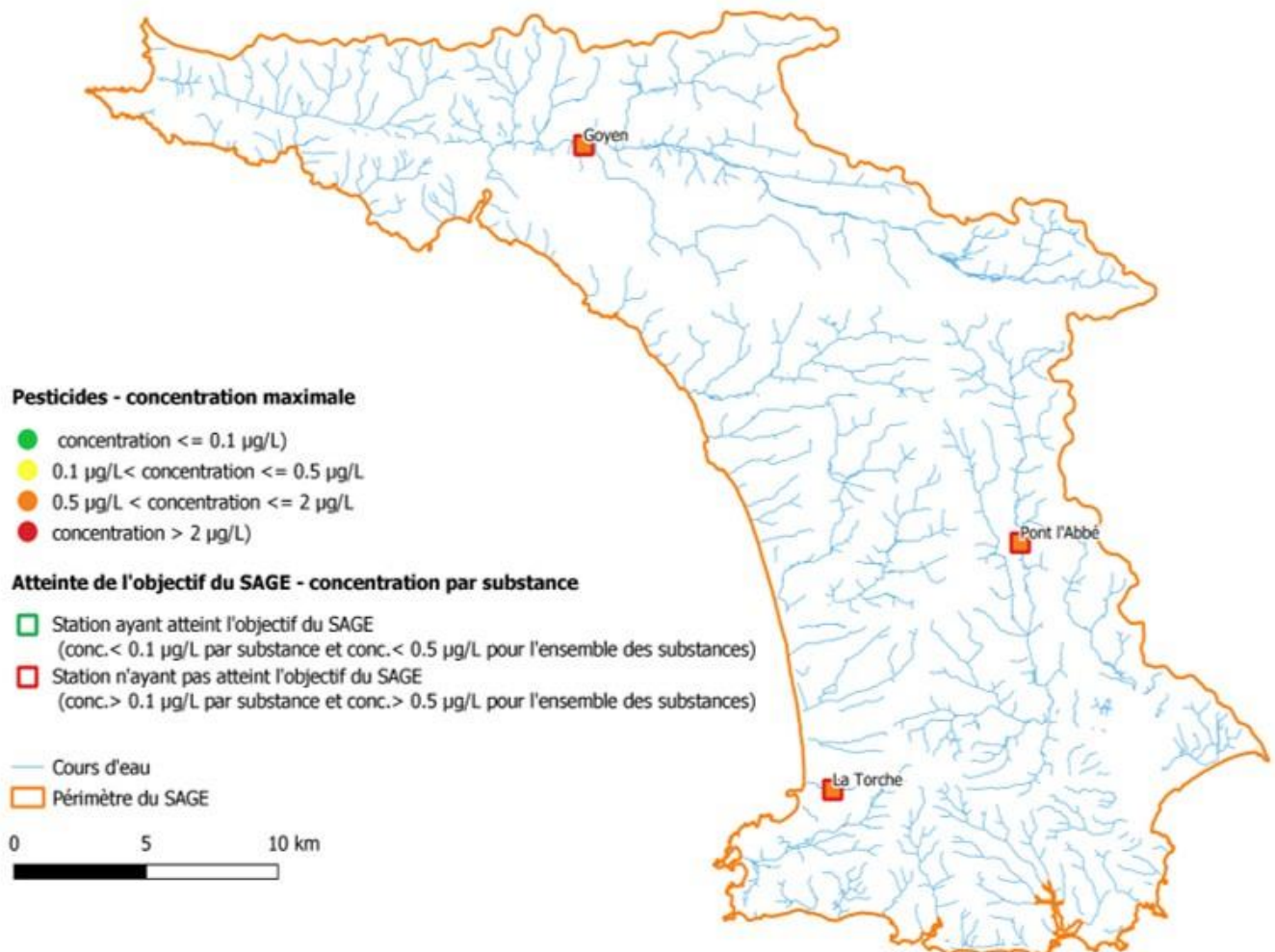
paramètre pesticides

Protocole :

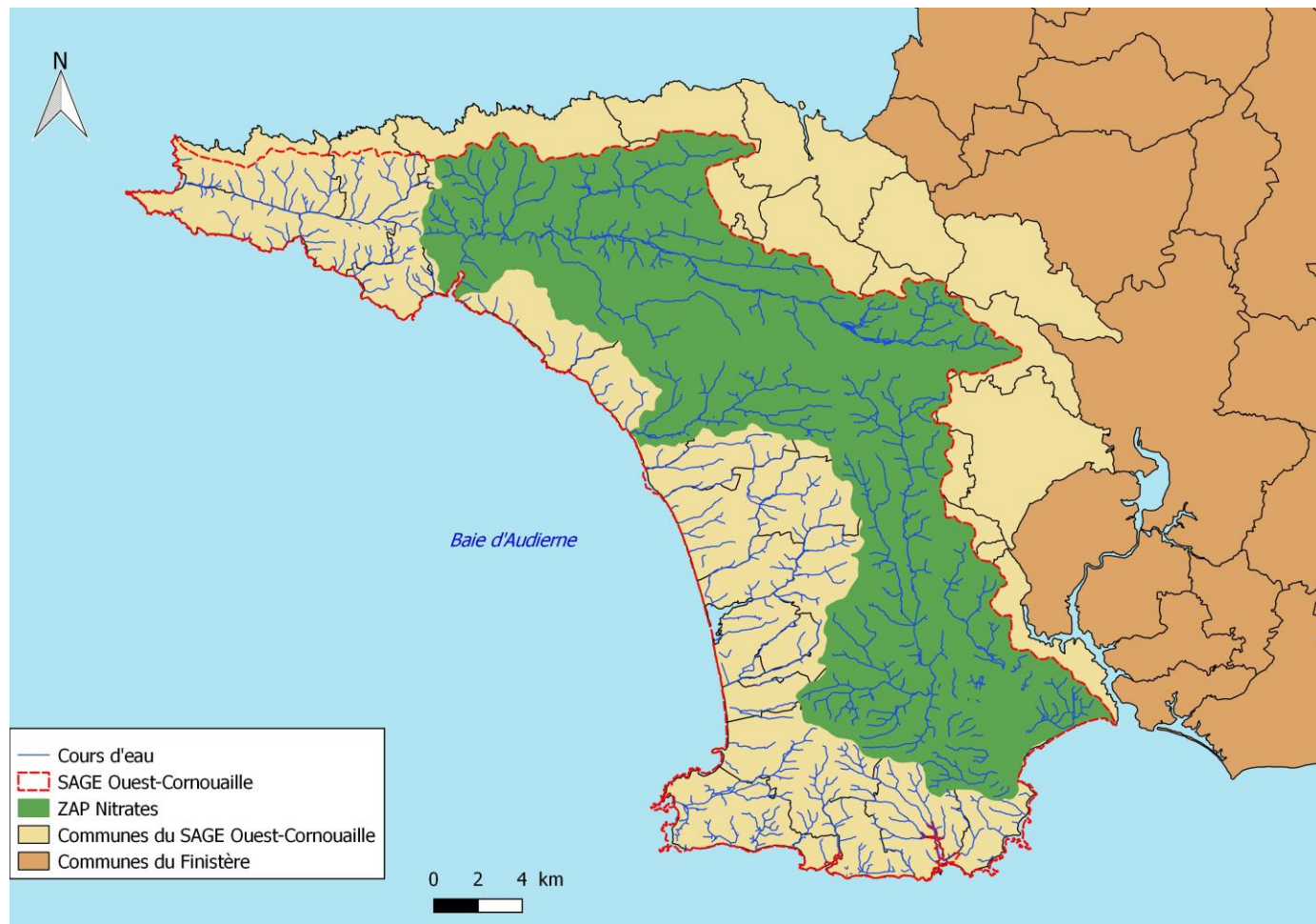
- 3 cours d'eau suivis,
- prélèvements mensuels par temps de pluie

Résultats :

- 100 % des analyses dépassent les objectifs du SAGE (0,05 µg/l pour l'ensemble des substances).
- Des concentrations relevées et un nombre de substances actives détectées pour la Torche nettement supérieurs aux deux autres cours d'eau suivis.



Les diagnostics-projets d'optimisation agronomique



Vous êtes en Zone d'Actions Prioritaires (ZAP) nitrates (siège et / ou plus de 3 ha) ?

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement agronomique individualisé.

Le diagnostic consiste à réaliser un état des lieux des pratiques sur votre exploitation agricole (approche système), d'identifier les marges d'optimisation (fertilisation, rotations, gestion et valorisation de zones humides, gestion des prairies, approche économique, etc.) et de co-construire un projet agronomique.

Le coût de cet accompagnement est pris en charge à 100% par OUESCO, avec un appui technique de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne.

Pour en bénéficier, **contactez**

Fanny HELIAS

OUESCO

Maison de la baie d'Audierne
29720 TREGUENNEC

ouesco.helias@gmail.com

02 98 59 46 96

Les diagnostics de conversion à l'agriculture biologique



Pour en bénéficier, **contactez**

Fanny HELIAS

OUESCO – Maison de la baie d'Audierne
29720 TREGUENNEC

ouesco.helias@gmail.com

02 98 59 46 96

Vous souhaitez convertir votre exploitation à l'agriculture biologique?

Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement individualisé, pour vous accompagner dans la réflexion et la construction de votre projet.

Le diagnostic consiste à réaliser un état des lieux des pratiques sur l'exploitation agricole (approche système), d'identifier les marges de manœuvre (environnementale, économique, ...) pour la conversion à l'agriculture biologique.

Le coût de cet accompagnement est pris en charge à 100% par OUESCO, avec l'expertise du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère.

Dans le cadre de la mise en place de Zones de Non Traitement (ZNT) et en complément du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAEA), un fonds national a été débloqué en France pour l'acquisition de matériels de précision pour l'application ou la substitution de produits phytosanitaires, géré par France AgriMer.

Aides aux investissements en matériels d'application ou de substitution des produits phytosanitaires

Le taux de subvention minimal est établi de 30% à 40% en fonction de l'équipement envisagé, auquel peuvent s'ajouter des bonifications (nouveaux installés, JA ou CUMA) pouvant aller jusqu'à un taux maximal de 40% à 50% en fonction des investissements.

Le montant minimal des dépenses éligibles est fixé à 500 € HT et le montant maximal est de 40 000 € HT.



Pour connaître la liste précise des investissements éligibles, n'hésitez pas à nous contacter ou à vous rendre sur le site de France AgriMer en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-nationales/Grandes-cultures/Aide-aux-investissements-pour-l-acquisition-de-certains-materiels-permettant-de-reduire-significativement-la-derive-et-ou-la-dose-de-pulverisation-de-produits-phytosanitaires>

L'appel à projet est ouvert du 29 juillet 2020 au 31 décembre 2020, sans délai supplémentaire pour la complétude des dossiers.

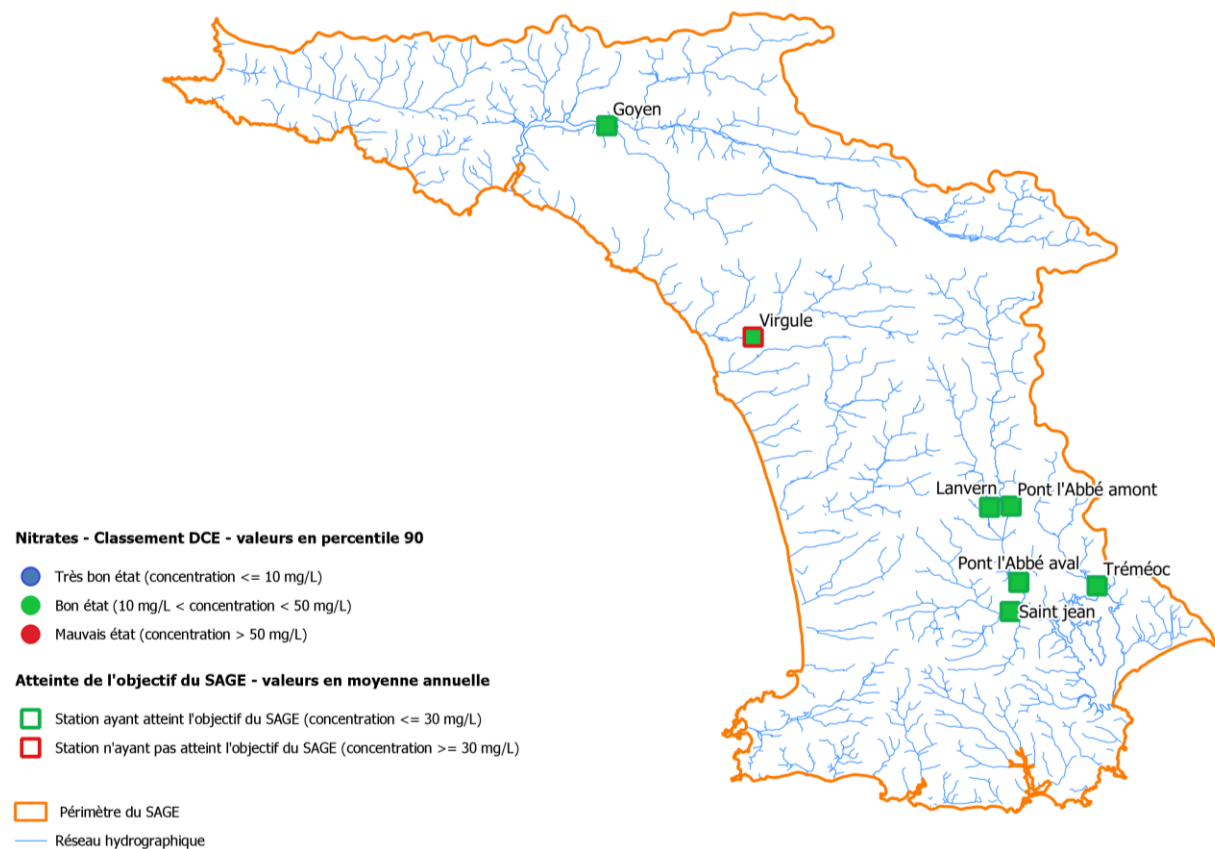
ANNEXE 6
Fiche inf'EAU



INFEAU



Suivi nitrates 2020

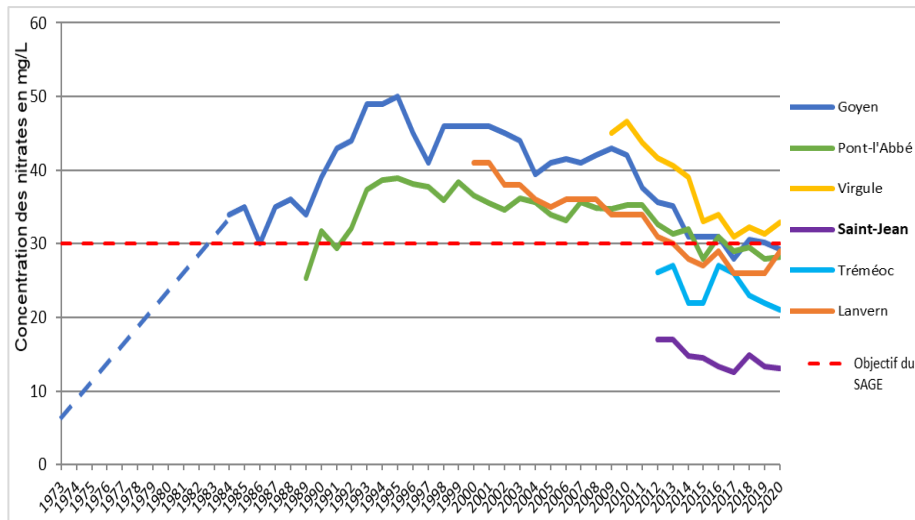


Protocole de suivi



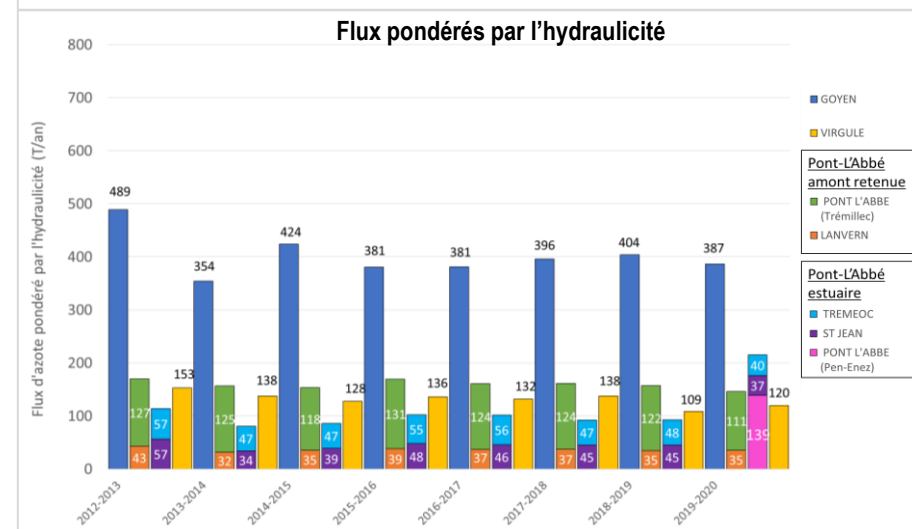
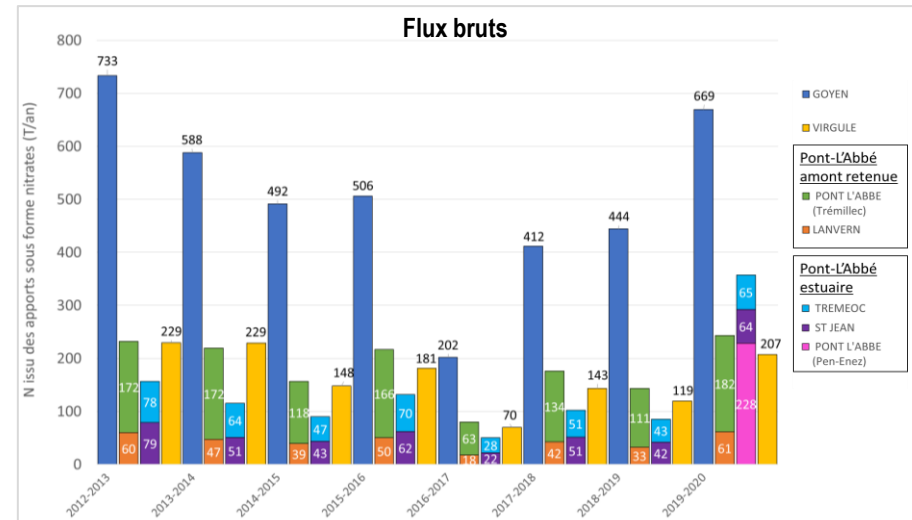
- 7 stations de prélèvement.
- Prélèvements mensuels calendaires.
- Analyses réalisées par un laboratoire agréé COFRAC.

Evolution des concentrations



- Diminution significative des concentrations en nitrates sur les bassins versants prioritaires (Goyen, Pont-l'Abbé, Virgule) au cours des 25 dernières années.
- En 2020, les concentrations sur la rivière de Pont l'Abbé et sur le Goyen sont légèrement en-dessous de l'objectif fixé par le SAGE (< 30 mg/L) et légèrement au-dessous sur la Virgule.

Zoom sur l'année 2020

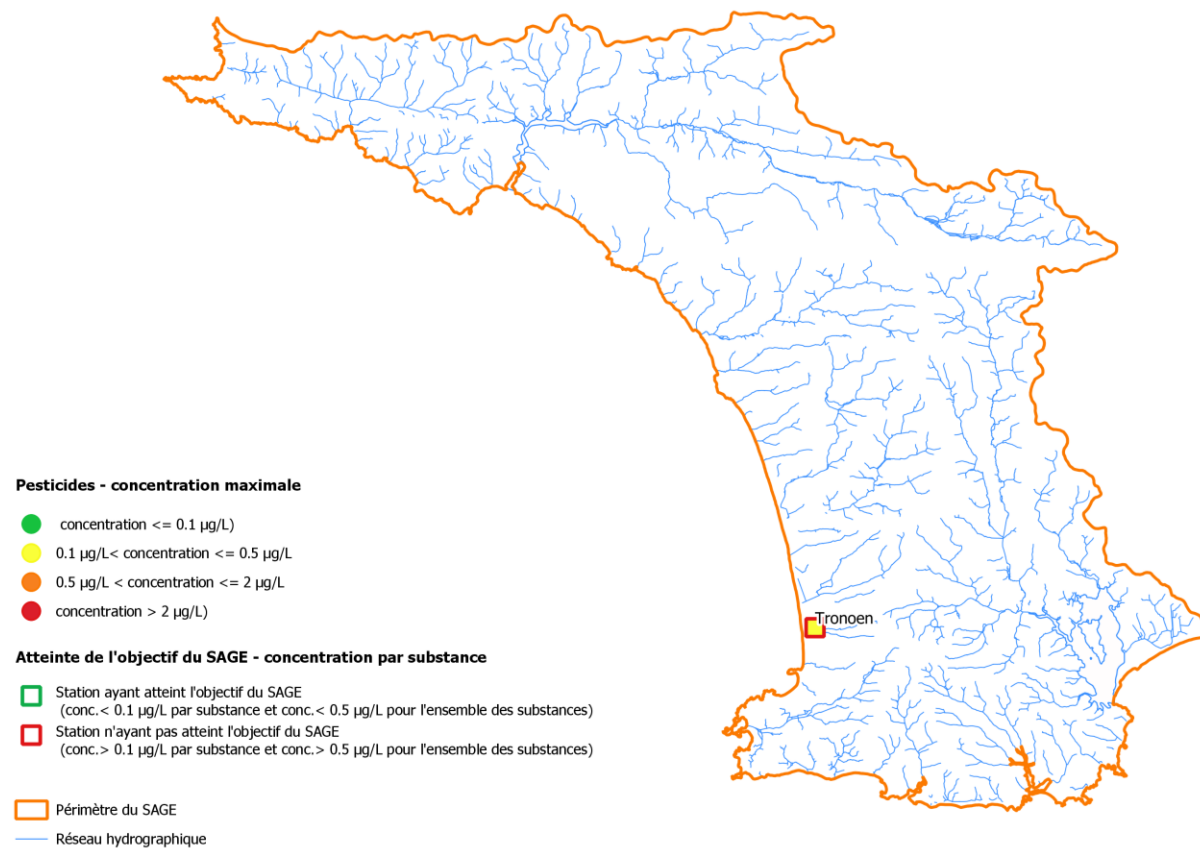


- Le flux brut est exprimé en T/an et correspond à la charge brute d'azote qui arrive aux exutoires des cours d'eau. Les résultats sont en partie liés à la pluviométrie. Pour les 4 dernières années hydrologiques nous observons une augmentation des flux bruts.
- Le flux pondérés par l'hydraulicité permet de corriger en partie la valeur des flux brutes de l'effet de la variabilité climatique. Pour cet indicateur, nous observons une relative stabilité des résultats.



INFEAU

Suivi pesticides 2020



Protocole de suivi sur le ruisseau de Tronoën



- Prélèvements mensuels par temps de pluie (5 prélèvements en 2020).
- Analyses réalisées par un laboratoire agréé COFRAC.

En 2020 :

- 8 substances actives détectées dont 6 herbicides et 2 fongicides.
- 2 substances actives dépassent l'objectif du SAGE (< 0,1 µg/L par substance), l'asulame et le métramitron.
- Les détections en nombre de substances et en concentrations sur le ruisseau de Tronoën sont plus faibles que celles mesurées en 2018 et 2019, sur les ruisseaux de Penmarch et de la Torche

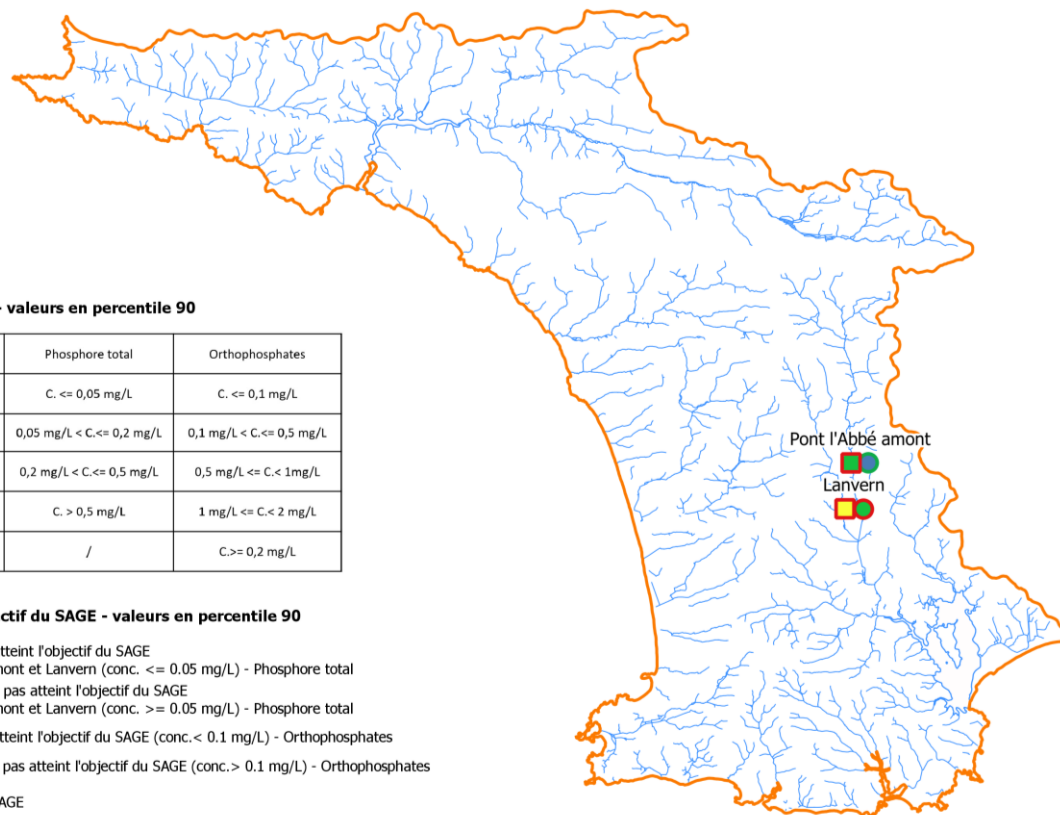
Evolution des concentrations sur le ruisseau de Tronoën





INFEAU

Suivi phosphores 2020



Classement DCE - valeurs en percentile 90

	Phosphore total	Orthophosphates
● Très bon état	C. <= 0,05 mg/L	C. <= 0,1 mg/L
● Bon état	0,05 mg/L < C. <= 0,2 mg/L	0,1 mg/L < C. <= 0,5 mg/L
● Etat moyen	0,2 mg/L < C. <= 0,5 mg/L	0,5 mg/L <= C. < 1 mg/L
● Etat médiocre	C. > 0,5 mg/L	1 mg/L <= C. < 2 mg/L
● Mauvais état	/	C. >= 0,2 mg/L

Atteinte de l'objectif du SAGE - valeurs en percentile 90

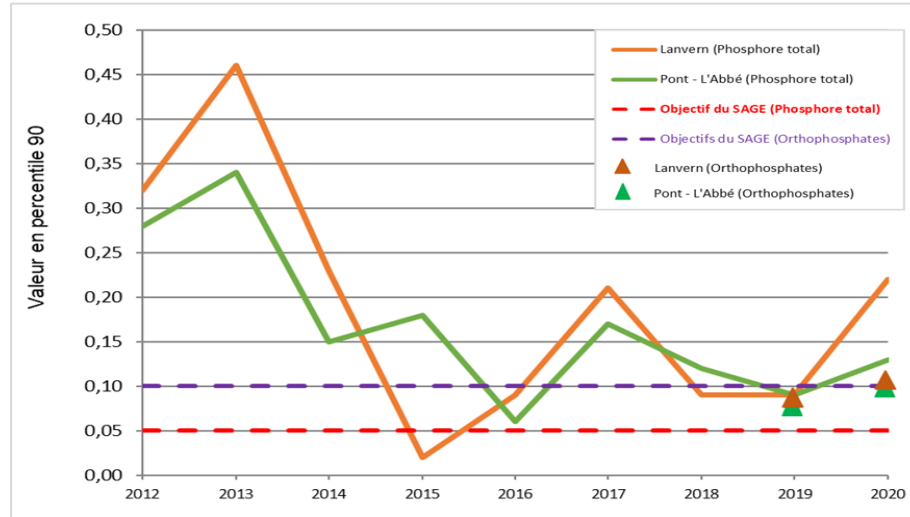
- Station ayant atteint l'objectif du SAGE
Pont L'Abbé amont et Lanvern (conc. <= 0.05 mg/L) - Phosphore total
- Station n'ayant pas atteint l'objectif du SAGE
Pont L'Abbé amont et Lanvern (conc. >= 0.05 mg/L) - Phosphore total
- Station ayant atteint l'objectif du SAGE (conc. < 0.1 mg/L) - Orthophosphates
- Station n'ayant pas atteint l'objectif du SAGE (conc. > 0.1 mg/L) - Orthophosphates
- Périmètre du SAGE
- Réseau hydrographique

Protocole de suivi



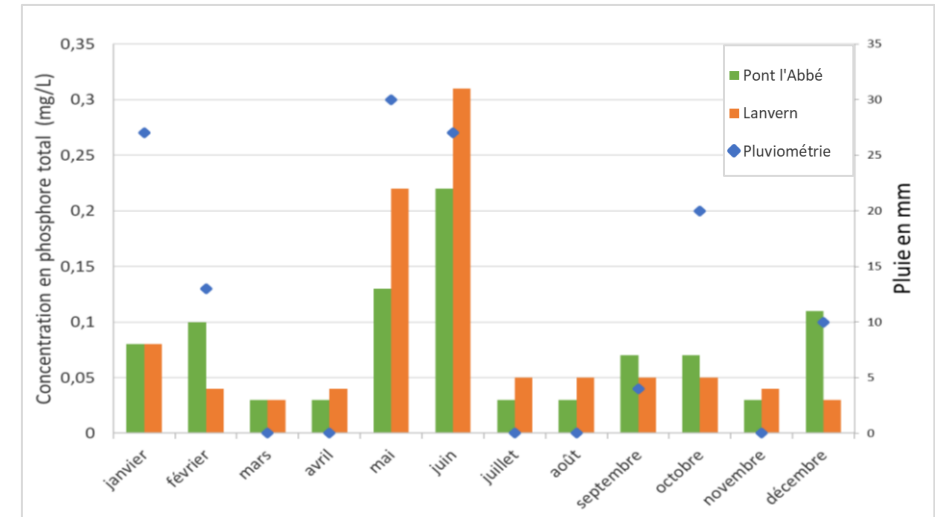
- 2 stations de prélèvement pour le phosphore total.
- 2 stations de prélèvement pour les orthophosphates.
- Prélèvements mensuels par temps de pluie.
- Analyses réalisées par un laboratoire agréé COFRAC.

Evolution des concentrations



- Diminution des concentrations en phosphore total depuis 2012 (exprimées en Percentile 90).
- En 2020, les concentrations en phosphore total sur la rivière de Pont l'Abbé amont et du ruisseau de Lanvern sont au-dessus de l'objectif fixé par le SAGE (< 0,05 mg/L).
- En 2020, les concentrations moyennes annuelles en orthophosphates sur la rivière de Pont l'Abbé amont sont légèrement en-dessous de l'objectif fixé par le SAGE (< 0,1 mg/L) et au-dessus sur le ruisseau de Lanvern.

Zoom sur l'année 2020



- Il existe une corrélation entre la pluviométrie et les concentrations mesurées dans les cours d'eau.